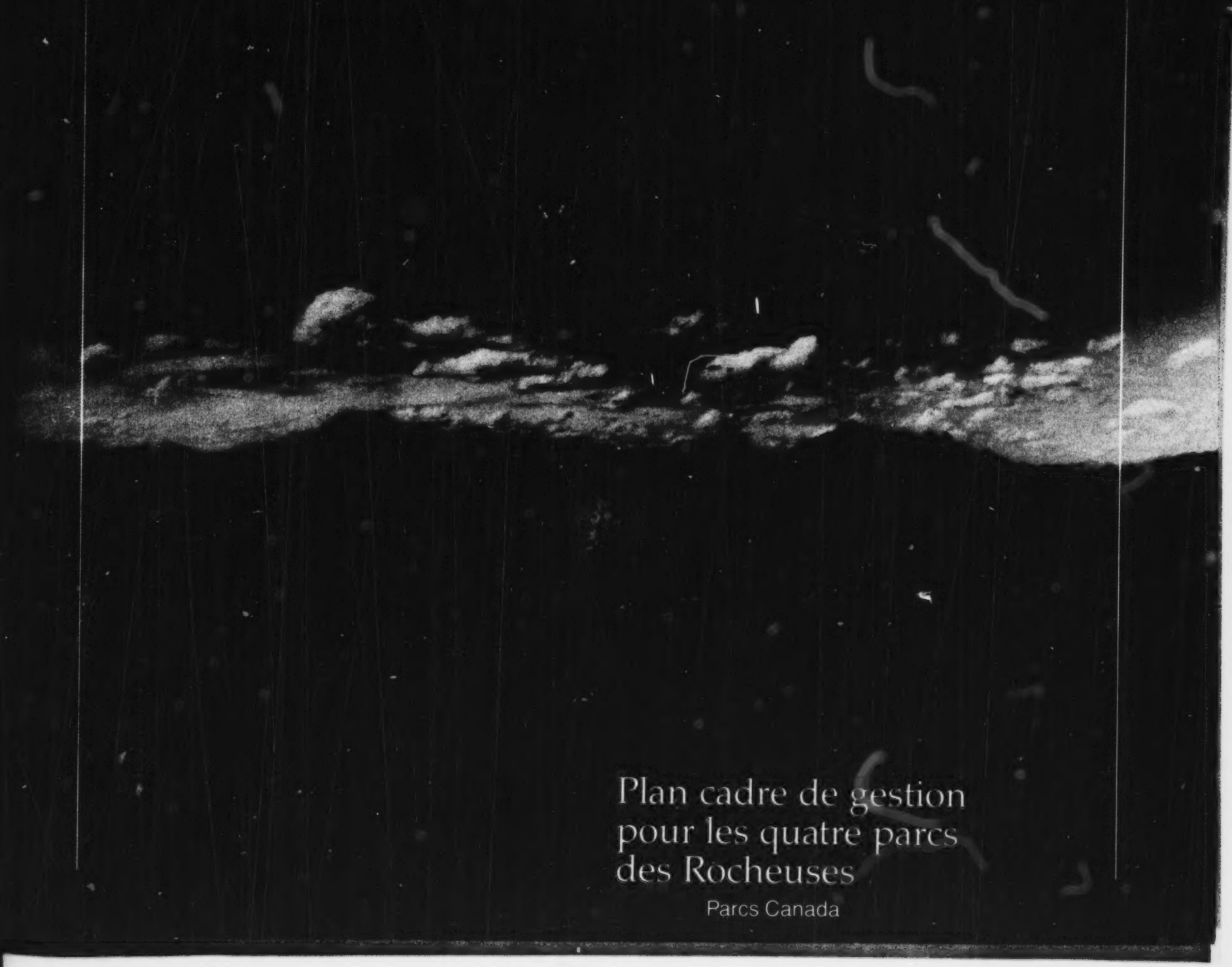

Plan cadre de gestion pour les quatre parcs des Rocheuses

Parcs Canada

En gage pour l'avenir

Plan cadre de gestion pour les quatres parcs des Rocheuses

Errata

La légende de l'illustration qui apparaît aux pages suivantes devrait se lire comme suit :

Page 66 : Le canyon Sinclair, Kootenay.
Page 72 : La raquette à Kootenay.

PAGE COUVERTURE :
La rivière Bow vue du mont Sulphur, parc national de Banff.

Introduction

La merveille des parcs nationaux canadiens la plus étonnante est probablement leur existence même. Ils font aujourd'hui tellement partie de notre mode de vie, qu'il est facile d'oublier qu'ils n'ont pas toujours existé. C'est le Conseil privé qui a décidé de leur naissance en 1885. Cette décision survenait à une époque fort difficile pour le gouvernement canadien : le pays était profondément divisé et troublé à la suite de la pendaison de Louis Riel. De plus, le Premier ministre, sir John A. Macdonald, accordait beaucoup d'attention à la construction du chemin de fer national nécessaire à l'unité canadienne.

Néanmoins, en plus de ses multiples charges, Macdonald prêta l'oreille à des rapports provenant du district de l'Alberta qui détaillaient les activités de spéculateurs ambitieux au sujet de sources thermales à Banff. Le 25 novembre 1885, le gouvernement décida de mettre un terme aux revendications croissantes et scabreuses de titres de propriété, en signant *l'Arrêté-en-conseil n° 2197*, par lequel la Couronne s'appropriait quelque 26 km^2 de terres sur le flanc du mont Sulphur. Dix-huit mois plus tard, le Parlement de ce jeune pays posait un geste encore plus marquant en votant la *Loi sur le parc des montagnes Rocheuses* qui avait pour effet de créer le troisième réseau de parcs nationaux du monde.

Une fois lancée, l'idée de créer des parcs nationaux enflamma les Canadiens : presque immédiatement après l'initiative des sources de Banff, le gouvernement réserva à des fins de création de parcs des milliers de kilomètres carrés. Je doute cependant que même sir John A. Macdonald, avec toute la vision et la confiance qu'il avait dans l'avenir du Canada, pouvait prévoir l'étendue de ce qu'il avait initié. Cent ans après la promulgation de l'Arrêté-en-conseil original le Canada a le deuxième plus grand réseau de parcs au monde, soit quelque 136 000 km² de parcs nationaux situés dans toutes les provinces et territoires du pays. Nous avons vraiment été comblés par la géographie canadienne, d'une grande diversité et d'une grande beauté, par l'histoire, qui a retardé le développement de grands espaces, surtout dans l'ouest, et même par la politique, pour laquelle il était devenu nécessaire, avantageux, ou tout simplement astucieux de créer des parcs.

Aujourd'hui, en plus des 75 sites historiques et des 9 canaux du patrimoine, il y a 31 parcs nationaux au Canada, allant d'un groupe d'îles de moins de cinq kilomètres carrés, dans le fleuve St-Laurent, à la splendeur de Wood Buffalo, qui fait presque 45 000 km². Dans leur ensemble la variété de nos parcs est impressionnante – que ce soit la grandeur solitaire de Nahanni ou l'accueil amical du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, dans ma propre province. De ces 31 parcs, peu sont plus fréquentés que ceux qu'on connaît sous le nom des quatre parcs des montagnes Rocheuses : Banff, Jasper, Kootenay et Yoho. Peu de parcs sont plus grands; en effet, leur superficie est quatre fois celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les quatre parcs chevauchent la frontière qui sépare l'Alberta de la Colombie-Britannique. Ils totalisent 20 160 km² comprenant tout ce que l'on peut imaginer depuis le défi ravigotant des sommets enneigés jusqu'à la beauté limpide de lacs tellement silencieux que des générations de touristes se sont par erreur félicités de les avoir découverts, chacun pour soi.

L'importance de l'ensemble des quatre parcs nationaux a été reconnue lors de sa désignation par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) en tant que site du patrimoine mondial. Il y a plus de deux siècles, l'importance des parcs avait déjà été signalée par William Pitt « the Elder », lorsqu'il faisait référence aux parcs de Londres comme « les poumons de la ville ». Cette image a encore plus d'acuité aujourd'hui, elle s'articule avec encore plus d'urgence pour une société qui s'efforce de respirer librement dans un monde de plus en plus complexe et menacé écologiquement. Nous sommes les héritiers fortunés de ces parcs qui ont vu le jour grâce à l'optimisme de nos ancêtres et au respect qu'ils vouaient à la nature, à une époque où l'idée de communier avec elle était plus répandue, plus acceptée et plus facilement réalisable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La protection du patrimoine naturel et culturel des parcs est une politique généralement acceptée au Canada depuis que les terres de Banff ont été mises de côté afin de protéger leurs richesses tout en les offrant à l'agrément du public. En tant que ministre responsable de l'intégrité des quatre parcs des montagnes Rocheuses, comme de tous les parcs nationaux du Canada, je dois en répondre auprès du peuple canadien, qui en est le véritable propriétaire.

C'est dans cet esprit que j'accueille cette publication du *Plan cadre de gestion pour les quatre parcs des Rocheuses*. Les plus de huit millions de touristes que ces quatre parcs ont reçus en 1985 attestent de leur grande popularité et nous obligent à prendre l'avenir de ces parcs en

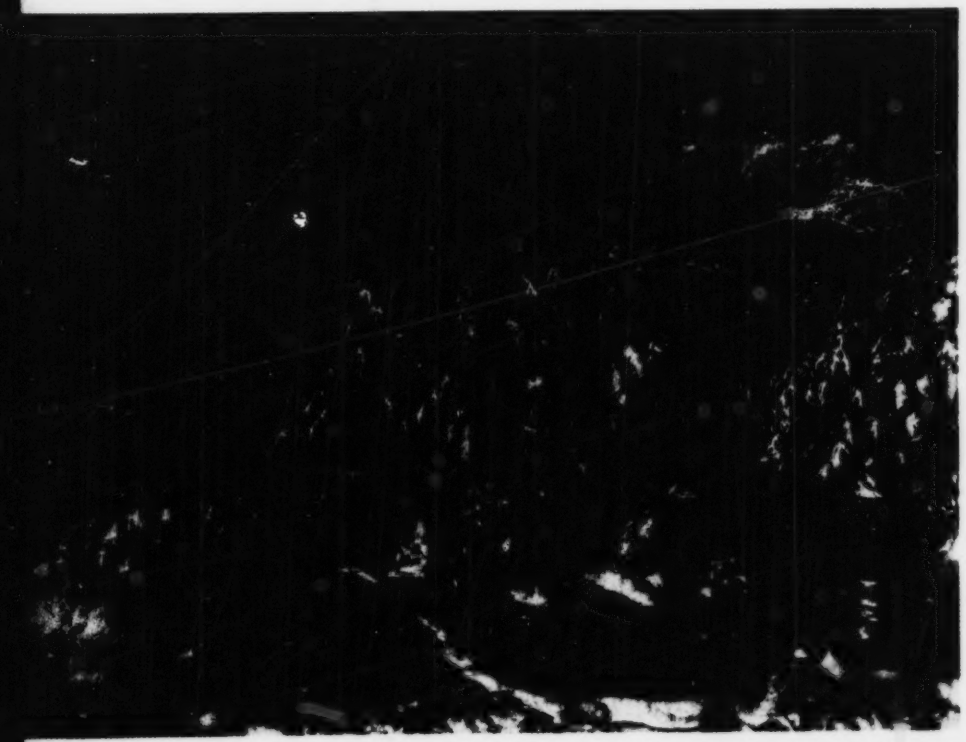

L'hiver au mont Pyramid, Jasper.

considération, avec un grand soin et dans les moindres détails.

Ce document a été rédigé afin d'informer et de stimuler la discussion au sujet de l'avenir de ces parcs.

Il constitue l'une des étapes de l'élaboration des politiques qui seront mises en application dans les quinze prochaines années. Les quatre parcs seront étudiés dans le contexte de leur utilisation et condition actuelles, des problèmes et des possibilités qu'ils présentent, soit isolément ou en groupe, et des besoins des touristes qui y trouvent les occasions de ressourcement si nécessaires aujourd'hui.

La manière de traiter les avantages et les inconvénients qui découlent inévitablement de l'utilisation des parcs est à rechercher. Il va sans dire que si nous ne planifions pas, nous aurons à faire face à une sorte de croissance incontrôlée qui endommagera l'environnement des parcs et modifiera pour toujours le rôle essentiel qu'ils jouent à l'intérieur d'un réseau de parcs nationaux.

Évidemment cela ne peut être permis. Notre objectif doit être d'améliorer les valeurs du patrimoine associées aux quatre parcs des montagnes Rocheuses en employant les techniques disponibles les plus sophistiquées concernant la planification des terres, la gestion touristique et dans toutes les autres disciplines nécessaires pour satisfaire les besoins complexes des quatre parcs.

Afin d'identifier ces besoins, le ministère de l'Environnement a entrepris un programme de consultation publique et professionnelle dans lequel s'inscrit ce plan cadre de gestion. Bien qu'une description plus détaillée de ce processus se trouve ailleurs dans ce document, nous le mentionnons ici parce qu'il souligne l'attention qui a été portée à la planification, tant par le public en général que par le ministère. La planification de l'avenir de ces quatre parcs en bloc, était un défi ambitieux, mais a été décidée, parce que Banff, Yoho, Kootenay et Jasper forment un ensemble géographique continu, partagent plusieurs ressources, et soulèvent les mêmes types d'inquiétudes chez les utilisateurs.

Le processus a débuté il y a environ quatre ans par l'identification des questions principales suivie d'une série de documents de base sur ces sujets. À partir de ceux-ci, trois principes

d'approche ont été formulés, représentant trois options différentes vis-à-vis l'accessibilité des parcs :

1. en réduire l'accès au public;

2. en accroître l'accessibilité;

3. maintenir le « statu quo ».

Ces trois principes ont inspiré un document intitulé : *Scénario de planification pour l'ensemble des quatre parcs des montagnes Rocheuses*, publié par Parcs Canada, et ont permis, par la suite, ce plan cadre de gestion. Chaque étape dans le processus de planification n'a été entreprise qu'après une ample consultation auprès du public : il y a déjà eu quatre séries de réunions depuis quatre ans, où des individus et des groupes intéressés ont présenté leurs différents points de vue. L'importance globale des quatre parcs des Rocheuses, il est à noter, a encouragé une participation qui a débordé les frontières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et même du Canada.

Tout comme les autres publications qui résultent du processus de planification concernant les quatre parcs, le plan cadre de gestion sera largement distribué; il balisera la voie pour les plans de gestion individuels des parcs.

Mais auparavant, il doit être noté que les parcs ne sont pas monolithiques et qu'aucun des trois principes de base proposés pour la gestion des parcs ne sert adéquatement leurs besoins ni ceux du public. À ce jour, un des accomplissements majeurs du processus de consultation est d'avoir dégagé un quatrième principe comprenant soit la réduction ou l'accroissement de l'accessibilité ou le maintien du « statu quo » selon le site ou le programme considéré . Certaines activités touristiques feront toujours l'objet de restrictions et certains sites dans les parcs devront toujours faire l'objet d'un contrôle strict, parce que la présence des touristes, même bien intentionnés, pourrait endommager l'aspect même des parcs dont ils souhaitent profiter. Il y a d'autres sites cependant qui restent sous-utilisés. Ce sont des sites que plus de visiteurs pourraient apprécier sans endommager les lieux, si l'on y apportait un peu plus de soin et de planification. Et bien sûr il y a également des secteurs dans les quatre parcs où la gestion actuelle est parfaitement appropriée et ne doit pas être changée.

Le plan cadre de gestion ne prétend pas rencontrer les objectifs de tous les partis concernés, parce que ces objectifs entrent inévitablement en conflit sur certains points. Ce document a été rédigé grâce aux efforts sincères et bien informés de Parcs Canada afin de réconcilier différents points de vue, tout en agissant à l'intérieur de son mandat. Le résultat est un équilibre fragile entre la préservation et l'utilisation, et reflète précisément ce qui avait d'abord été envisagé lorsque les parcs ont été créés.

Le plan cadre de gestion est un document minutieusement rédigé et nécessitera une attention soutenue et un esprit ouvert par toute personne ou groupe intéressé dans l'avenir des quatre parcs des montagnes Rocheuses. Ceci n'est guère surprenant : nos parcs sont plus que l'ensemble de leurs arbres et de leurs ours, de leurs tables de pique-nique et de leurs fleurs des champs, de leurs installations et de leurs touristes. Ils sont la matière première à partir de laquelle, dans le passé, nous avons façonné notre conscience nationale et ils seront toujours le reflet de notre identité canadienne.

Les parcs imposent à tous de graves responsabilités et les décisions qui sont prises à leur sujet n'ont pas toujours des répercussions à court terme. En tant qu'ancien ministre du Tourisme, je suis conscient des tensions entre la préservation et l'utilisation, tensions qui ont été apparentes tout au long du processus de consultation. Je crois néanmoins que le bon sens et l'impartialité permettront la solution d'intérêts qui semblent contradictoires. Je refuse l'idée que la préservation et l'utilisation s'excluent mutuellement et doivent être classées par ordre de priorité. Il ne peut y avoir d'utilisation sans préservation : si les parcs ne sont pas préservés, qu'en restera-t-il et pourrons-nous encore en profiter plus tard ? D'ailleurs les parcs ont été créés et préservés pour que le public puisse les apprécier et les utiliser. Pour quelle autre raison, en fin de compte, le gouvernement d'antan aurait-il mis de côté ses préoccupations de l'heure pour créer un réseau de parcs ?

Lors de la planification des quatre parcs des montagnes Rocheuses, ou de tout autre parc, nous devons faire face à des questions difficiles qui doivent nous encourager à trouver des réponses réalistes et précises. Le défi est de découvrir des moyens de préserver la beauté originelle des parcs tout en permettant leur utilisation pour qu'ils divertissent, informent, enseignent et qu'ils soient la délectation, le réconfort et l'inspiration de tous et des jeunes en particulier. Autrement, qui s'occupera de nos parcs aujourd'hui ? Qui apprendra à s'occuper d'eux pour l'avenir ? Qui fera face au défi économique de la fin des années 80 et au-delà, tout en répondant au besoin croissant de services lorsque les fonds disponibles s'évanouissent ?

Un fait est indéniable, les parcs ne sont pas une frivolité à la périphérie de l'expérience canadienne mais sont au coeur même de sa réalité. Ce fait trouve un écho particulier, dans le contexte de ce plan cadre de gestion des quatre parcs des montagnes Rocheuses, dans les paroles d'un vieux chef autochtone lors des audiences d'une Commission royale, il y a quelques années : « Nous n'avons pas hérité la terre de nos aïeux, a-t-il dit, elle nous a seulement été confiée pour la remettre à nos enfants. » C'est dans cette perspective que nous devons planifier les parcs et les sauvegarder pour les générations à venir.

Le ministre de l'Environnement
et député de Hillsborough,

Tom McMillan, C.P.

Table des matières

		Page
	INTRODUCTION	**i**
	TABLE DES MATIÈRES	**vii**
	LISTE DES FIGURES	**x**
	RÉSUMÉ	**xi**
1.	**PROGRAMME DE PLANIFICATION DES QUATRE PARCS DES ROCHEUSES**	**1**
1.1	HISTORIQUE	**4**
1.1.1	Description des quatre parcs des Rocheuses et situation régionale	**4**
1.1.2	Niveaux actuels d'utilisation	**6**
1.1.3	Planification d'un avenir incertain	**7**
1.1.4	Résumé du programme de consultation du public	**8**
2.	**ÉNONCÉ DU BUT ET DES OBJECTIFS DES PARCS NATIONAUX DE BANFF, JASPER, KOOTENAY ET YOHO**	**11**
2.1	BUT DES QUATRE PARCS DES ROCHEUSES	**13**
2.2	OBJECTIFS DES PARCS	**13**
2.2.1	La protection et la conservation des richesses	**13**
2.2.2	Connaissance, appréciation et jouissance des parcs, de leurs services et installations	**13**
2.2.3	Intégration des considérations régionales	**14**
3.	**ORIENTATION POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES RICHESSES**	**15**
3.1	PLAN CADRE GÉNÉRAL	**17**
3.1.1	Protection des richesses physiographiques et géologiques	**17**
3.1.2	Remise en état des sites endommagés	**18**
3.1.3	Ressources hydrologiques	**18**
3.1.4	Protection des associations végétales	**19**
3.1.5	Intervention face aux feux de forêt	**20**
3.1.6	Protection de la faune	**20**
3.1.7	Pêche sportive	**21**
3.1.8	Qualités esthétiques	**21**

3.1.9	Richesses culturelles	22
3.1.10	Protection des régions naturelles	23
3.1.11	Collaboration entre les parcs et avec d'autres agences	24
3.1.12	Qualité de l'air	24
4.	**ORIENTATION POUR LA CONNAISSANCE, L'APPRÉCIATION ET LA JOUISSANCE DES RICHESSES DU PATRIMOINE PAR LES VISITEURS**	**25**
4.1	PLAN CADRE GÉNÉRAL	27
4.1.1	Jouissance par les visiteurs	27
4.1.2	Qualité des possibilités offertes dans les parcs	29
4.1.3	Liens régionaux	29
4.2	SERVICES DE COMMUNICATION	31
4.2.1	Commentaires généraux	31
4.2.2	Richesses du patrimoine	31
4.2.3	Possibilités de jouissance et d'appréciation	32
4.2.4	Jouissance appropriée et sécuritaire	33
4.2.5	Participation du public	34
4.3	POSSIBILITÉS ET INSTALLATIONS DE L'ARRIÈRE-PAYS	34
4.3.1	Gamme des possibilités	34
4.3.2	Installations de l'arrière-pays	38
4.3.3	Sentiers de l'arrière-pays	41
4.3.4	Camping dans l'arrière-pays	42
4.3.5	Installations d'hébergement	42
4.3.6	Camping de groupe	44
4.4	INSTALLATIONS ET SERVICES DIURNES	45
4.4.1	Généralités	45
4.4.2	Possibilités d'installations diurnes	46
4.5	ACTIVITÉS RÉCÉATIVES	47
4.5.1	Généralités	47
4.5.2	Conduite de plaisance	48
4.5.3	Ski de fond	49

4.5.4	Canot, kayak et radeau pneumatique	50
4.5.5	Motoneige	50
4.5.6	Cyclisme	51
4.5.7	Équitation	52
4.5.8	Pêche sportive	53
4.5.9	Spéléologie	53
4.6	HÉBERGEMENT DANS L'AVANT-PAYS	54
4.6.1	Généralités	54
4.6.2	Terrains de camping	56
4.6.3	Auberges	57
4.6.4	Logements commerciaux périphériques	59
4.7	AGGLOMÉRATIONS ET CENTRE TOURISTIQUE	60
4.7.1	Généralités	61
4.7.2	La ville de Banff	62
4.7.3	La ville de Jasper	63
4.7.4	La communauté de Field	64
4.7.5	Centre touristique du Lac Louise	65
4.8	ACCÈS	65
4.8.1	Généralités	65
4.8.2	Corridors nationaux de transport et de service	66
4.8.3	Les routes des parcs	66
4.8.4	Les pistes d'atterrissage	67
4.8.5	Transport public	68
5.	**PARACHÈVEMENT DES PLANS DE GESTION DES PARCS**	71
	BIBLIOGRAPHIE	73
	ANNEXE A : EXPLICATION DU CONCEPT DE POSSIBILITÉS DANS L'ARRIÈRE-PAYS	81
	ANNEXE B : SYSTÈME DE ZONAGE DES PARCS NATIONAUX	84

Liste des figures

		Page
Figure 1	Processus de planification	**2**
Figure 2	Situation régionale	**5**
Figure 3	A. Possibilités existant dans l'arrière-pays – Banff	**35**
	B. Possibilités existant dans l'arrière-pays – Jasper	**37**
	C. Possibilités existant dans l'arrière-pays – Kootenay	**39**
	D. Possibilités existant dans l'arrière-pays – Yoho	**40**
Figure 4	Installations d'hébergement existantes – arrière-pays	**43**
Figure 5	Installations d'hébergement existantes – avant-pays	**55**

Résumé

Historique

Le plan cadre de gestion définit le contexte d'ensemble dans lequel sera considéré l'avenir des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho, appelés les quatre parcs des Rocheuses. Il guidera la planification, l'aménagement, la gestion et la protection des quatre parcs au cours des quinze prochaines années. Le plan cadre de gestion a été ébauché dans les limites statutaires de la *Loi sur les parcs nationaux* et de la *Politique de Parcs Canada*. Il est le résultat d'une planification de longue date et du programme de consultation du public commencé en 1981. Des plans de gestion, plus détaillés, seront élaborés d'ici 1987 pour chacun des quatre parcs, d'après le plan cadre de gestion.

Les quatre parcs s'étendent sur une grande zone protégée de 20 160 km^2 qui chevauche la ligne continentale de partage des eaux : Kootenay et Yoho en Colombie-Britannique et à l'est, en Alberta, Banff et Jasper. En 1984, cette région, qui est un échantillon représentatif des Rocheuses, a été désignée site du patrimoine mondial par l'UNESCO. Ces parcs permettent aux habitants des régions avoisinantes de se détendre, en particulier d'Edmonton et de Calgary, et attirent un grand nombre de touristes canadiens et étrangers.

Le plan cadre de gestion servira de guide lors des prises de décisions des directeurs de parc, en attendant que soient terminés les plans de gestion individuels des parcs.

Propositions

L'orientation fondamentale de ce plan cadre est la protection des richesses naturelles et culturelles de ces quatre parcs et en cas de conflit, cette protection doit prendre le pas sur l'accroissement de leur utilisation et de leur aménagement. Le plan cadre offre aussi une stratégie pour répondre à une utilisation accrue tout en étendant la gamme des possibilités appropriées pour les parcs et en satisfaisant aux exigences en matière de protection des richesses du patrimoine canadien. Ces objectifs seront atteints en accordant plus d'attention à la gestion des richesses du patrimoine et en améliorant, étendant et transformant les installations et services existants. Dans certains cas seulement, d'autres installations seront construites sur de nouveaux emplacements, uniquement là où elles ne causeront aucun préjudice sérieux à l'environnement.

Le plan cadre a été rédigé afin de souligner ce que l'on appelle les énoncés d'orientation globale, soit les recommandations du personnel professionnel de Parcs Canada qui reposent sur le processus de consultation qui a précédé la publication de ce document. Leur mise en oeuvre exigera l'effort et les ressources à la fois du secteur privé et du secteur public. Les actions à entreprendre par Parcs Canada seront déterminées dans les plans de gestion individuels des parcs, et dépendront des ressources que Parcs Canada aura à sa disposition et, dans le cas de nouvelles installations, des besoins et de la demande du public.

Ce qui suit résume les principales propositions contenues dans ce plan cadre de gestion.

Protection et gestion des richesses (voir section 3)

– L'intégrité écologique et historique de chaque parc est la condition préalable à leur utilisation; la protection des richesses du patrimoine constitue, donc, la principale responsabilité de Parcs Canada.

– Parcs Canada, dans les limites de son mandat, doit offrir une protection spéciale aux richesses d'importance nationale, internationale ou particulière au parc lui-même, ou à celles qui sont uniques, fragiles ou en péril.

– Il est nécessaire de réduire au minimum les effets négatifs de l'aménagement et de l'utilisation des parcs dans les sites existants et de reconstituer l'état originel de ceux qui ont été endommagés par le passé;

– Vu l'importance d'une certaine végétation, comme celle de la région écoclimatique forestière, des mesures spéciales seront prises pour réduire l'impact sur l'environnement des aménagements existants.

– Les habitats importants de la faune seront rigoureusement protégés.

– Les effets de l'utilisation sur l'esthétique et les richesses culturelles des parcs seront évalués et des mesures correctives seront prises là où elles seront nécessaires.

– De vastes secteurs sauvages, exempts de tout aménagement, prédomineront toujours dans les parcs.

Connaissance, appréciation et jouissance des richesses du patrimoine par les visiteurs (voir article 4.1)

– Parcs Canada répondra à la demande d'augmentation des installations et des services, à l'intérieur des limites prescrites, en tirant un meilleur profit des aires déjà aménagées. Ces limites seront fondées essentiellement sur les conditions de l'environnement ainsi que sur les effets socio-économiques de services accrus.

– Les installations et les services existants seront améliorés.

– Parcs Canada continuera de collaborer avec les gouvernements provinciaux, régionaux et municipaux pour mettre sur pied des stratégies coopératives de gestion des terres.

Services de communication (voir article 4.2)

– Les services destinés à informer le public seront étendus et améliorés.

– On s'efforcera davantage de faire découvrir, connaître et apprécier les richesses du patrimoine des parcs.

– L'interprétation, les services d'information et l'accueil des visiteurs seront améliorés pour l'ensemble des quatre parcs.

Possibilités et aménagement de l'arrière-pays (voir article 4.3)

– Un plus grand choix de visites dans l'arrière-pays sera offert et, là où cela s'avérera opportun, les installations existantes dans l'arrière-pays seront maintenues, rénovées ou agrandies.

– De nouveaux refuges alpins et abris d'arrière-pays, qui s'harmoniseront à la topographie environnante dans leur échelle et leur architecture, pourront être ajoutés, mais aucun logement commercial supplémentaire ne sera permis. De plus, certains secteurs de l'arrière-pays continueront à n'avoir ni services, ni installations.

Installations et services diurnes (voir article 4.4)

– Un plus grand choix d'utilisation diurne sera offert.

– On satisfera à la demande d'installations commerciales diurnes en autorisant l'agrandissement et l'amélioration de celles qui existent déjà.

– Aucun bail, ni permis, ne seront accordés pour de nouvelles installations commerciales diurnes.

Activités récréatives (voir article 4.5)

– Dans le but d'attirer une plus grande diversité de visiteurs, ayant des aptitudes et des intérêts différents, les parcs augmenteront la quantité et la diversité des activités récréatives.

– Le choix de pistes de ski de fond sera amélioré et agrandi.

– L'usage de la motoneige dans un but récréatif sera interdit dans les parcs. Cette étape est nécessaire pour protéger l'habitat naturel et la faune, pour maintenir l'intégrité du contact des visiteurs avec la nature et pour éliminer la nécessité d'une surveillance elle-même incompatible avec le principe écologique inhérent aux parcs.

– Le cyclisme sera permis sur des pistes désignées.

Hébergement dans l'avant-pays (voir article 4.6)

– En réponse à la demande du public, un plus grand nombre d'installations d'hébergement accessibles par la route seront autorisées. Ceci se fera, dans la plupart des cas, par l'amélioration définie de la capacité d'hébergement dans les deux villes, et par l'expansion contrôlée des terrains de camping et des logements commerciaux périphériques (LCP).

– Pour répondre à la demande habituelle, à l'exception de certaines fins de semaine d'affluence, les terrains de camping seront agrandis et on permettra d'en aménager de nouveaux.

– Les auberges recevront l'autorisation d'augmenter leur capacité d'accueil.

– Aucun nouveau LCP ne pourra être construit, mais ceux qui existent pourront s'agrandir conformément aux règlements de zonage relatifs aux secteurs loués à bail.

Villes et agglomérations
(voir article 4.7)

– En général, les limites de la ville de Banff seront fixées de manière à incorporer les lotissements du voisinage immédiat et les zones subdivisées. Si une croissance future devait être considérée, l'accent porterait sur une occupation des espaces vacants, ou un réaménagement, en harmonie avec l'échelle et l'architecture de l'environnement naturel.

– Les limites de la ville de Jasper seront fondées sur l'ébauche du plan communautaire qui vient d'être mise au point. La croissance sera permise dans un contexte écologique fragile au sein des limites de la ville, en réaménageant et en améliorant les structures existantes.

– Le centre administratif de Parcs Canada et le centre opérationnel de la compagnie Canadien Pacifique continueront d'être situés à Field en Colombie-Britannique. L'augmentation des services aux visiteurs est jugée acceptable dans cette localité.

– Seul l'aménagement conforme au plan d'action du Lac Louise approuvé en 1982 sera mis en chantier.

Accès (voir article 4.8)

– Aucune nouvelle route ne sera construite à l'intérieur des quatre parcs, mais des améliorations et des modifications seront apportées aux routes existantes.

– L'existence des terrains d'aviation de Banff et de Jasper n'est pas justifiée et leur utilisation comme pistes d'atterrissage d'urgence sera revue.

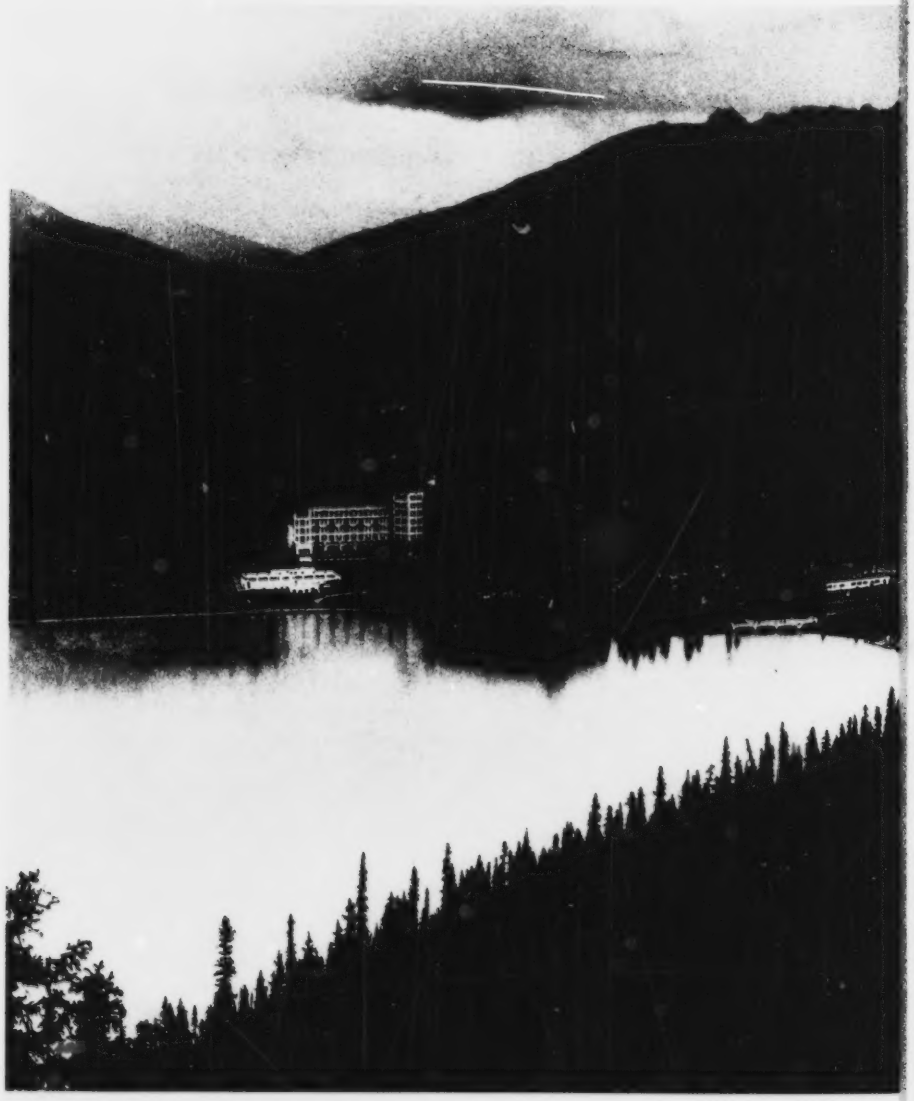

Le Château Lac Louise, Banff.

1. Programme de planification des quatre parcs des Rocheuses

Figure 1: PROCESSUS DE PLANIFICATION

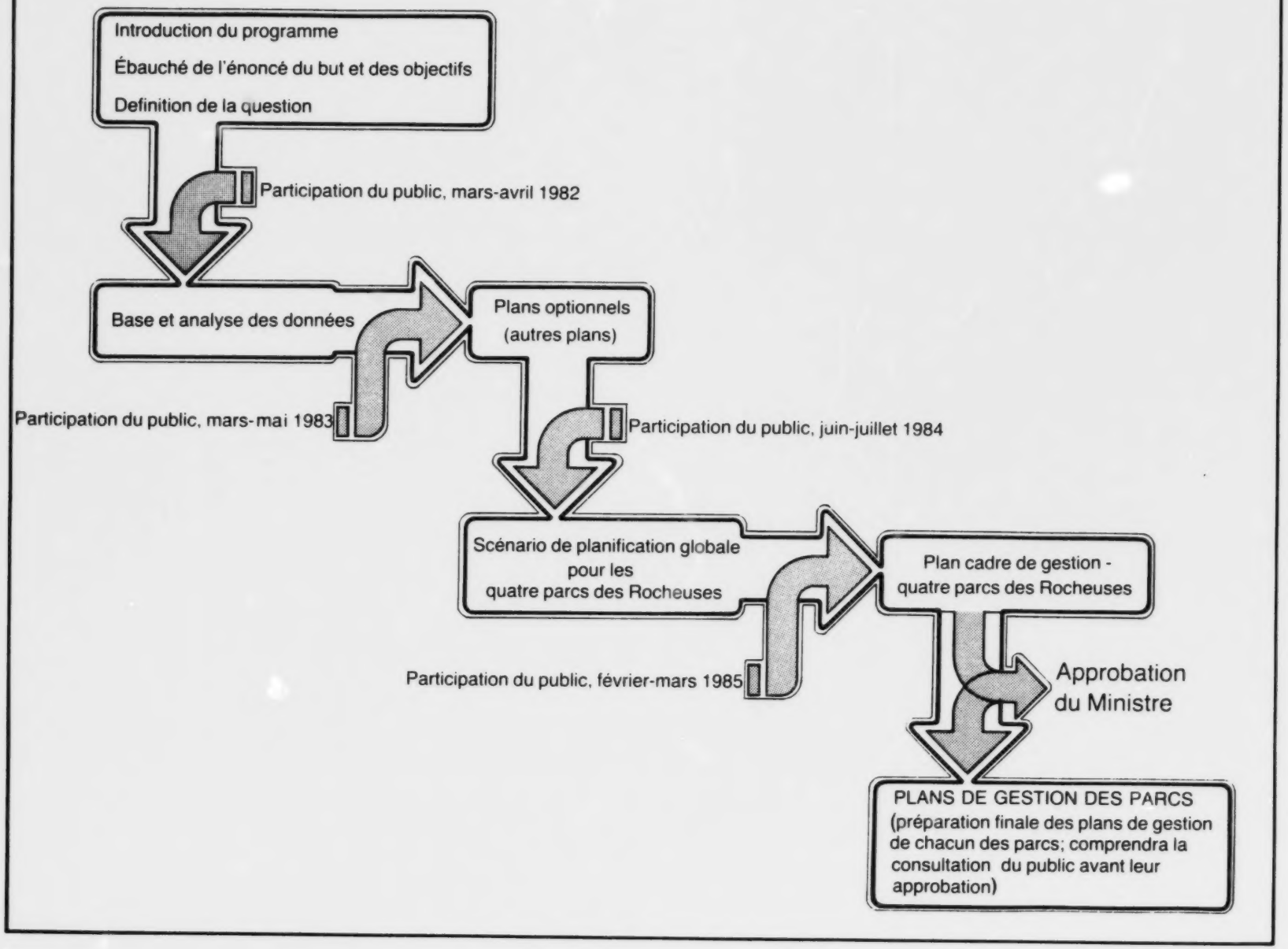

1. Programme de planification des quatre parcs des Rocheuses

Le programme de planification des quatre parcs des Rocheuses fut entrepris en 1981 dans le but d'élaborer des plans de gestion à long terme pour les parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho. Ces plans sont conçus pour guider l'aménagement, la gestion, la protection et l'utilisation des parcs pendant quinze ans. Afin d'assurer que les changements puissent être faits en fonction des conditions qui prévaudront à ce moment-là, ces plans seront normalement révisés substantiellement tous les cinq ans. (La figure 1 illustre les étapes du programme de planification.)

Le programme de planification entrepris pour les quatre parcs des Rocheuses est unique en son genre du fait qu'il s'applique aux quatre parcs simultanément; approche qui a été adoptée car les parcs ont des limites communes, partagent les mêmes problèmes de gestion des richesses et inspirent aux visiteurs des réactions similaires.

Le document *Buts et objectifs – Parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho* approuvé en 1983 après révision du public, a permis d'élaborer les options de planification et orientera la préparation des plans de gestion des parcs (il est repris dans la section 2). Cet énoncé relie les recommandations contenues dans le plan cadre de gestion à la *Politique de Parcs Canada* telle qu'approuvée par le Cabinet en 1979.

Après une analyse poussée des interventions faites lors des séances antérieures de consultation du public ainsi que de l'information fournie par divers organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, trois options ont été élaborées pour couvrir la gamme des propositions qui pourraient être considérées dans le cadre de la politique de Parcs Canada. Chaque option a été appliquée aux sept secteurs de l'avant-pays (accessibles par la route) et aux quatre secteurs de l'arrière-pays, qui constituent les quatre parcs. Elles diffèrent dans leur interprétation quant au nombre et au genre d'installations d'accueil qui peuvent être aménagées, sur la capacité d'accueil des parcs et sur le degré d'incidence acceptable sur les richesses naturelles. Les documents relatifs à ces options ont été présentés au public en juin 1984.

Une fois les réunions publiques terminées et les commentaires recueillis analysés, plusieurs ébauches d'énoncés d'orientation globale ont été faites et présentées dans un rapport intitulé *Scénario de planification des quatre parcs des Rocheuses*. Ces énoncés ont été révisés à la suite d'assemblées consultatives de représentants de divers organismes régionaux et nationaux et à la suite de l'analyse des commentaires reçus au cours des consultations publiques tenues en février et mars 1985.

Le scénario de planification a été révisé et constitue le plan cadre de gestion des quatre parcs des Rocheuses. À la suite de nouvelles consultations publiques, ce rapport qui reconnaît à la fois la géographie contiguë et l'interdépendance des besoins de gestion des quatre parcs, établit les principes directeurs qui serviront de guide à la gestion des parcs.

À l'intérieur du plan cadre de gestion les énoncés d'orientation globale des sections Trois (Protection et gestion des richesses) et Quatre (Orientation pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des richesses du patrimoine par les visiteurs) sont les guides à suivre pour souligner les deux aspects majeurs du mandat de Parcs Canada. L'information contextuelle et le raisonnement suivi sont fournis pour chaque énoncé d'orientation globale.

Le plan cadre de gestion contient également des énoncés d'orientation pour les quatre parcs en

tant qu'entité unique. Des plans de gestion de parc seront cependant élaborés pour chacun d'entre eux à la lumière, bien sûr, du plan cadre de gestion et en suivant la direction globale qu'il décrit. (voir section 5 – Parachèvement des plans de gestion des parcs).

1.1 HISTORIQUE

1.1.1 Description des quatre parcs des Rocheuses et situation régionale

La relation entre les parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho est représentée sur la carte (figure 2). Les différences géologiques, climatiques, de végétation et de la faune, que l'on y trouve sont le résultat de la situation qu'ils occupent sur les chaînes principales des montagnes Rocheuses – chaîne occidentale, chaîne principale et chaîne orientale. L'existence de ces parcs assure la protection et la préservation d'exemples représentatifs des richesses de la région. Ceci est en fait l'une des raisons de la désignation par l'UNESCO des quatre parcs comme site du patrimoine mondial le 30 octobre 1984.

Historiquement, les terres comprises dans les parcs ont fourni la nourriture, des abris, des routes commerciales, le négoce, et même un secours spirituel à des générations entières, depuis les temps préhistoriques, et en particulier aux autochtones canadiens et aux explorateurs européens. Des liens ont été formés par le chemin de fer à travers ces terres, des ressources en ont été extraites, des touristes précurseurs les ont appréciés et, depuis un siècle, des parcs nationaux y ont été créés et gérés.

Aujourd'hui, un certain nombre de routes permettent d'accéder à longueur d'année dans les quatre parcs : la Transcanadienne et la route Yellowhead, pour l'est et l'ouest, la route David Thompson, de l'est, et la route 93 (Banff-Windermere), pour le sud. Les parcs sont accessibles aux véhicules par la promenade des Glaciers entre la ville de Jasper et Lac Louise et entre la ville de Banff et Lac Louise par la promenade de Bow Valley (route 1A). Les grandes lignes de chemin de fer passent également par les parcs de Jasper, de Banff et de Yoho.

L'information aux visiteurs et un grand nombre de services d'interprétation et de sécurité sont assurés par Parcs Canada. L'interprétation des parcs permet d'accroître la compréhension et le plaisir que l'on peut en retirer, et motive les visiteurs à fréquenter les parcs d'une façon sécuritaire, sans les endommager. L'information sur les activités et les installations des parcs est disponible dans beaucoup d'endroits, y compris dans les centres d'information des parcs, les centres régionaux et aux bureaux des gardes.

Les services commerciaux destinés aux visiteurs et aux résidants, dont une grande diversité d'installations liées au tourisme, sont regroupés dans les villes de Jasper et Banff, ainsi qu'à Field, au centre touristique du Lac Louise et dans la région des sources thermales Radium.

Selon le recensement de 1981, les résidants permanents à Jasper sont au nombre de 3 422 et à Banff de 4 627. Le centre administratif du parc national de Jasper et le centre divisionnaire du chemin de fer Canadien National sont à Jasper, alors que Banff est le centre administratif du parc national de Banff. La plus grande partie de l'administration du parc national Yoho est située dans la localité de Field, dont la population est d'environ 300 habitants, qui sert également de centre opérationnel pour le chemin de fer du Canadien Pacifique.

Figure 2:
SITUATION RÉGIONALE

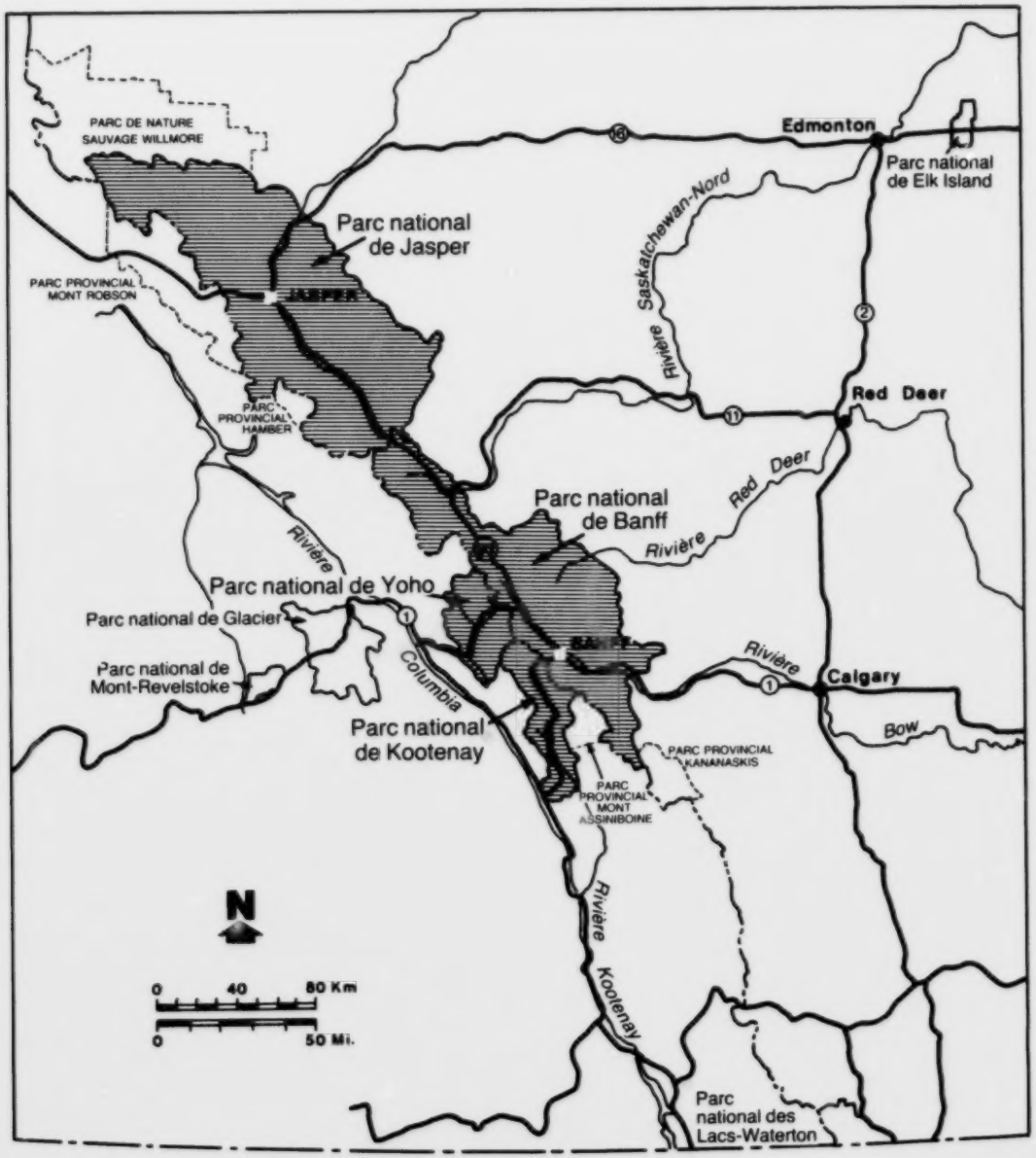

Les quatre parcs des Rocheuses sont une source de détente pour les régions voisines, en particulier Edmonton et Calgary, et font le plaisir des visiteurs en toutes saisons avec une vaste gamme de possibilités dans l'avant et l'arrière-pays des parcs. Les activités récréatives principales comprennent notamment le tourisme, le camping, l'équitation, les randonnées pédestres, la pêche, le canotage, l'alpinisme ainsi que le ski alpin et le ski de fond.

Plusieurs parcs provinciaux, tout comme des régions sauvages ou récréatives, bordent les quatre parcs et contribuent ainsi à répondre à la demande régionale d'activités récréatives. Ceci comprend les parcs provinciaux du mont Robson, du mont Assiniboine et Hamber en Colombie-Britannique, et en Alberta le parc sauvage Willmore, les régions sauvages de Siffleur, White Goat et Ghost, et enfin la région de Kananaskis.

La plupart des terres longeant les parcs à l'ouest sont administrées par le Service forestier de la Colombie-Britannique. L'abattage du bois, et dans une moindre mesure, l'exploitation minière et les activités récréatives constituent les activités principales de la région. Les terres situées à l'est des quatre parcs des Rocheuses sont, pour la plupart, administrées par le Service des forêts de l'Alberta gouverné par la politique révisée du versant Est. Une grande partie de ce territoire est zonée pour une utilisation diversifiée des ressources, incluant l'abattage des arbres, l'extraction du pétrole et du gaz et les activités récréatives. Un réseau routier construit lors de l'exploitation des ressources des deux côtés des parcs des Rocheuses facilite l'accès à des endroits naguère éloignés des parcs.

Les quatre parcs comptent sur les collectivités voisines pour divers services. En revanche, les richesses naturelles et la renommée internationale des parcs attirent des touristes et sont un pivot économique pour la région immédiate. De plus, les touristes apportent des devises étrangères au Canada qui permettent au gouvernement de réunir les fonds nécessaires aux parcs, et en particulier pour la préservation et la conservation des richesses.

Le ministère de l'Environnement, par l'entremise de Parcs Canada, participe à des programmes coopératifs avec divers organismes provinciaux et régionaux; ceux-ci permettent d'assurer que la protection et la gestion des quatre parcs des Rocheuses correspondent aux régions adjacentes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et apportent des bénéfices socio-économiques aux résidants des régions proches.

1.1.2 Niveaux actuels d'utilisation

Une quantité substantielle de données concernant les visiteurs des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho a été réunie et se trouve résumée presque entièrement dans la documentation préparatoire au programme de planification. À mesure que seront reçues d'autres informations et que de nouvelles tendances se dessineront, elles seront incorporées dans toutes les décisions relatives aux parcs des Rocheuses. Un bref aperçu de l'information actuelle sur les niveaux d'utilisation des parcs par les visiteurs est donné ci-dessous.

Tous les ans, quelque 8,5 à 10 millions de personnes visitent les quatre parcs; bien qu'un grand nombre s'arrête pour bénéficier, apprécier et apprendre à leur sujet, un nombre important ne fait que les traverser pour se rendre à des endroits situés en dehors des parcs. L'été est toujours la haute saison, bien que les autres saisons connaissent une fréquentation accrue.

Le taux de visiteurs dans les parcs a augmenté d'environ vingt-cinq pour cent entre

1970 et 1980, mais s'est légèrement infléchi au cours des cinq dernières années. La plupart des visiteurs, ceci n'est pas surprenant, se rendent dans l'avant-pays ou dans les endroits des parcs accessibles par la route puisque la plupart des services et des installations y sont concentrés. Le centre touristique du Lac Louise, et les villes de Banff et de Jasper, reçoivent une proportion particulièrement importante des visiteurs des parcs; pendant l'été, la plupart des installations d'hébergement atteignent leur pleine capacité ou presque.

Environ cinq pour cent de tous ceux qui pénètrent dans les quatre parcs font des excursions dans l'arrière-pays, que ce soit pour une journée ou une journée et demi; chaque année, cependant, près de 30 000 personnes font des excursions de plus d'une journée dans l'arrière-pays.

1.1.3 Planification d'un avenir incertain

Le personnel de Parcs Canada a analysé l'information relative au volume et au genre de loisirs que les parcs sont censés recevoir à l'avenir, en particulier celle qui se rattache à l'avenir de l'industrie touristique, surtout de l'Ouest canadien. La fluctuation prévue de la population en Alberta et en Colombie-Britannique a également été prise en considération, et une analyse indépendante des tendances de fréquentation des parcs a été entreprise.

Les hypothèses au sujet de l'avenir, particulièrement dans le cas de l'Alberta, ont évolué rapidement au cours des trois dernières années, en partie à cause de changements jamais connus auparavant des conditions économiques. De plus, la demande future sera influencée par de nombreux facteurs comme l'aménagement de la région environnante, les fluctuations des taux de change, la diminution des revenus, les modifications qui s'opèrent dans le tourisme traditionnel et la façon dont le tourisme canadien est commercialisé à l'étranger. Il est clair que l'avenir des quatre parcs dépend d'un grand nombre de facteurs incontrôlables.

Pour affronter ces changements futurs qui s'écartent des hypothèses actuelles, des niveaux d'aménagement – sans tenir compte, cependant, du rythme d'aménagement – seront identifiés dans les plans de gestion individuels des parcs. Pour s'assurer que les installations sont planifiées sur des hypothèses de niveaux de fréquentation réalistes et qu'elles concordent avec la protection des richesses, les tendances de fréquentation seront continuellement surveillées tout au long du processus de planification de la gestion des parcs. Il est probable que le secteur privé aura également besoin d'entreprendre des études de marché avant d'agrandir les installations déjà existantes ou d'en aménager de nouvelles.

Un certain nombre d'hypothèses, fondées sur des présomptions raisonnables, sont fondamentales à ce plan cadre de gestion. C'est ainsi que :

i) la population de l'Alberta continuera d'augmenter, mais à un rythme moins rapide que celui prédit dans les années 70 et 80, et tournera autour de 3,1 millions en l'an 2000 (plutôt que les 3,6 millions estimés antérieurement). Il s'agit d'une augmentation de la population de 35 p. 100 par rapport à 1982 et de 28 p. 100 à l'intérieur du temps d'action du plan des parcs (qui est approximativement de 15 ans);

ii) la fréquentation des parcs des Rocheuses continuera d'augmenter et les Albertains continueront d'en être les principaux usagers;

iii) les véhicules privés continueront d'être le principal moyen de transport dans les parcs et les promenades en voiture seront l'activité la plus populaire;

iv) le tourisme continuera d'augmenter régionalement, nationalement et internationalement alors que les taux de croissance du tourisme de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dépasseront le taux de croissance du tourisme national. Il y aura des pressions constantes de la part du public et du secteur privé pour l'amélioration des quatre parcs, en particulier pour les villes de Banff et de Jasper, afin qu'ils deviennent des centres touristiques d'un niveau supérieur;

v) l'innovation technologique continuera de fournir à de plus en plus de monde la possibilité de profiter des activités de plein-air;

vi) les gens prendront davantage de fins de semaine prolongées et davantage de vacances plus courtes et plus fréquentes, et voudront bénéficier d'excursions d'une journée dans des régions récréatives facilement accessibles. La demande de vacances familiales économiques et d'hébergements plus simples augmentera probablement, tout comme les voyages vers des sites spécifiques;

vii) entre 1981 et l'an 2000, l'attendu « vieillissement de l'Amérique du Nord » signifiera une augmentation par rapport à 1981 de 54 p. 100 de la population âgée de 45 à 59 ans et une diminution de 6 p. 100 de la population âgée de moins de 30 ans; vers 1990, un adulte sur cinq au Canada dépassera la soixantaine. Les produits et services, tels que les excursions panoramiques, les haltes, les voyages organisés et les activités contemplatives attireront une population dont la durée de vie sera plus longue et qui voyageront plus souvent;

viii) l'extraction des ressources naturelles continuera d'être le pivot économique des deux provinces de l'Ouest et conduira à une augmentation de l'exploitation des ressources des terres provinciales adjacentes aux parcs.

1.1.4 Résumé du programme de consultation du public

En accord avec la politique de Parcs Canada de tenir des consultations publiques importantes tout au long du processus de planification, les premières réunions concernant le plan cadre de gestion ont eu lieu en 1982. Cette série de réunions avaient pour but d'expliquer publiquement le programme de planification, d'identifier les problèmes et d'obtenir des commentaires sur l'ébauche de l'énoncé du but et des objectifs.

La seconde phase, en 1983, permit aux partis et organismes intéressés de discuter la planification avec le personnel de Parcs Canada; l'année suivante, la phase trois des consultations publiques comprenait une série de rencontres en Alberta et en Colombie-Britannique afin d'examiner les trois options de planification. La quatrième phase tenue au cours de l'hiver 1984-1985, avait pour but d'obtenir les commentaires du public sur l'ébauche des énoncés d'orientation globale contenus dans le *Scénario de planification des quatre parcs des Rocheuses*. Pendant ce temps, des représentants du gouvernement, du monde des affaires, des groupes de conservation et des organismes récréatifs ont été invités à discuter du scénario de planification.

Afin d'assurer que toutes les personnes intéressées puissent participer, des réunions furent tenues dans au moins cinq communautés différentes pour chaque étape du processus de consultation du public. Ces réunions ont été annoncées dans les journaux locaux et à la radio qui, en retour, ont donné lieu à des reportages

dans les médias locaux. Une liste d'envoi a été dressée qui comprend à ce jour 3 200 organisations et individus ayant demandé des renseignements concernant la planification des parcs. De plus, Parcs Canada, en réponse aux demandes, a rencontré des groupes ayant des intérêts spécifiques, tels que Parks for Tomorrow, Travel Alberta et l'Association canadienne de l'ajisme. Des résumés des réactions du public ont été rédigés pour chacune des quatre phases de consultation.

Bien que les consultations publiques soient une partie importante du processus de prise de décisions, trois autres éléments doivent être pris en considération : premièrement, les lois et la politique (*Loi sur les parcs nationaux, Politique de Parcs Canada*); deuxièmement, la présence de richesses naturelles dans les parcs (flore, faune, et les terres qui constituent les parcs); troisièmement, les considérations régionales, provinciales et nationales telles que l'utilisation actuelle des terres dans les parcs, les modes de voyages et de visites et le rôle des parcs dans le réseau des parcs nationaux.

Les chutes Takakkaw, Yoho.

2. Énoncé du but et des objectifs des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho

2. Énoncé du but et des objectifs des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho

L'énoncé du but et des objectifs des parcs, approuvé en 1983, a permis l'élaboration des options de planification et la préparation des plans de gestion des parcs. Il constitue le lien entre la politique de Parcs Canada et les énoncés d'orientation globale contenus dans le présent plan cadre de gestion.

2.1 BUT DES QUATRE PARCS DES ROCHEUSES

Les parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho ont été créés en vue de les protéger et de les conserver pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Ils contiennent la flore et la faune représentatives des montagnes Rocheuses canadiennes qui constituent la portion canadienne de la cordillère, cette épine dorsale qui va de l'Alaska au Pérou.

2.2 OBJECTIFS DES PARCS

2.2.1 La protection et la conservation des richesses

Richesses et processus naturels

a) Protéger et conserver les richesses et les processus naturels des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho;

b) assurer le plus haut degré de protection et, lorsque possible, la préservation des richesses et processus naturels qui sont

i) d'une importance nationale ou internationale;

ii) uniques, rares, ou en péril;

iii) de bons exemples des richesses et des processus naturels des montagnes Rocheuses canadiennes; et

iv) importantes pour la conservation du caractère sauvage des parcs.

Ressources culturelles

a) Protéger, conserver, reconnaître ou restaurer, de manière appropriée, les richesses culturelles des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho;

b) accorder la plus grande attention aux richesses qui sont

i) d'importance nationale;

ii) de bons exemples de l'interaction entre l'homme et la nature dans les montagnes Rocheuses canadiennes.

2.2.2 Connaissance, appréciation et jouissance des parcs, de leurs services et installations

a) Fournir à longueur d'année l'occasion de connaître et d'apprécier les richesses naturelles et culturelles des parcs tout en maintenant le caractère sauvage des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho.

b) Fournir une gamme d'installations et de services diurnes et des séjours prolongés dans les parcs pour des personnes d'aptitudes, de connaissances, de moyens financiers et d'intérêts divers.

c) Fournir une gamme de services d'information, d'orientation et d'interprétation, et des installations qui permettront aux usagers de mieux comprendre, protéger et apprécier en toute sécurité les richesses des parcs.

d) Continuer d'offrir aux visiteurs les installations et les services essentiels et répondre aux exigences opérationnelles des parcs à Banff et à Jasper, au centre touristique du Lac Louise et dans la communauté de Field.

e) Fournir les services et installations pour répondre aux exigences communautaires des habitants de Banff et de Jasper.

2.2.3 Intégration des considérations régionales

a) Coordonner la protection et la gestion des quatre parcs en collaboration avec les gouvernements et organismes provinciaux, ainsi qu'avec les entreprises privées contrôlant les terres et les ressources des régions adjacentes aux parcs.

b) Coordonner les activités sociales et économiques des parcs, là où c'est possible, avec les programmes des régions adjacentes.

c) Coordonner les rôles des parcs en matière de tourisme et d'activités récréatives en harmonie avec les programmes des régions adjacentes et les programmes nationaux, tout en restant à l'écoute des objectifs écologiques.

d) Réduire l'impact des aménagements liés aux transports et aux services publics, aux projets scientifiques ou éducatifs concernant les richesses naturelles et culturelles des parcs.

e) Offrir au public des régions voisines la possibilité de participer à la préparation et à la mise en oeuvre des plans des parcs.

Promenade dans Sunshine Meadows, Banff.

3. Orientation pour la protection et la gestion des richesses

3. Orientation pour la protection et la gestion des richesses

3.1 PLAN CADRE GÉNÉRAL

Introduction

La protection des richesses constitue la principale responsabilité de Parcs Canada : le maintien de l'intégrité écologique et historique de chaque parc est une condition préalable à leur jouissance. C'est la clef de voûte des énoncés de l'orientation pour la protection et la gestion des richesses qui s'appliquent aux quatre parcs des Rocheuses. Ceux-ci soulignent la protection appropriée au genre, à l'importance et à la fragilité des richesses des parcs et contiennent des critères importants permettant de juger des niveaux et des genres d'utilisation acceptables dans les quatre parcs.

Le mandat de Parcs Canada relatif à la protection et à la gestion des richesses se trouve dans la *Loi sur les parcs nationaux* et se trouve clarifié dans la *Politique de Parcs Canada*, la Stratégie mondiale de la conservation, le Réseau de rivières du patrimoine canadien, le Processus de gestion des ressources naturelles et les directives de gestion, et le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Les énoncés d'orientation pour la protection et la gestion des richesses fixent des objectifs d'ensemble qui peuvent donc être utilisés dans les plans de gestion individuels pour élaborer des objectifs précis de protection et de gestion des richesses pour chaque parc.

Les énoncés d'orientation globale, qui sont fondés sur une analyse des inventaires biophysiques (écologiques) des richesses naturelles des quatre parcs, seront de nouveau analysés à la lumière d'autres données sur les ressources, pour la mise en place d'objectifs de protection et de gestion, spécifiques aux parcs.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les énoncés d'orientation pour la protection et la gestion des richesses ont préséance sur la mise en oeuvre des énoncés d'orientation pour la compréhension, l'appréciation et la jouissance des visiteurs (voir section 4) car le besoin de protéger les richesses limite le nombre, le genre et le niveau d'utilisations acceptables dans les quatre parcs des Rocheuses.*

B. *La gestion des services et des touristes ne peut être séparée de la protection des richesses. Une telle gestion doit sauvegarder l'habitat animal et végétal, tout comme le cadre physique et esthétique des parcs.*

3.1.1 Protection des richesses physiographiques et géologiques

Introduction

La physiographie et la géologie des quatre parcs ont une importance régionale, nationale et internationale. Toutes les composantes des parcs peuvent être déclarées importantes, que ce soit pour leur valeur panoramique, leur caractère unique, leur fragilité ou leur importance scientifique ou écologique. La protection de ces richesses et des processus naturels qui les modifient sera traitée avec la plus grande priorité. La préservation des richesses du parc a priorité sur l'accès des visiteurs mais sans l'interdire.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les richesses physiographiques et géologiques de chaque parc seront évaluées afin de déterminer celles qui sont importantes, que ce soit au niveau du parc ou nationalement, et de les protéger de façon adéquate.*

B. *Les reliefs et les particularités ayant une importance internationale, tels que les schistes argileux de Burgess à Yoho et les couches fossilifères dans l'escarpement Cathedral, recevront une attention spéciale dans la gestion des parcs.*

3.1.2 Remise en état des sites endommagés

Introduction

L'activité humaine peut laisser des cicatrices permanentes dans la nature qui peuvent être néfastes écologiquement et enlever aux visiteurs une partie des bienfaits qu'ils recherchent dans les parcs. On s'efforcera de minimiser les conséquences des problèmes actuels et de remettre dans leur état primitif les sites déjà endommagés. Ceci peut être réalisé activement en scarifiant, semant, etc., ou passivement, en laissant à la nature le soin de se régénérer.

Énoncés d'orientation globale

A. *Aucune activité brisant l'harmonie d'un relief ne pourra être approuvée avant la mise en place complète de tous les plans de remise en état nécessaires.*

B. *En utilisant le processus de gestion des richesses, chaque parc identifiera les endroits qui nécessitent une remise en état active et déterminera les priorités suivant le degré esthétique de dégradation, l'étendue des dommages à l'habitat originel, le degré de perturbation des bassins de drainage et les dommages potentiels pouvant encore survenir au terrain.*

3.1.3 Ressources hydrologiques

Introduction

Les quatre parcs des Rocheuses sont situés au sommet des principaux bassins hydrologiques de l'Amérique du Nord, protégeant les sources des rivières qui sont l'alimentation en eau principale des régions urbaines et agricoles de l'Ouest canadien. Avec l'augmentation des

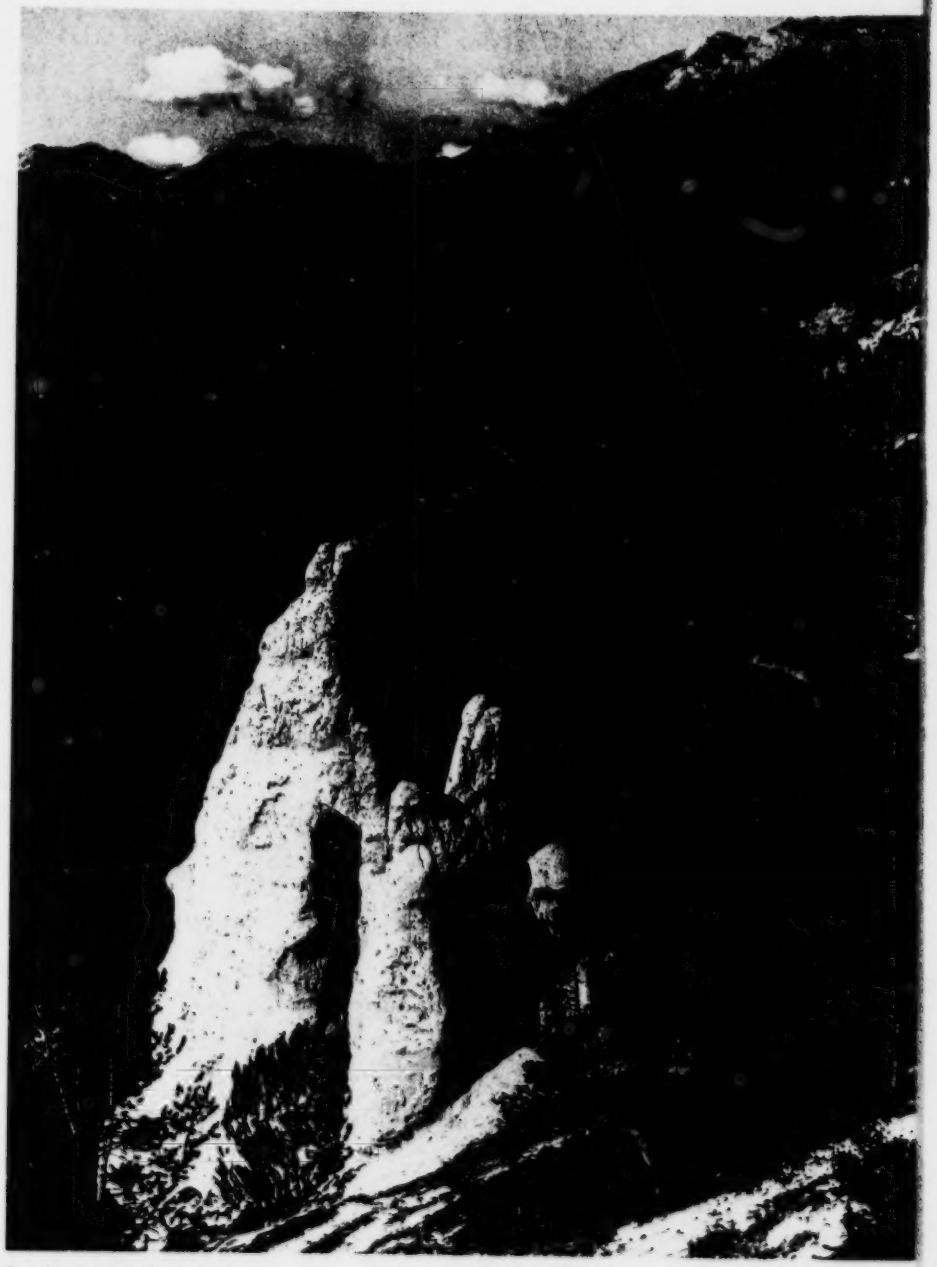

Les cheminées de fées à Banff.

visiteurs et de l'usage des parcs, un danger croissant de pollution menace les eaux dans les parcs. Parcs Canada unit ses efforts à ceux d'autres agences du ministère de l'Environnement, dont le Service de la protection de l'environnement et la Direction générale des eaux intérieures, afin d'établir des normes de qualité des eaux, de surveiller et d'atténuer l'incidence de la pollution sur les ressources hydrologiques.

L'intégrité des bassins hydrographiques des parcs démontre la possibilité de laisser le débit incontrôlé et le flot naturel des eaux se perpétuer. Les rivières Athabasca et Saskatchewan-Nord sont sur le point d'être désignées rivières du patrimoine canadien, en partie à cause de la valeur de leur bassin hydrographique. Des préparatifs sont en cours pour inclure la rivière Kicking Horse dans le Réseau de rivières du patrimoine canadien.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les installations et les activités des parcs fonctionneront sous le couvert d'une protection continue et rigoureuse des ressources aquatiques des parcs.*

B. *La qualité de l'eau sera surveillée et, partout où cela s'avérera nécessaire, toutes les mesures seront prises pour prévenir ou éliminer la pollution.*

C. *S'il est nécessaire de modifier le lit des cours d'eau ou leur débit, ceci sera fait de manière à réduire au minimum l'envasement, les modifications apportées au déroulement naturel de leurs flots et la perte d'habitat.*

3.1.4 Protection des associations végétales

Introduction

Une haute priorité sera accordée à la protection des espèces et des associations végétales qui sont menacées, rares, fragiles ou uniques. La gestion et les activités seront limitées par la fragilité de la végétation environnante. Il doit y avoir le moins d'interférences possibles entre la gestion des parcs et la végétation spontanée.

Les parcs peuvent être divisés en trois régions écoclimatiques : alpine, subalpine et forestière. Cette dernière, la moins élevée, et dont le climat est le plus chaud et le plus sec, ne représente qu'une petite superficie à l'intérieur des parcs et est importante à la fois pour la faune et pour les humains. Elle regroupe la plupart des prairies des parcs, ainsi que les secteurs principaux d'activités (corridors routiers, terrains de camping, utilisation diurne).

La région forestière joue un rôle écologique important dans les parcs, constituant le principal habitat de plusieurs espèces de la faune. De nombreuses installations et activités s'y trouvent. De dimension réduite, cette région impose une gestion particulière et une attention supplémentaire doit être apportée aux activités susceptibles de modifier l'environnement, soit directement ou indirectement.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les espèces uniques, rares ou menacées, ou les associations entre différentes espèces végétales seront identifiées pour permettre de prendre les mesures de protection appropriées.*

B. *À cause de l'importance de la région forestière à la fois pour la protection des richesses et l'usage des visiteurs, des mesures spéciales seront créées pour réduire au minimum les incidences négatives des utilisations actuelles ou passées.*

C. *De plus amples recherches seront entreprises dans le but de mieux comprendre l'importance de la région forestière et de créer les méthodes de gestion et de protection.*

D. *Des plans pour la gestion de la végétation, dans chaque parc, seront élaborés pour :*

– identifier les régions présentant des associations végétales importantes;

– surveiller et évaluer l'état des associations végétales et améliorer les modifications indésirables à la végétation résultant des interférences humaines.

E. *Aucune activité pouvant endommager la végétation ne sera approuvée avant que les plans de remise en état soient achevés.*

3.1.5 Intervention face aux feux de forêt

Introduction

Par le passé, les feux de forêt, considérés comme des fléaux, étaient impitoyablement combattus dans les parcs. On a découvert depuis que leur suppression avait une incidence sur le système écologique et en particulier dans les quatre parcs des Rocheuses. La politique de Parcs Canada est de permettre aujourd'hui l'usage du feu dans le processus de remise en état de l'équilibre biologique. (Les incendies incontrôlés présentant un danger pour la population, les installations des parcs ou les terres voisines, sont, bien sûr, toujours aussi impitoyablement combattus).

Énoncés d'orientation globale

A. *Parcs Canada gérera et préservera l'habitat de la végétation dont le cycle naturel dépend du feu. Un plan exhaustif de gestion du feu sera élaboré pour chacun des quatre parcs et nécessitera :*

– des recherches poussées sur l'usage du feu comme outil de gestion et sur le rôle joué par les incendies sur les différents types d'associations végétales dans les parcs;

– l'utilisation d'incendies provoqués (incendies planifiés) dans des régions données, où le maintien de la végétation primitive les rendent nécessaires, qui permettront aussi d'acquérir une expérience et une connaissance plus approfondie du mécanisme des feux de forêt;

– une sélection attentive des secteurs où les feux de forêt naturels seront laissés à eux-mêmes; et,

– l'extinction impitoyable des incendies qui menacent les installations des parcs, la sécurité publique et les terres avoisinantes.

3.1.6 Protection de la faune

Introduction

La faune dépend de facteurs écologiques étroitement liés et complexes, dont fait partie la protection de l'habitat. Cet habitat est, lui-même, le résultat de l'interdépendance de facteurs écologiques tels que la végétation, l'eau, le climat, le feu, et les caractéristiques de la géographie physique. La gestion de la faune fait partie d'une chaîne : elle doit être coordonnée à la gestion des autres richesses des parcs, qui à son tour est dépendante de la gestion des activités humaines, puisque ce sont les visiteurs, pourtant bien intentionnés, et les installations et services qui leur sont destinés, qui peuvent facilement provoquer des dommages aux composantes fragiles du système écologique.

Énoncés d'orientation globale

A. *La recherche, qui comprend la surveillance systématique de la faune et de son habitat, fournira une base écologique pour une gestion sensée de la faune.*

B. *Les régions qui recèlent des habitats importants de la faune seront protégées avec soin. Les critères à appliquer lors de l'identification des habitats importants considéreront :*

– si le secteur étudié ne comprend qu'un nombre infime d'habitats; si ceux-ci sont petits et s'ils sont indispensable à la survie de ces espèces;

– si le secteur sert de lieu de reproduction à des espèces rares ou menacées;

– si le secteur est un habitat saisonnier d'importance vitale pour la faune.

Les habitats importants de la faune seront définis dans les plans de gestion des ressources, individuels à chaque parc. Cette désignation, bien qu'elle n'exclue pas nécessairement la présence des visiteurs, sous-entendra que les caractéristiques essentielles de l'habitat seront protégées avec le plus grand soin.

C. *Parcs Canada collaborera avec d'autres agences à la planification de la gestion de la faune, dont ils partagent la responsabilité.*

D. *On accordera le plus haut degré de protection possible aux espèces uniques, rares, menacées ou vulnérables aux activités humaines, comme par exemple : le grizzli, le caribou des bois, les grands prédateurs et les rapaces.*

Ours bruns dans la vallée Cascade, Banff.

3.1.7 Pêche sportive

Introduction

La pêche sportive est une activité récréative reconnue et acceptée dans les parcs nationaux, sous réserve de l'obligation de protéger l'écosystème aquatique et d'assurer la viabilité des espèces de poisson. La productivité des eaux des parcs de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho est peu élevée en raison de leur basse température et contiennent une population halieutique fragile et facilement surexploitée.

Énoncé d'orientation globale

A. *Le plan de gestion des richesses qui sera élaboré pour chaque parc identifiera les endroits où la pêche sportive sera autorisée et planifiée en vue du maintien des populations halieutiques dans ces eaux.*

3.1.8 Qualités esthétiques

Introduction

L'enthousiasme avec lequel les visiteurs nous parlent de « l'aventure » qu'ils ont vécue dans un parc, nous laisse souvent sur notre faim. Alors que les goûts et les définitions varient, ce qu'ils ont vécu dans un parc est une perception individuelle des éléments essentiels que l'on y trouve : panoramas, air pur, eau, faune et paysages illimités. La conservation de ces éléments devient alors primordiale dans la gestion des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho comme du réseau entier des parcs et nécessite une planification habile des terres et de l'usage que l'on en fait.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les effets esthétiques de la planification actuelle et projetée de l'usage du territoire doivent être évalués et des mesures prises pour réduire leurs côtés négatifs et mettre en valeur ceux qui sont positifs.*

B. *On donnera une très haute priorité à l'esthétique des parcs dans toutes les activités futures et l'incidence des opérations quotidiennes sur cette esthétique sera réduite au minimum.*

C. *Une des priorités de la gestion est l'élaboration d'un motif architectural pour chaque parc ayant pour but la conservation de son caractère essentiel qui peut même être mis en valeur par des mesures relatives au patrimoine comme une politique de signalisation et une valorisation du cachet particulier de la « rue principale », semblable à ce que la Fondation canadienne du patrimoine a réalisé dans plusieurs communautés du Canada.*

3.1.9 Richesses culturelles

Introduction

La *Politique de Parcs Canada* s'engage à protéger les richesses culturelles au sein des parcs nationaux en relation avec son mandat pour les lieux ou parcs historiques nationaux. Les richesses culturelles englobent les sites archéologiques et paléontologiques, les bâtiments et les objets historiques.

Bien qu'un certain nombre de richesses culturelles importantes au point de vue national et régional aient été identifiées dans les parcs, il n'existe pas de répertoire complet et détaillé des dites ressources. En l'absence d'une base de données adéquate, il est nécessaire d'apporter une attention spéciale aux répercussions possibles que les activités du parc peuvent avoir sur les richesses culturelles.

Quand un répertoire des richesses culturelles sera fait pour chacun des parcs, aucun effort ne devra être négligé pour fournir l'information nécessaire à la protection des richesses en vertu du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et de la *Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale.*

Énoncés d'orientation globale

A. *Un inventaire des richesses culturelles sera fait pour chaque parc, afin de :*

– déterminer le lieu et la nature des richesses culturelles;

– évaluer leur importance à l'échelle du parc, de la région, de la province et du Canada;

– coordonner le processus d'évaluation, lorsque nécessaire, avec les autres groupements, dont les agences provinciales et la Commission des lieux et monuments historiques;

– suggérer des mesures pour la protection et la préservation des richesses culturelles importantes; et

– élaborer un plan de gestion des richesses culturelles.

B. *Les politiques du Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale seront révisées par le ministère de l'Environnement afin de renforcer la préservation du patrimoine au gouvernement dans toutes les matières placées sous sa juridiction. Ces politiques seront strictement suivies dans la gestion des parcs, afin de s'assurer que les biens culturels de valeur soient protégés et pour servir d'exemple au reste du gouvernement fédéral.*

Sources thermales de Banff, vers 1880.

3.1.10 Protection des régions naturelles

Introduction

Les quatre parcs des Rocheuses ont un arrière-pays d'environ 20 000 km². Le niveau de l'aménagement dans cette région varie de simples services aux visiteurs ou d'installations jusqu'à l'existence d'hébergements commerciaux et d'abris. Les énoncés d'orientation qui suivent ne s'appliquent qu'à la gestion des secteurs où n'existent aucun service aux visiteurs ou installation.

Ces régions naturelles ont une qualité esthétique intangible et unique : le décor sauvage et vierge offre aux visiteurs l'occasion d'explorer la nature sous son vrai jour. Cependant la valeur de ces régions pour les humains dépend de la conservation de cet environnement naturel. De plus, les régions sauvages regorgent d'informations scientifiques importantes sur les mécanismes écologiques encore non perturbés par l'activité humaine. La valeur scientifique et humaine de telles régions primitives dépend, dans une large mesure, de leur superficie qui doit être assez grande pour conserver leur intégrité écologique et posséder des limites topographiques évidentes.

Énoncé d'orientation globale

A. *De vastes régions sauvages, ne possédant aucune installation, seront gardées dans les quatre parcs des Rocheuses et :*

– seront, si possible, identifiées par des limites topographiques et écologiques évidentes, comme le tracé des cours d'eau;

– seront préservées et protégées comme exemples de systèmes naturels et de paysages inaltérés par l'activité humaine; et

– offriront aux visiteurs des parcs l'occasion d'explorer la nature sous son vrai jour, sans en compromettre son caractère originel.

3.1.11 Collaboration entre les parcs et avec d'autres agences

Introduction

La gestion des richesses du patrimoine dans chaque parc doit être coordonnée avec celle de l'ensemble des quatre parcs des Rocheuses et avec les agences provinciales et les intérêts privés qui contrôlent les terres et les ressources attenantes aux parcs.

Énoncé d'orientation globale

A. *Afin d'améliorer la protection des richesses, des programmes de collaboration seront élaborés entre les parcs et avec les autres agences responsables de la gestion des terres attenantes.*

3.1.12 Qualité de l'air

Introduction

Les quatre parcs des Rocheuses comprennent des corridors nationaux de routes et de voies ferrées, des villes et des centres de services aux visiteurs dont l'impact est négatif sur la qualité de l'air ambiant. Bien que la pollution de l'air ne cause pas de problème d'envergure dans les parcs, le relief montagneux crée souvent des inversions thermiques qui concentrent l'air pollué dans le fond des vallées. La pollution de l'air est produite par le monoxyde de carbone dégagé par les véhicules motorisés, par la fumée se dégageant du chauffage au bois utilisé dans les villes et les terrains de camping, par les feux de forêt, et par la construction et l'entretien des corridors de transport. À mesure que la fréquentation et les installations augmentent le potentiel de pollution de l'air augmente en proportion.

L'agrandissement futur des installations et l'augmentation de la fréquentation polluera l'air et l'eau dans les parcs, qui ont déjà été identifiés comme des éléments esthétiques essentiels, à moins que des mesures de protection attentives soient prises pour que cela ne se produise pas. Les mesures énoncées ci-dessous sont donc de la plus haute priorité.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les qualités de l'air et de l'eau seront surveillées de près afin de déceler rapidement toute détérioration. Si des problèmes surviennent, toutes les ressources du ministère de l'Environnement seront mises en oeuvre, de concert avec les autres ministères gouvernementaux concernés, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, afin de réduire ou de prévenir la pollution.*

4. Orientation pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des richesses du patrimoine

4. Orientation pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des richesses du patrimoine

Après avoir examiné la gestion et la protection des richesses, premier mandat de Parcs Canada, le plan cadre de gestion se tourne maintenant vers l'orientation qui devrait être prise vis-à-vis l'autre aspect de son mandat : donner l'occasion aux visiteurs de comprendre, apprécier et jouir des parcs nationaux. Des énoncés d'orientation plus précis sur des questions comme l'accès, les services de communication et le rôle des villes dans les quatre parcs, sont fournis dans des stratégies d'ensemble pour la mise en place finale de l'orientation du plan cadre de gestion.

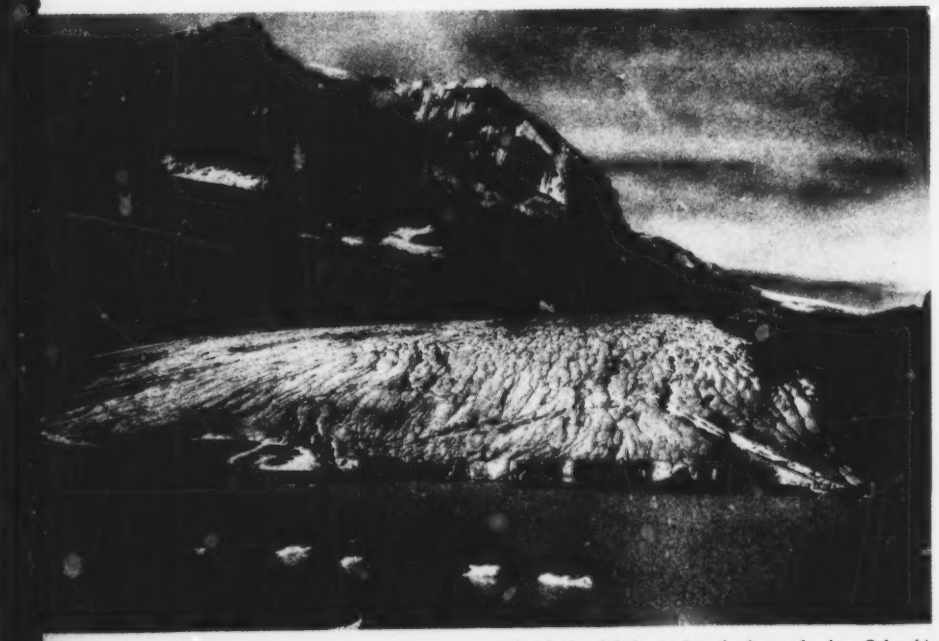

Le glacier Athabasca dans le champ de glace Columbia

4.1 PLAN CADRE GÉNÉRAL

4.1.1 Jouissance par les visiteurs

Introduction

Pour décider comment répondre aux demandes d'augmentation des activités récréatives, il faut analyser si les activités proposées entrent dans le cadre des conditions et des restrictions que de telles demandes impliquent. Le plan cadre de gestion reconnaît que les restrictions qui s'appliquent à la jouissance des visiteurs et à l'établissement des installations doivent être précises, car la fréquentation et la jouissance de ces parcs dépendent du maintien de la qualité de l'environnement.

Une augmentation de la demande d'activités et d'utilisation des parcs est prévue au cours des quinze prochaines années, à un rythme modeste mais soutenu. À l'intérieur des restrictions imposées par des considérations sociales et écologiques, de telles possibilités peuvent être offertes à un plus grand nombre de gens et, là où cela sera possible, l'accroissement de la fréquentation pendant les périodes creuses sera encouragée.

La prévision d'une croissance modeste de la demande de jouissance des parcs se fonde sur les tendances actuelles; cependant d'autres possibilités doivent être prises en considération. D'abord, la demande pourrait augmenter à un rythme plus rapide que prévu, ce qui entraînerait l'expansion accélérée des installations et des services, dans la limite des contraintes budgétaires, opérationnelles et environnementales. Enfin, la demande pour des activités spécifiques ou reliées au parc pourrait diminuer ce qui entraînerait alors une modification appropriée de la planification, de la conception et de l'exploitation des installations et dans la prestation des services. Aucune expansion

n'aura lieu à moins que la première hypothèse, une augmentation prévue de la demande, se réalise. Des réponses détaillées pour les différentes possibilités seront données dans les plans individuels de gestion des parcs.

Par l'examen des possibilités de réponses aux demandes accrues, il est possible de déterminer plus précisément les besoins des visiteurs, en étudiant les tendances des visiteurs, les exigences et l'état du marché. Des programmes doivent être élaborés pour s'assurer que les visiteurs sachent quelles ressources sont disponibles afin qu'ils aient l'occasion de comprendre, apprécier et bénéficier des parcs. L'information doit encourager des demandes réalistes sur le genre de possibilités disponibles et insuffler une prise de conscience élevée de la valeur des richesses du patrimoine des parcs. D'autres agences et l'industrie du tourisme continueront de promouvoir activement les parcs et créeront, donc, des besoins accrus. Parcs Canada doit collaborer avec l'industrie du tourisme pour s'assurer que cette promotion ne compromette pas l'intégrité des richesses des parcs.

Le contrôle absolu des entrées dans les parcs, tels que les systèmes par quota, n'est possible que dans l'arrière-pays et ne s'applique qu'à une faible proportion seulement des visiteurs des parcs. Les seules autres méthodes réalisables pour modifier les modes de fréquentation sont l'information et l'éducation, ou la limitation de la capacité d'installations spécifiques. Toute installation supplémentaire sera établie dans des limites spécifiées, car un manque de limitation de la croissance aurait pour effet d'accroître les problèmes écologiques et de dégrader les éléments mêmes qui font la renommée des parcs et les rendent dignes d'être visités.

Les types de fréquentation des parcs sont fortement influencés par la présence de services comme les sentiers, les routes, les terrains de camping et les hôtels. Il est préférable, pour répondre à l'augmentation des demandes, d'étendre les installations existantes ou d'augmenter leur capacité, plutôt que de créer de nouvelles installations. Si des problèmes liés à l'environnement ou à l'utilisation existent, les installations devront être améliorées ou relocalisées.

Un nouvel aménagement sur des sites encore intacts ne sera permis que dans des cas particuliers où il est nécessaire d'atténuer des problèmes existants; lorsque les installations présentent des lacunes évidentes, que l'expansion des installations existantes ne peut raisonnablement répondre à la demande, là où il existe une demande de possibilités appropriées qui ne sont pas disponibles maintenant, et quand les conséquences écologiques de tels aménagements sont acceptables. Si de nouvelles installations sont nécessaires, le secteur privé sera invité à les réaliser à l'extérieur des parcs, là où cela sera opportun.

Parce que la préférence ira à l'expansion des installations existantes dans les zones déjà aménagées et dans les corridors de transport existants, la répartition actuelle des activités sera maintenue et empêchera les aménagements en bordure des routes et des voies rapides dans les parcs.

Énoncés d'orientation globale

A. *Pour répondre à la fluctuation des besoins, Parcs Canada offrira seulement les installations et les services préconisés dans son mandat pour assurer une jouissance étendue et équilibrée des parcs.*

B. *Toute réponse à l'augmentation de la demande interviendra dans des limites définies qui tiendront compte des conséquences sur l'environnement, de l'expansion des installations et de l'augmentation des activités des visiteurs, aussi bien que des répercussions socio-économiques de cette réponse.*

C. *Une telle réponse consistera, dans la plupart des cas, à augmenter la capacité des installations existantes. Les installations seront permises sur de nouveaux emplacements dans des circonstances spéciales et, là où c'est opportun, des efforts seront faits pour encourager le secteur public à aménager de nouvelles installations à l'extérieur des parcs.*

4.1.2 Qualité des possibilités offertes dans les parcs

Introduction

Les parcs sont appréciés depuis plus de cent ans mais, aujourd'hui, les services et les installations ne sont plus toujours au niveau des normes ou des exigences modernes. Dans quelques cas, les installations sont devenues désuètes et nécessitent un entretien de meilleure qualité ou une rénovation, ce qui entraîne donc l'obligation de relever les possibilités offertes aux visiteurs en améliorant de telles installations ou services.

Évidemment les parcs nationaux ne peuvent satisfaire toutes les exigences des visiteurs, mais il est possible d'en contenter un plus grand nombre sans porter atteinte aux richesses du patrimoine des quatre parcs des Rocheuses. Dans quelques cas, seuls les besoins d'une minorité de visiteurs sont satisfaits; les services et les installations doivent être étendus, pour répondre à la diversité des intérêts, des âges, des aptitudes et des capacités physiques des visiteurs. La priorité sera accordée à l'amélioration des possibilités d'activités disponibles qui dépendent des richesses naturelles des parcs et nécessitent un minimum d'installations.

Une attention particulière sera apportée aux exigences des personnes âgées et des personnes handicapées, pour lesquelles la fréquentation des parcs est souvent particulièrement réconfortante.

Il faut également fournir plus et de meilleurs services de communication (information et éducation) en ce qui concerne les différents aspects de ces parcs : leurs richesses, leurs installations et leurs possibilités récréatives. Des services de communication doivent être élaborés pour satisfaire les besoins des visiteurs et les encourager à faire un usage convenable des parcs. En outre, on aura recours à l'information et à l'éducation pour atteindre les objectifs de gestion des parcs, quand il convient de le faire, plutôt qu'à des techniques de gestion plus restrictives pour les visiteurs telles que l'application des règlements.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les installations et services seront améliorés pour offrir de meilleures occasions de jouissance des parcs à une gamme plus étendue de visiteurs.*

B. *Les services de communication, destinés au grand public et aux visiteurs des parcs, seront augmentés afin de permettre à la population de comprendre, apprécier et jouir des quatre parcs des Rocheuses.*

4.1.3 Liens régionaux

Introduction

Les quatre parcs des Rocheuses et les terres adjacentes partagent divers liens écologiques, économiques et sociaux. Les politiques et les initiatives de Parcs Canada peuvent donc avoir une influence importante sur les terres adjacentes, de même que les initiatives prises par les gouvernements provinciaux, régionaux et municipaux ainsi que par le secteur privé peuvent de leur côté affecter sérieusement les parcs.

Ainsi, la croissance urbaine à l'intérieur des parcs a un effet important sur des communautés provinciales voisines comme Canmore. La politique de Parcs Canada relative à la « nécessité de résidence » et les possibilités limitées de construire de nouveaux logements se sont répercutées par une croissance résidentielle de la région de Canmore. D'autres politiques de Parcs Canada ont conduit à l'installation de centres de ski à l'extérieur des limites des parcs.

La plupart des terres longeant les parcs en Colombie-Britannique et en Alberta sont consacrées à une utilisation multiple des ressources, comme la coupe du bois, l'extraction du pétrole et du gaz et les activités récréatives. Les routes qui en résultent permettent à un public plus nombreux d'accéder à des endroits naguère éloignés des parcs. Les révisions apportées récemment à la politique albertaine du versant Est, ont accru l'accent mis sur le tourisme et les activités récréatives, ce qui a une importance potentielle pour les parcs de Banff et de Jasper.

Puisqu'il n'est pas possible de garder l'intégrité des richesses du patrimoine dans les parcs et répondre en même temps à toutes les demandes des visiteurs, une haute priorité sera accordée à la coordination des stratégies de gestion des terres avec les provinces voisines. De telles initiatives sont déjà en cours : les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont récemment signés un accord économique et de développement régional, qui établira les moyens de parvenir à une plus grande collaboration et coordination fédérale-provinciale relative au développement économique et régional de tous les secteurs industriels en Alberta, y compris le tourisme. Comme première étape de la réalisation des objectifs de l'accord, Parcs Canada encouragera et aidera à l'élaboration des plans de gestion des richesses régionales, des activités récréatives et du tourisme, conformément au désir du ministère de l'Environnement d'assurer une coopération avec les gouvernements provinciaux relative à une vaste gamme de sujets d'intérêts mutuels.

La présence des parcs dans les montagnes Rocheuses est importante à l'échelle régionale car elle assure la protection des richesses du patrimoine et la conservation de vastes régions sauvages. C'est seulement dans ces parcs, après tout, que de vastes étendues relativement intactes et représentatives des Rocheuses, sont protégées par la législation avec les avantages écologiques et sociaux incalculables qui en découlent.

Heureusement, l'industrie du tourisme elle-même reconnaît que ses propres intérêts à long terme sont réduits par l'exploitation effrénée des parcs dans un dessein touristique. Les biens des parcs, qu'ils soient naturels ou bâtis, doivent être préservés pour la jouissance et l'appréciation des générations futures de Canadiens à qui sont destinés les parcs, et des visiteurs, même si une telle préservation limite le nombre de gens qui peuvent en bénéficier.

Énoncés d'orientation globale

A. *Parcs Canada cherchera activement à élaborer des stratégies de gestion des terres en collaboration avec les gouvernements provinciaux, régionaux et municipaux. Les programmes de planification et de développement régionaux seront encouragés, afin de définir les rôles et les relations entre les différents partis, pour réduire la pression sur les parcs des Rocheuses et, parce que les quatre parcs des Rocheuses ne peuvent accommoder tous les besoins des visiteurs, d'encourager le développement dans les régions avoisinantes.*

B. *Le premier rôle des quatre parcs dans la région des montagnes Rocheuses est la protection des richesses du patrimoine et la conservation et la préservation du caractère sauvage actuel.*

4.2 SERVICES DE COMMUNICATION

4.2.1 Commentaires généraux

Introduction

Une communication efficace aidera Parcs Canada à protéger les richesses des parcs tout en aidant le public à les apprécier. Les services de communication sont actuellement fournis sur plusieurs niveaux qui représentent les divers aspects de l'activité dans les parcs. Ce sont :

– la prise de conscience préliminaire des parcs et la planification des voyages, par l'intermédiaire de courts-métrages télévisés, de publications et de programmes destinés aux enseignants et aux écoles;

– l'orientation et l'information relatives aux parcs, offertes dans les centres d'information, aux entrées des parcs et dans les bureaux des gardes;

– l'interprétation, comprenant les causeries autour d'un feu de camp, les publications, les programmes audio-visuels; et

– la participation du public, utilisant les différentes activités coopératives, les programmes de bénévolat et la participation du public aux exercices de planification (incluant ceux qui mènent à ce plan cadre de gestion).

Les communications publiques relatives aux parcs ont besoin d'être améliorées et étendues en utilisant de façon plus appropriée les installations et services existants pour fournir une meilleure information et une meilleure éducation aux visiteurs.

En accord avec l'ensemble du mandat de Parcs Canada, les services de communication accentueront la protection des richesses des parcs, l'utilisation de l'information et de l'interprétation pour la gestion et l'éducation des visiteurs, dans l'optique de réduire au minimum la dégradation des richesses. De plus, les installations et les services de communication seront situés de façon à ce qu'ils aient un impact minimum sur les richesses culturelles et naturelles.

L'orientation relative aux communications est contenue sous les quatre rubriques qui suivent : Richesses du patrimoine (4.2.2), Possibilités de jouissance et d'appréciation (4.2.3), Jouissance et sécurité appropriée (4.2.4), Participation du public (4.2.5). Ces titres reflètent les principaux messages à communiquer et l'information requise par les visiteurs.

L'orientation de ce plan cadre de gestion concerne les secteurs où il est nécessaire de procéder à une amélioration ou à une expansion des services. Aucune modification ne sera apportée dans les secteurs où ils sont adéquats. Les plans individuels de gestion des parcs fourniront une orientation plus détaillée.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les services de communication seront étendus et améliorés dans les quatre parcs des Rocheuses, afin de répondre également aux besoins des visiteurs et de Parcs Canada, et dans le but de rehausser l'appréciation du patrimoine des parcs et de l'environnement par la population.*

4.2.2 Richesses du patrimoine

Introduction

La protection à long terme des richesses du patrimoine dans les parcs dépend de la sensibilisation, de la connaissance et de leur appréciation par le public. Les renseignements sur les richesses du patrimoine sont fournis actuellement dans les parcs par le biais de programmes interprétatifs tels que des

présentations audio-visuelles dans les centres d'accueil, des brochures et des causeries autour d'un feu de camp. Les programmes de diffusion, tels que les projets destinés aux enseignants et aux écoles, et les courts métrages télévisés sensibilisent davantage la population, à l'extérieur des parcs, aux richesses du patrimoine. Une accentuation des services de diffusion pour les quatre parcs, qui permettra une sensibilisation et une compréhension améliorées des richesses protégées par les parcs, sera profitable pour l'ensemble des parcs.

D'autres organismes, tels que les commerces, les agences provinciales et fédérales de tourisme et les agences de voyages, sensibilisent le public aux quatre parcs des Rocheuses. En multipliant les efforts pour fournir de l'information sur les richesses du patrimoine et donner une vision réaliste des parcs, Parcs Canada tente, conjointement avec ces initiatives de promotion, de rehausser la connaissance des visiteurs et de recueillir leur appui au mandat de protection des parcs.

Il est nécessaire de coordonner l'ensemble de l'interprétation des quatre parcs, puisque beaucoup de visiteurs se rendent dans plusieurs parcs et que certains messages concernant les richesses du patrimoine leur sont communs. De plus, il est nécessaire de s'assurer que d'importants messages d'interprétation rejoignent le plus grand nombre possible de visiteurs. Un effort sera fait pour que les visiteurs aient accès plus facilement à toute l'information disponible sur les richesses du patrimoine.

Énoncés d'orientation globale

A. *On accentuera la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des richesses du patrimoine des parcs. Une priorité sera accordée aux programmes de diffusion pour remplir cette condition.*

B. *Des efforts seront déployés afin de veiller à ce que d'autres organismes, dans leurs supports publicitaires, fassent connaître le mandat de Parcs Canada et son rôle de protection des richesses contenues dans les quatre parcs des Rocheuses.*

C. *La coordination de l'interprétation à l'échelle des quatre parcs sera améliorée afin de s'assurer que des messages complets sur les ressources sont communiqués aux visiteurs et pour éviter le chevauchement de l'information.*

D. *Plus de renseignements sur les richesses du patrimoine seront fournis dans les parcs, aux endroits où les visiteurs se réunissent et là où ils sont en contact avec les ressources des parcs (c'est-à dire, les centres d'accueil, les villes, les entrées des sentiers, les installations d'hébergement, les haltes situées sur les routes). Des efforts seront faits, là où cela sera nécessaire, pour encourager les visiteurs à fréquenter ces ressources.*

4.2.3 Possibilités de jouissance et d'appréciation

Introduction

L'appréciation du public et la jouissance appropriée des parcs dépendent de la sensibilisation et de la compréhension réaliste du genre de possibilités qu'offrent les parcs nationaux. L'information sur ces possibilités (principalement en ce qui concerne la disponibilité des installations, activités récréatives et services existants) est nécessaire à différents endroits et peut offrir différents degrés de précisions. À l'extérieur des parcs, l'information est souvent demandée pour la planification des voyages, alors qu'à l'intérieur des parcs elle est nécessaire pour orienter les visiteurs et les aider à apprécier davantage les possibilités des parcs. L'information sur les possibilités est également utilisée par la gestion pour répartir les visiteurs plus également à l'intérieur des quatre parcs.

Une telle information est fournie par différentes sources, y compris Parcs Canada, exploitants commerciaux dans les parcs, agences touristiques fédérales et provinciales et agences de voyages. Il arrive qu'un visiteur reçoive des renseignements confus et contradictoires. Parcs Canada doit avoir un rôle de coordination, pour veiller à ce que plus d'informations précises et cohérentes soient fournies. Il faudra peut-être adopter la nouvelle technologie comme des systèmes informatisés de renseignements.

Le besoin d'améliorer la coordination parmi les parcs est particulièrement important pour fournir l'information sur les possibilités de l'arrière-pays, puisque chaque parc a adopté sa propre stratégie de gestion de l'arrière-pays.

Un certain nombre de services d'information et d'orientation de Parcs Canada dans la région avoisinante aussi bien que dans les parcs eux-mêmes renseignent sur les possibilités, mais il y a des lacunes à combler avant qu'un système complet soit en place qui réponde aux demandes des visiteurs à chaque étape de leur voyage dans le parc.

Énoncés d'orientation globale

A. *Parcs Canada améliorera la coordination de l'information au public, tant au sein de sa propre agence qu'avec d'autres organismes gouvernementaux et d'intérêts commerciaux. La diffusion de l'information sera améliorée et sera plus précise et mise à jour.*

B. *Un système intégré d'information et d'orientation sera élaboré. On accentuera le fait de fournir de l'information par le biais des centres régionaux (Calgary, Edmonton et Vancouver), par des installations d'orientation aux entrées de chaque parc ou près d'elles, et des installations d'interprétation et d'information aux endroits où les visiteurs se réunissent (villes, centres d'accueil, installations d'hébergement, entrées des sentiers et kiosques sur les routes).*

C. *L'information offerte dans chaque parc mettra l'accent sur les possibilités particulières de celui-ci. L'information concernant les trois autres parcs et la région environnante sera une priorité secondaire.*

D. *On accentuera la coordination et l'amélioration de l'information sur l'arrière-pays à l'échelle globale des quatre parcs, afin de clarifier pour les visiteurs les exigences reliées à la fréquentation de l'arrière-pays dans chacun des quatre parcs.*

4.2.4 Jouissance appropriée et sécuritaire

Introduction

Afin de faciliter la solution du conflit entre la préservation et la jouissance, les communications souligneront davantage les pratiques de gestion relatives à la jouissance des parcs et le comportement approprié. L'explication des restrictions et de la conduite à tenir augmentera la sécurité du public et la conformité aux règlements des parcs, tout en permettant d'engendrer un sens de la responsabilité vis-à-vis de leurs richesses. L'éducation relative aux aptitudes nécessaires et aux équipements protège les visiteurs, augmente leur plaisir et les encourage à participer aux activités des parcs. Souvent, les clubs de plein air et les institutions éducatives sont plus à même d'enseigner dans les parcs les aptitudes nécessaires pour les activités de plein air.

Énoncés d'orientation globale

A. *L'information concernant les pratiques de gestion qui affectent la jouissance des parcs et l'éthique appropriée devant les parcs et l'environnement, sera augmentée et améliorée. Celle-ci sera fournie dans l'information sur les possibilités des parcs et les richesses du patrimoine.*

B. *On accentuera l'amélioration de l'information sur les aptitudes et l'équipement nécessaires pour les activités des parcs. Parcs Canada encouragera d'autres groupes (guides, pourvoyeurs, bénévoles, institutions éducatives, clubs de plein air, etc.) à fournir des programmes permettant de développer ces aptitudes.*

4.2.5 Participation du public

Introduction

Le public peut participer de plusieurs façons à la gestion et à l'exploitation des parcs : programmes de bénévolat, associations coopérantes, commentaires concernant les visites dans les parcs et participation à l'examen des politiques et des plans. De cette façon, le public peut s'accomplir, jouer un rôle d'intendance, acquérir une expérience de travail précieuse et l'occasion d'influer sur la gestion et l'exploitation des parcs.

Pour sa part, Parcs Canada profite d'une compétence extérieure, bénéficie d'une meilleure compréhension par le public de ses méthodes de gestion et de ses problèmes, ainsi que d'un appui accru de son mandat.

Les résidants des régions voisines sont les usagers les plus habituels des quatre parcs des Rocheuses. Il importe donc qu'ils soient tenus au courant des pratiques actuelles et des questions s'y rapportant et qu'ils aient l'occasion de faire connaître leurs points de vue.

Énoncés d'orientation globale

A. *Un effort supplémentaire sera déployé pour s'assurer que tous les Canadiens, et spécialement ceux qui vivent dans les régions voisines, soient conscients des pratiques et des questions actuelles relatives aux parcs, ainsi que des moyens offerts pour participer à la gestion et à l'exploitation des parcs.*

B. *Les mécanismes visant à obtenir les commentaires des visiteurs seront améliorés, afin d'aider Parcs Canada dans ses prises de décisions.*

4.3 POSSIBILITÉS ET INSTALLATIONS DE L'ARRIÈRE-PAYS

4.3.1 Gamme des possibilités

Introduction

Les visiteurs de ces parcs nationaux sont en quête d'une variété de possibilités dans l'arrière-pays – les uns préfèrent le confort des logements commerciaux, les autres cherchent la solitude et le défi de la randonnée pédestre, ou de l'alpinisme. Le territoire de l'arrière-pays est divisé en Zone II – milieu sauvage, et Zone III – milieu naturel (voir annexe B pour une description du zonage).

Dans ce programme de planification, les possibilités offertes dans l'arrière-pays sont réparties en trois grandes catégories : les endroits les plus fréquentés et les plus aménagés offrent des possibilités dites semi-primitives. Des installations telles que des logements commerciaux, camps de groupes et abris d'arrière-pays sont acceptables dans ces régions, mais la maintenance des sites (tels que l'épandage de gravier, le clôturage des sentiers et des camps) et une gestion rigoureuse des visiteurs sont requis. Par contre il y a aussi les zones sauvages. Ces régions relativement peu perturbées, n'offrent aucun aménagement, le camping sauvage est autorisé et les quelques sentiers sont entretenus au minimum. La gestion s'appliquant aux visiteurs est faite par le biais de l'information et de l'éducation. Enfin, les possibilités dites primitives se situent entre les deux premières et comprennent des campings assignés, mais aucun hébergement abrité autre que des refuges alpins. La notion de possibilités relatives à l'arrière-pays repose sur la reconnaissance d'un concours de conditions physiques, biologiques, sociologiques

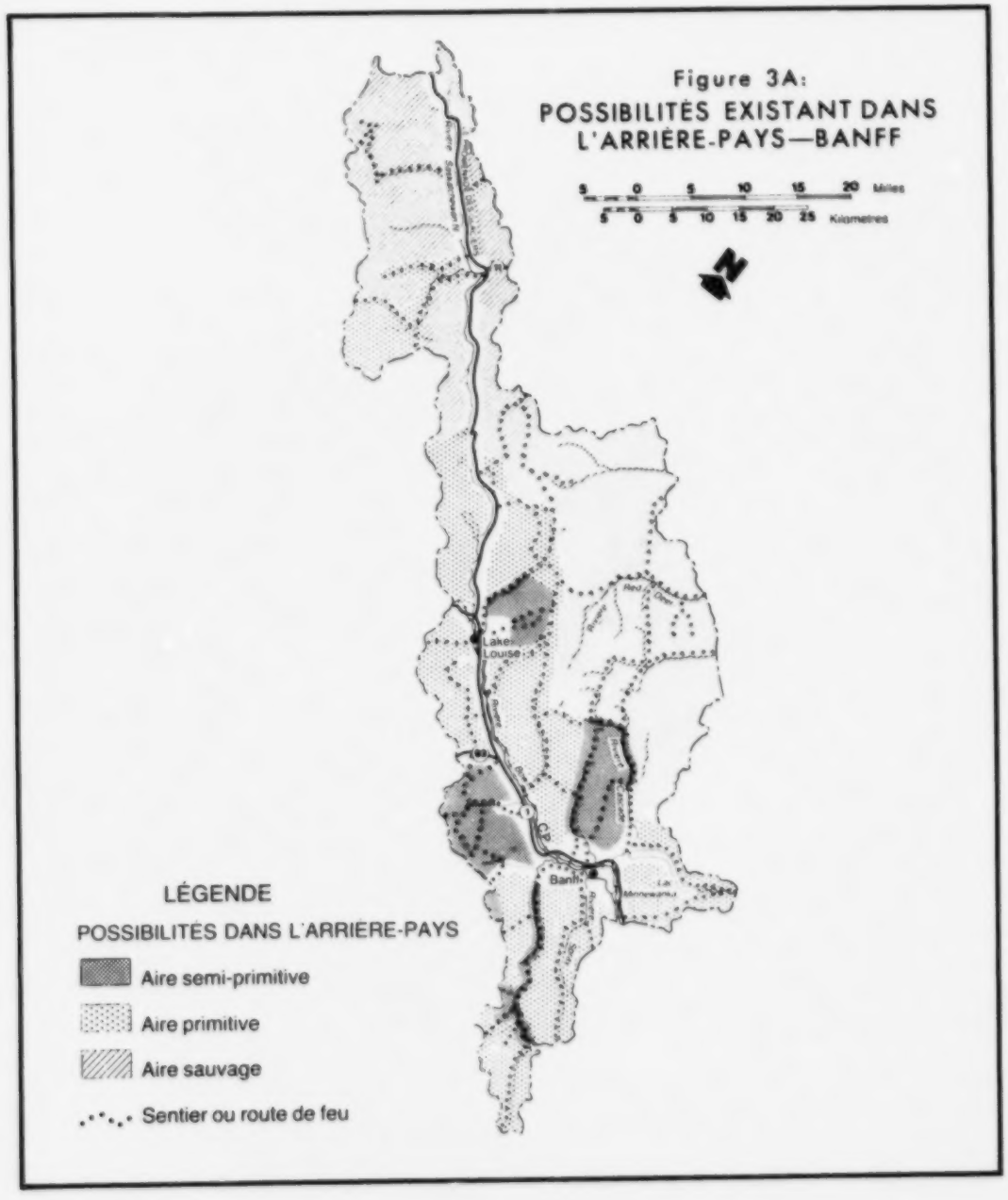
Figure 3A:
POSSIBILITÉS EXISTANT DANS
L'ARRIÈRE-PAYS—BANFF
5 0 5 10 15 20 Miles
5 0 5 10 15 20 25 Kilometres
N
Lake Louise
Banff
LÉGENDE
POSSIBILITÉS DANS L'ARRIÈRE-PAYS
Aire semi-primitive
Aire primitive
Aire sauvage
Sentier ou route de feu

et administratives qui donnent à une région sa valeur récréative. (Vous trouverez en annexe une description plus complète du concept de possibilités relatives à l'arrière-pays).

L'éventail des possibilités actuelles est décrit sur la figure 3. Les possibilités semi-primitives sont disponibles actuellement dans trois des quatre parcs, soit Banff, Jasper et Yoho. De vastes zones sauvages se trouvent dans les parcs de Banff et Jasper, mais seulement de petites aires dans les parcs de Kootenay et de Yoho. Les zones sauvages des quatre parcs sont les plus vastes, suivies des zones dites primitives, enfin les zones semi-primitives sont les plus restreintes. À l'inverse, les zones dites semi-primitives sont les plus fréquentées, suivies des primitives et des zones sauvages.

Il y a peu de régions semi-primitives autour des parcs, à l'exception de celles qui se trouvent dans les parcs provinciaux du mont Robson et du mont Assiniboine en Colombie-Britannique. La plus grande partie des terres adjacentes aux parcs provinciaux fournissent des possibilités primitives. Les possibilités de terres sauvages, dans la région environnant les quatre parcs, décroissent à mesure que ces terres sont exploitées pour l'extraction des ressources.

Plus de quatre-vingt-dix-sept pour cent des terres des quatre parcs des Rocheuses sont gérées comme des régions d'arrière-pays. (Ce chiffre est fondé sur une approximation des terres qui pourraient être classées Zone II – milieu sauvage et Zone III – milieu naturel.) Les niveaux existants de fréquentation de l'arrière-pays absorbent environ un demi pour cent du nombre total des visiteurs de ces parcs. En dépit de la vaste étendue de terrain disponible, le plus haut niveau de fréquentation se limite à quelques fins de semaine et à quelques sites attrayants.

Les régions de l'arrière-pays de ces quatre parcs continueront à être gérées de façon à répondre aux besoins de visiteurs aux intérêts, âges et niveaux d'aptitudes variés. À l'intérieur des limites définies, de nouvelles initiatives seront prises pour fournir des possibilités à des visiteurs plus nombreux et plus variés. Une évaluation des possibilités régionales disponibles, fondée sur les commentaires reçus du public au cours du programme de planification et sur les modes actuels de fréquentation par les visiteurs, indique la nécessité d'accentuer davantage les possibilités des aires semi-primitives.

Les visiteurs en quête d'activités compatibles avec des zones semi-primitives en tireront par conséquent plus d'avantages. Des mesures seront prises pour accroître l'intensité de la fréquentation dans les zones semi-primitives existantes, en étendant légèrement les limites de certaines d'entre elles, et en aménageant un nombre limité de nouvelles zones semi-primitives. Il en résultera une faible diminution des dimensions des zones fournissant des possibilités à caractère primitif. Par conséquent, la fréquentation continuera à se concentrer sur une proportion relativement faible de la région de l'arrière-pays des quatre parcs. Pareille concentration de la fréquentation se fera toutefois en traitant avec le plus grand respect les richesses du patrimoine. La planification des sites en tenant compte de l'environnement, la maintenance des sites, des programmes améliorés d'information et d'éducation et une plus grande gestion relative aux visiteurs seront requis pour que cette nouvelle orientation s'accomplisse avec succès.

Cette nouvelle accentuation ne signifie aucunement que Parcs Canada renonce à l'engagement qu'il a pris de protéger les richesses du milieu sauvage traditionnel, que le public appuie avec force. Environ vingt-cinq pour cent

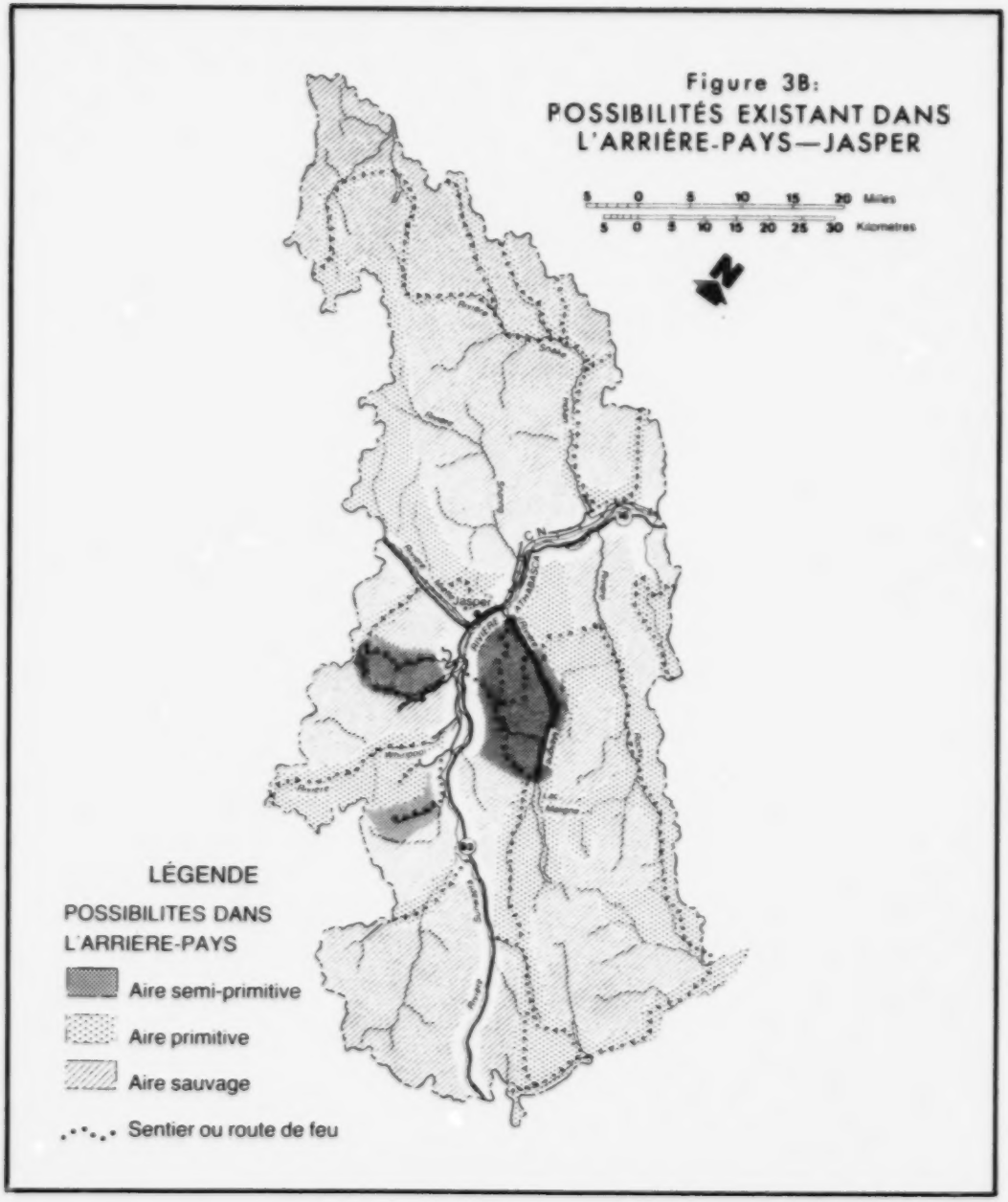
Figure 3B:
POSSIBILITÉS EXISTANT DANS
L'ARRIÈRE-PAYS—JASPER
5 0 5 10 15 20 Miles
5 0 5 10 15 20 25 30 Kilometres
LÉGENDE
POSSIBILITES DANS
L'ARRIERE-PAYS
Aire semi-primitive
Aire primitive
Aire sauvage
Sentier ou route de feu

des régions de l'arrière-pays dans ces parcs continueront d'être gérées pour offrir des possibilités primitives et soixante-sept pour cent pour offrir des possibilités de terres sauvages.

Énoncés d'orientation globale

A. *Une vaste gamme de possibilités dans l'arrière-pays continuera d'être fournie dans les quatre parcs des Rocheuses. Elle comprendra des possibilités semi-primitives, primitives et des terres sauvages.*

B. *Une accentuation accrue des possibilités semi-primitives offrira un plus vaste éventail aux visiteurs de l'arrière-pays. Cette initiative sera prise de façon organisée et tenant compte de l'environnement.*

4.3.2 Installations de l'arrière-pays

Introduction

Les quatre parcs offrent une gamme variée d'installations dans l'arrière-pays. Elles soutiennent les activités récréatives qui dépendent des richesses naturelles des parcs et aident les visiteurs à apprécier, comprendre et jouir des parcs.

Les installations existantes comprennent :

– plus de 2 800 km de sentiers désignés et entretenus;

– environ 180 terrains de camping primitifs désignés;

– 11 refuges alpins (situés à ou au-dessus de la limite forestière) utilisés pour l'alpinisme;

– 6 abris d'arrière-pays (situés dans la région forestière) utilisés pour différentes activités de l'arrière-pays;

– 9 logements commerciaux (le pavillon Skoki par exemple) et des bungalows.

– plusieurs camps de groupe utilisés sur une base permanente ou rotative par des entreprises commerciales et des organismes à but non lucratif.

Les installations existantes doivent être rénovées et peut-être même agrandies. Pour cela, la priorité sera accordée aux zones semi-primitives. On aménagera de nouvelles installations dans les zones semi-primitives là où existe une demande réelle, et, dans une moindre mesure, dans les zones primitives. Aucune nouvelle installation ne sera aménagée dans les zones sauvages, pour ne pas compromettre le caractère sauvage des parcs.

Ces initiatives permettront à un plus grand nombre de visiteurs, d'âges, d'aptitudes et d'intérêts variés, de fréquenter les parcs. La qualité du séjour des visiteurs sera également contrôlée ou gérée pour que les niveaux de fréquentation ne dépassent pas les normes sociales, de l'environnement ou la capacité des installations.

La protection des richesses du patrimoine aura préséance sur l'expansion ou l'aménagement d'installations. Dans les zones semi-primitives, les visiteurs seront orientés vers des sites choisis où existent des installations, avec des conséquences inévitables sur les richesses. Cette gestion des modes de fréquentation permet de s'assurer que les richesses importantes ne sont pas menacées.

Énoncés d'orientation globale

A. *Pour rehausser le séjour des visiteurs et leur offrir des possibilités plus variées, les installations existantes de l'arrière-pays seront entretenues, rénovées, ou agrandies là où l'environnement le permet et là où la demande est suffisante.*

B. *Aucune nouvelle installation dans l'arrière-pays ne sera autorisée dans les zones sauvages.*

Figure 3C:

POSSIBILITÉS EXISTANT DANS L'ARRIÈRE-PAYS—KOOTENAY

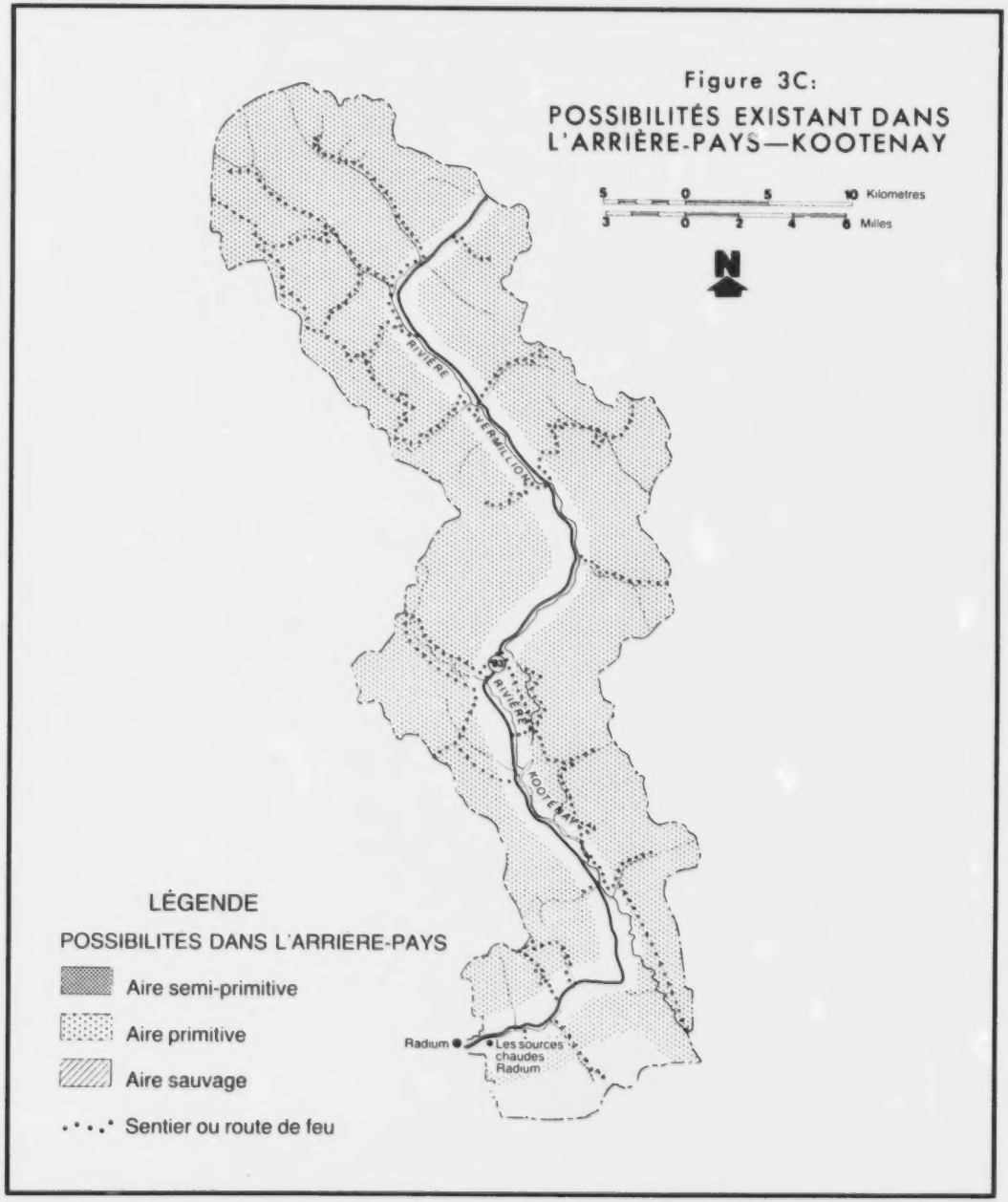

Figure 3D:

POSSIBILITÉS EXISTANT DANS L'ARRIÈRE-PAYS—YOHO

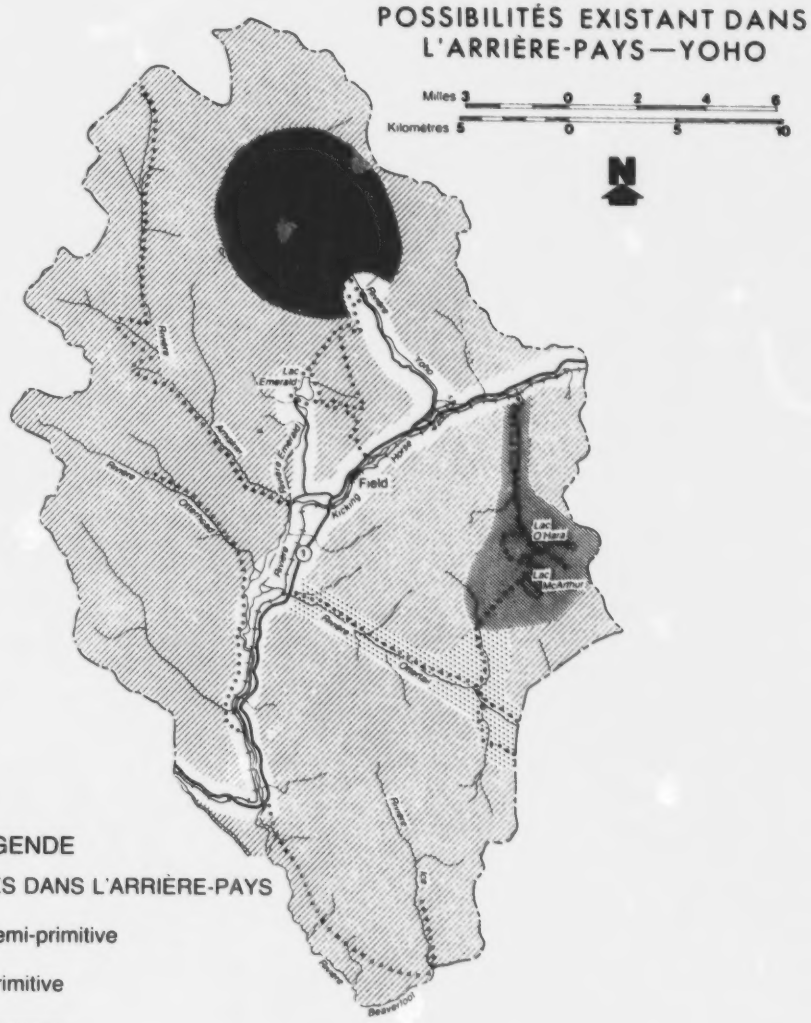

4.3.3 Sentiers de l'arrière-pays

Introduction

Les sentiers sont le plus important aménagement de l'arrière-pays dans ces parcs : ils permettent de traverser des vallées très boisées et de franchir de hauts cols. Beaucoup de sentiers ont été tracés par la faune et les premiers pourvoyeurs. Ils n'ont été ni planifiés, ni aménagés. En dépit de ses origines accidentelles, ce réseau de sentiers de 2 800 km est remarquablement complet. Toutefois, de grands tronçons sont en mauvais état et le public encourage avec force toute initiative susceptible d'améliorer l'état des sentiers.

Un tel programme existe déjà, qui donne la priorité à l'amélioration et à la rénovation des sentiers dans les zones semi-primitives ou dans celles utilisées fréquemment pour l'équitation. Les sentiers seront améliorés conformément aux normes établies dans le plan régional des sentiers. Là où les sentiers sont fréquemment empruntés par les cavaliers et par les randonneurs, la priorité sera accordée aux sentiers à usages multiples plutôt qu'à usage unique. Quelques améliorations seront faites, en même temps que la rénovation des entrées de sentiers, en reliant des sentiers pour former des itinéraires en boucle de longueurs et niveaux de difficultés variés. La demande de circuits en boucle qui exigent des excursions d'une journée ou de deux ou trois jours, aura priorité. De plus quelques tranchées coupe-feu seront fermées et converties pour rencontrer les normes appropriées de sentier.

Ces initiatives seront menées à bonne fin en tenant compte de la protection des richesses et de la nécessité de fournir une gamme variée de randonnées dans l'arrière-pays. Les normes varient suivant le genre de possibilités offertes dans l'arrière-pays. Les sentiers s'échelonnent, de très bien entretenus et à usages multiples dans certaines zones semi-primitives, à une absence totale de sentiers dans des zones sauvages.

Énoncés d'orientation globale

A. *Le réseau de sentiers de l'arrière-pays sera rénové, la priorité étant d'abord accordée aux sentiers se trouvant dans les zones semi-primitives et à ceux souvent empruntés par les cavaliers. Là où cela sera approprié, les sentiers existants seront reliés entre eux pour former des circuits en boucle de différentes longueurs.*

B. *Différentes normes de sentiers seront conservées, conformément aux possibilités offertes dans l'arrière-pays.*

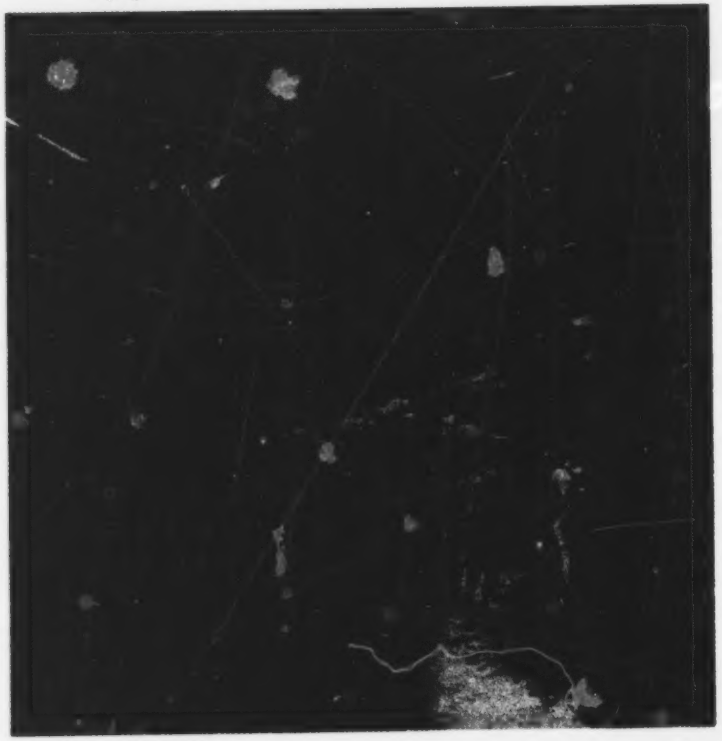

Dans un sentier d'arrière-pays.

4.3.4 Camping dans l'arrière-pays

Introduction

Des terrains de camping primitifs désignés ont été aménagés dans les régions très fréquentées à la fin des années 60 afin de réduire les incidences sur l'environnement découlant du camping sauvage. Le degré d'aménagement des quelque 180 terrains de camping désignés de l'arrière-pays, varie considérablement, allant d'emplacements désignés avec fosses d'aisance et foyers, aux sites individuels aménagés pour les tentes, où sont installées des tables en rondins. Le camping sauvage, qui est autorisé sur une petite échelle et dans des régions éloignées, est permis dans la moitié environ des régions de l'arrière-pays du parc de Banff et, dans une proportion moindre, dans le parc de Jasper.

Conformément au concept des possibilités de l'arrière-pays et des préférences des visiteurs, toute une gamme de terrains de camping dans l'arrière-pays continuera d'être offerte. Cependant, dans les quatre parcs, certains sont mal situés et sont une source de déception pour les visiteurs, ainsi qu'une atteinte à l'environnement. Ces effets seront atténués et, quand c'est réalisable, les terrains de camping seront déplacés sur des sites plus propices.

Énoncés d'orientation globale

A. *Toute une gamme de possibilités de camping dans l'arrière-pays continuera d'être offerte. Ces possibilités iront d'emplacements aménagés désignés aux sites non aménagés où le camping sauvage est autorisé.*

B. *Des améliorations seront apportées aux terrains de camping désignés qui ont des effets néfastes sur l'environnement ou déçoivent les visiteurs. Là où cela sera nécessaire, des terrains de camping spécifiques seront supprimés ou déplacés.*

4.3.5 Installations d'hébergement

Introduction

Les installations typiques d'hébergement primitif, telles que les abris, les refuges et les logements commerciaux sont associées aux secteurs de l'arrière-pays. Les installations d'hébergement abrité existantes sont indiquées à la figure 4.

Ces hébergements attirent un nombre imposant de visiteurs de l'arrière-pays et leur offrent des possibilités très différentes des traditionnels séjours dans les régions sauvages. Lorsque l'installation devient l'attraction principale, au lieu de son emplacement, certains conflits surviennent liés à l'environnement, à la sécurité publique et à l'affluence de visiteurs.

Dans la plupart des cas, ces installations de l'arrière-pays seront maintenues, sauf aux endroits où elles dénaturent l'environnement ou contribuent à l'insatisfaction des visiteurs. Si possible, on tâchera de résoudre certains problèmes. Des installations soulevant des problèmes qu'on ne saurait atténuer facilement seront déplacées en un endroit plus approprié ou supprimées.

Beaucoup d'installations nécessitent une rénovation pour un hébergement convenable des visiteurs. Par conséquent, Parcs Canada rénovera suivant les besoins celles qu'il exploite et les entreprises commerciales seront encouragées à apporter les améliorations nécessaires à leurs installations.

L'agrandissement des installations sera autorisé si la demande le justifie, pourvu que l'on tienne compte des exigences de l'environnement, des facteurs sociaux et budgétaires.

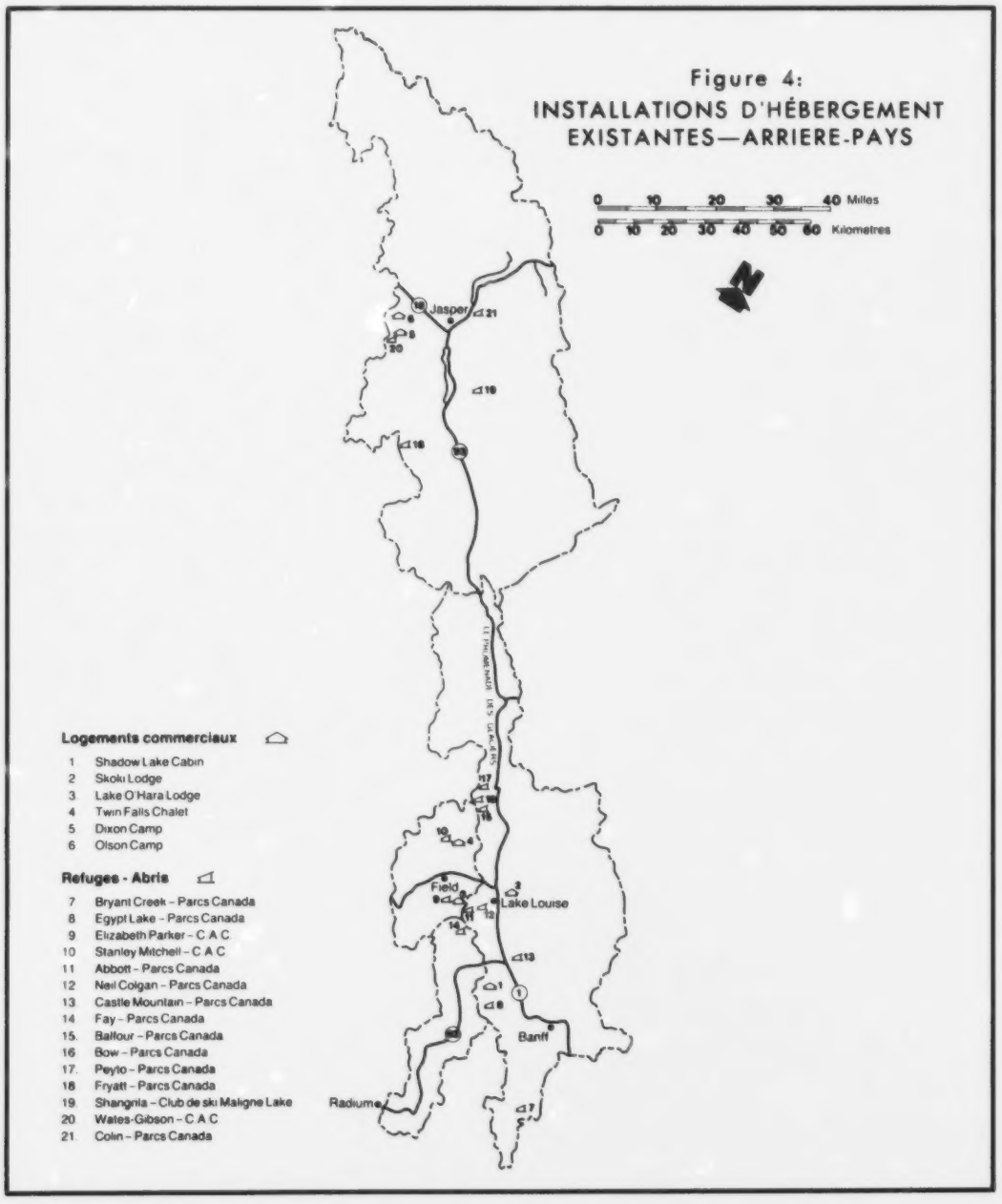
Figure 4:
INSTALLATIONS D'HÉBERGEMENT
EXISTANTES—ARRIERE-PAYS
0 10 20 30 40 Miles
0 10 20 30 40 50 60 Kilometres
Jasper
Field
Lake Louise
Banff
Radium
Logements commerciaux
1 Shadow Lake Cabin
2 Skoki Lodge
3 Lake O'Hara Lodge
4 Twin Falls Chalet
5 Dixon Camp
6 Olson Camp
Refuges - Abris
7 Bryant Creek – Parcs Canada
8 Egypt Lake – Parcs Canada
9 Elizabeth Parker – C.A.C.
10 Stanley Mitchell – C.A.C.
11 Abbott – Parcs Canada
12 Neil Colgan – Parcs Canada
13 Castle Mountain – Parcs Canada
14 Fay – Parcs Canada
15 Balfour – Parcs Canada
16 Bow – Parcs Canada
17 Peyto – Parcs Canada
18 Fryatt – Parcs Canada
19 Shangrila – Club de ski Maligne Lake
20 Wates-Gibson – C.A.C.
21 Colin – Parcs Canada

La construction d'un nombre restreint d'abris d'arrière-pays et de refuges alpins sera aussi permise, mais aucun nouveau logement commercial ne sera autorisé. Cette décision est fondée sur trois facteurs. Premièrement, bien qu'on se soit prononcé nettement en faveur du maintien des logements commerciaux actuels, peu de gens se sont montrés en faveur de nouveaux logements commerciaux dans l'arrière-pays de ces parcs nationaux. Deuxièmement, certaines possibilités sont offertes aux logements commerciaux existants : s'ils sont améliorés et que leur capacité est augmentée, on devrait pouvoir répondre à la demande prévue. Troisièmement, l'aménagement de nouveaux logements commerciaux ne coïncide pas avec la philosophie et l'engagement du ministère de l'Environnement tels qu'exprimés dans la *Politique de Parcs Canada*.

De nouveaux abris d'arrière-pays et refuges alpins pourront être ajoutés au réseau actuel à condition qu'ils s'harmonisent avec l'environnement et qu'une demande existe. Ces nouvelles installations seront construites dans les zones semi-primitives où il y a affluence de visiteurs, à l'exception des refuges alpins qui pourraient être également situés dans les zones primitives. Toute installation couverte sera interdite dans les zones sauvages.

Étant donné que la présence de gardes réduit les problèmes liés à l'environnement, à la sécurité publique et à l'affluence, ils seront mis en place là où c'est possible.

Ces initiatives concernant les installations d'hébergement couvertes offriront plus de possibilités aux visiteurs de différents âges, possédant des aptitudes et des intérêts variés, de profiter de ces parcs. Des recommandations, concernant des sites spécifiques, relatives aux installations couvertes seront contenues dans les plans de gestion individuels des parcs.

Énoncés d'orientation globale

A. *À l'exception des endroits où ils ont des incidences inacceptables sur l'environnement, les refuges alpins, abris d'arrière-pays et logements commerciaux existants seront conservés. Sinon, ils seront déplacés ou supprimés complètement.*

B. *Là où cela sera nécessaire, Parcs Canada améliorera l'état de ses installations et encouragera la rénovation des autres installations.*

C. *La capacité des refuges alpins, abris d'arrière-pays et logements commerciaux pourra être augmentée, sous réserve de certaines considérations liées à l'environnement.*

D. *De nouveaux refuges alpins et abris d'arrière-pays pourront être ajoutés au réseau actuel, une fois que les plans individuels seront évalués, pour répondre adéquatement aux besoins des visiteurs et aux exigences de l'environnement.*

E. *Aucun logement commercial nouveau ne sera permis.*

F. *Les refuges alpins ne seront pas autorisés dans les zones sauvages. Les abris couverts seront autorisés seulement dans les zones semi-primitives.*

G. *Là où cela sera nécessaire et possible, des améliorations seront faites aux refuges alpins et aux abris couverts pour l'hébergement des gardes.*

4.3.6 Camping de groupe

Introduction

Dans les zones de l'arrière-pays, les groupes de randonneurs sont généralement limités à dix personnes. De plus, le camping de groupe organisé est autorisé sous certaines conditions. Il existe trois types de camps de groupe dans les quatre parcs.

Tout d'abord, des organismes à but non lucratif comme les Scouts du Canada ou le Club alpin du Canada peuvent demander à Parcs Canada l'autorisation d'établir un camp de groupe pour une occasion spéciale, notamment les camps d'alpinisme du C.A.C. L'autorisation d'utiliser un emplacement n'est accordée que pour une saison estivale.

Ensuite, des camps de groupe permanents sont exploités par les pourvoyeurs équestres. Il existe six camps de ce type dans le parc national de Banff.

Enfin, deux organismes à but non lucratif, les Trail Riders of the Canadian Rockies et les Skyline Hikers, ont traditionnellement été autorisés à tenir une série de camps selon un mode de rotation. Chaque organisme est autorisé à utiliser un certain camp une fois tous les cinq ans. Ce système rotatif de camps de groupe n'existe que dans le parc national de Banff.

Le camping de groupe se poursuivra bien qu'on procédera à certains changements pour réduire les incidences sur l'environnement et les conflits entre les visiteurs. La dimension souhaitable des camps de groupe et par rotation sera révisée de concert avec les pourvoyeurs commerciaux et les groupes intéressés. Là où des problèmes existent en raison des groupes trop nombreux, on cherchera des solutions acceptables à la fois pour Parcs Canada et les exploitants de camp. Le nombre de nuits passées dans le camp, pour les deux types de camping de groupe ne pourra pas être augmenté. Les organismes à but non lucratif en quête de séjours plus nombreux dans des camps de groupe par rotation se verront encouragés à chercher en dehors du parc national de Banff.

Énoncé d'orientation globale

A. *Le camping de groupe continuera d'être autorisé, sous réserve des conditions de l'environnement et du bien-être des visiteurs. Aucun camp de groupe nombreux (qui dépasse la limite imposée aux autres usagers de l'arrière-pays) ne sera autorisé dans les régions sauvages.*

4.4 INSTALLATIONS ET SERVICES DIURNES

4.4.1 Généralités

Introduction

Les installations et les services diurnes servent un objectif double dans les parcs, celui d'offrir à la fois des services et des activités récréatives aux visiteurs. Les installations diurnes dont il est question dans cet article sont celles situées à l'extérieur des agglomérations et du centre touristique.

Les installations de Parcs Canada comprennent les terrains de pique-nique, les belvédères, les postes d'observation le long de la route, les piscines thermales et les sentiers d'excursion diurne. Les terrains de golf, les centres de ski alpin, les boutiques de souvenirs et les restaurants sont exploités par des commerçants. Certains sont exploités en association avec une installation d'hébergement commerciale, tandis que d'autres le sont en vertu d'un bail ou permis d'occupation distinct. Les énoncés d'orientation dont il est question dans cet article s'appliquent à des installations qui ne sont pas comprises dans le bail ou le permis des logements commerciaux périphériques (LCP). La question des installations commerciales diurnes liées aux LCP est traitée à l'article 4.6.

Il existe deux terrains de golf et quatre centres de ski alpin dans les quatre parcs des Rocheuses. La préparation et l'évaluation des plans d'aménagement à long terme pour les centres de ski Sunshine, Lac Louise, Mont Norquay et Marmot Basin continueront d'être exécutées par l'entremise de programmes indépendants du présent programme de planification. Des plans à long terme pour les centres de ski Sunshine et Lac Louise ont été approuvés. Le centre Marmot Basin en est aux dernières phases de l'approbation des plans et le centre Mont Norquay au stade de l'ébauche. Les centres de ski existants auront l'autorisation d'augmenter leur capacité à l'intérieur de leurs limites, telles qu'approuvées par les plans d'aménagement des centres de ski, mais, conformément à la politique de Parcs Canada, aucun nouveau terrain de golf et centre de ski alpin ne seront aménagés dans les quatre parcs.

Quatre problèmes majeurs sont liés aux installations et services diurnes existants : le premier concerne l'existence de plusieurs lacunes et de secteurs n'offrant aucun service dans le réseau des installations de Parcs Canada en bordure des routes, tout particulièrement dans les sentiers d'utilisation diurne; le second est le besoin d'un plus grand nombre d'installations diurnes commerciales pour les voyages organisés en autocar, afin d'encourager les visiteurs à utiliser le transport public pour visiter les parcs; le troisième concerne l'état inacceptable de certaines installations existantes; et le quatrième concerne la capacité inadéquate d'un grand nombre d'installations ne répondant pas au besoin actuel de la demande, et qui mène à une affluence inévitable pendant les périodes de pointe.

L'énoncé d'orientation globale concernant les installations et les services diurnes traite des problèmes susmentionnés, tout en assurant que les nouveaux aménagements seront réduits au minimum. La priorité est accordée aux installations qui rehaussent le bien-être des visiteurs et l'environnement naturel des parcs.

L'attention portera sur des possibilités qui offrent aux personnes âgées ou aux personnes handicapées l'occasion d'apprécier l'environnement des parcs. Lors de l'évaluation des besoins pour des installations nouvelles ou étendues, la protection des richesses du patrimoine demeure le premier engagement et la principale préoccupation du ministère de l'Environnement et de Parcs Canada.

Énoncé d'orientation globale

A. *Si la demande le justifie, un plus grand nombre de possibilités diurnes seront offertes aux visiteurs, quand elles s'harmonisent à l'environnement. L'état des installations diurnes existantes qui sont détériorées sera amélioré.*

4.4.2 Possibilités d'installations diurnes

Introduction

Les énoncés d'orientation globale ci-dessous indiquent comment répondre de la façon la plus appropriée au besoin de possibilités diurnes plus nombreuses et de meilleure qualité. L'insistance portera sur une augmentation de possibilités permettant aux visiteurs de connaître, jouir et apprécier l'environnement naturel des parcs. Des installations en bordure des routes, comme les terrains de pique-nique, les postes d'observation et les sentiers d'utilisation diurne, seront en plus grand nombre, et les installations existantes seront améliorées. Un effort sera fait pour combler les lacunes des installations de Parcs Canada aménagées en bordure de routes, en accordant une attention particulière aux sentiers d'utilisation diurne proche des concentrations d'installations destinées aux visiteurs.

Le besoin d'un plus grand nombre d'installations pour répondre à la demande actuelle est reconnu. Ceci peut se faire en rénovant et agrandissant les installations existantes. Cette approche permettra de centraliser les installations commerciales et de maintenir au minimum les aménagements échelonnés en bordure de route et ce conformément à l'énoncé d'orientation pour les installations commerciales périphériques d'hébergement qui limite les nouveaux aménagements spécifiquement aux secteurs présentement loués à bail.

La politique de Parcs Canada consiste à donner priorité aux transports en commun là où le transport motorisé est requis. Ce qui sera fait en partie en rénovant des installations diurnes sélectionnées, à la suite d'études plus approfondies, pour offrir de meilleurs services aux clients de voyages organisés en autocar. Ces rénovations réduiront la nécessité de construire de nouvelles installations uniquement pour ces voyageurs.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les installations commerciales diurnes existantes pourront être rénovées et étendues à la pleine capacité des secteurs loués à bail ou des secteurs avec permis d'occupation.*

B. *Aucun bail ou permis d'occupation ne sera émis pour de nouvelles installations commerciales diurnes dans l'avant-pays.*

C. *L'expansion des propriétés louées à bail ou occupées sur permis aux fins d'utilisation diurne sera envisagée là où il est nécessaire d'améliorer les services publics ou pour résoudre des problèmes liés à l'environnement.*

D. *Les installations diurnes existantes qui provoquent de graves problèmes esthétiques ou d'environnement ou sont décevantes pour les visiteurs seront déplacées ou supprimées.*

E. *Parcs Canada aménagera de nouvelles installations diurnes au bord de la route afin de combler les lacunes du réseau actuel.*

F. *Le réseau des sentiers d'utilisation diurne et des circuits en boucle sera agrandi près des concentrations d'installations destinées aux visiteurs.*

G. *Les besoins des usagers des voyages en autocar seront pris en ligne de compte dans la conversion en cours d'étude des secteurs non commerciaux diurnes désignés en secteurs à usages multiples.*

H. *Les efforts pour fixer les limites de chaque centre de ski alpin continueront. Parcs Canada continuera également à collaborer avec les exploitants des centres de ski alpin et de terrains de golf pour s'assurer que les richesses naturelles soient préservées au maximum et que le séjour des visiteurs soit de meilleure qualité.*

4.5 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

4.5.1 Généralités

Introduction

Les activités récréatives de plein air constituent la principale occasion d'apprécier, de comprendre et de jouir de l'environnement naturel des parcs. Généralement, on encourage les activités conformes à la protection des richesses des parcs, qui nécessitent un minimum d'installations construites, sont accessibles du point de vue économique à une vaste gamme de visiteurs et ne restreignent ni l'utilisation ni la jouissance des autres visiteurs des parcs.

Les quatre parcs offrent l'occasion de pratiquer toute une gamme d'activités récréatives, allant du ski de randonnée dans les régions sauvages à la baignade dans les piscines thermales. Toutefois, on reconnaît que les parcs ne peuvent satisfaire tous les besoins récréatifs de plein air. Certaines activités sont mieux desservies à l'extérieur des parcs. D'autres, traditionnellement autorisées dans les parcs, sont appropriées mais créent des conflits inacceptables parmi les visiteurs ou affectent l'environnement à des endroits et à des heures spécifiques. De telles activités seront gérées et, si nécessaire, contrôlées.

Parcs Canada continuera de satisfaire aux besoins existants des visiteurs actuels des parcs. Les initiatives décrites dans ce plan cadre de gestion seront prises pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de visiteurs, d'âges, d'aptitudes, d'intérêts divers et de capacités physiques différentes. Ces possibilités seront offertes dans la mesure où leur impact sur l'environnement n'est pas considérable et où elles n'entrent pas en conflit avec les autres usagers des parcs.

Les quatre parcs reçoivent également beaucoup de demandes concernant un certain nombre de nouveaux sports, notamment le delta plane, la planche à voile et le cyclisme de sentier. Un programme distinct du programme de planification des quatre parcs des Rocheuses est en train d'évaluer le caractère approprié de ces nouvelles activités. L'étendue et les niveaux qui seront permis pour ces nouvelles activités seront déterminés grâce aux plans individuels de gestion des parcs.

Énoncés d'orientation globale

A. *Des mesures seront prises afin de réduire ou d'éliminer les conflits entre les visiteurs et les incidences inacceptables sur l'environnement découlant des activités récréatives existantes.*

B. *Un plus grand nombre de possibilités récréatives sera offert afin de permettre à plus de visiteurs différents quant à leurs aptitudes, intérêts et capacités physiques de fréquenter les parcs, mais seulement dans la mesure où l'environnement et les possibilités existantes pour les visiteurs ne sont pas compromis.*

C. *Un processus distinct du programme de planification des quatre parcs des Rocheuses servira à évaluer l'opportunité de nouvelles activités. L'étendue dans laquelle ces activités seront autorisées sera décrite dans les plans de gestion individuels des parcs.*

4.5.2 Conduite de plaisance

Introduction

La conduite de plaisance est l'activité la plus populaire dans les parcs. En fait, l'impression dominante que la plupart des visiteurs perçoivent des parcs provient de promenades en voiture le long d'une route ou d'une promenade aménagée. L'importance de la conduite de plaisance a été reconnue lors de la conception et de la construction de la promenade des Glaciers et de celle de la vallée Bow. Une sélection attentive d'alignements routiers soigneusement répartis permettra aux touristes d'apprécier beaucoup plus le paysage. Ainsi une route peut être conçue pour que la cime d'une montagne soit visible des personnes se trouvant à l'avant d'une automobile, pendant qu'ils suivent une route bordée d'arbres cachant le panorama. D'autres moyens d'améliorer le plaisir des conducteurs comprend l'aménagement en bordure des routes d'installations telles que des postes d'observation et terrains de pique-nique, la publication de brochures d'information et la réfection des routes. L'enrichissement de la découverte des visiteurs à l'intérieur ou traversant les parcs continuera d'être pris en considération.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les installations, les services et l'information continueront d'être fournis et améliorés, là où cela sera nécessaire, pour rencontrer les besoins de la plupart des usagers de la conduite de plaisance à l'intérieur des parcs ou qui les traversent.*

4.5.3 Ski de fond

Introduction

Il y a eu une forte augmentation du ski de fond dans les quatre parcs entre 1972 et 1976. Aujourd'hui, le nombre de skieurs continue d'augmenter, mais à un rythme moins rapide. Trois types de ski de fond sont reconnus et pratiqués dans les parcs : le ski nordique, le ski de randonnée et le ski sauvage. Le ski nordique se pratique habituellement dans des vallées ou sur des terrains relativement plats et sur des pistes tracées ou à tout le moins entretenues. Le ski de randonnée se pratique habituellement le long des routes de l'arrière-pays où les skieurs peuvent être appelés à franchir de hauts cols et être exposés aux dangers d'une excursion prolongée en montagne. Le ski sauvage se pratique dans les régions alpines à haute altitude, et les skieurs peuvent être appelés à skier sur des glaciers.

Des brochures décrivant tout ce qui concerne le ski dans les parcs sont disponibles dans chaque parc. Des renseignements sont également offerts sur les conditions locales de la neige et les dangers d'avalanche. On continuera à offrir ces renseignements et, au besoin, on les étoffera. On offrira également de l'information sur les possibilités de ski à l'extérieur des parcs.

L'intérêt pour le ski nordique a augmenté parmi les personnes possédant divers niveaux d'aptitudes. Au niveau régional, on a répondu en partie à la demande de ski nordique sur des terrains situés en dehors des parcs nationaux (p. ex. la région de Kananaskis). Mais malgré cela, l'objectif en matière de ski nordique n'est pas encore atteint. Parcs Canada a aménagé, ces dernières années, un certain nombre de réseaux de pistes destinées au ski nordique. Depuis 1978, par exemple, on a amélioré et aménagé plus de 160 km de pistes de ski nordique dans le parc national de Banff. On procède au tracé de pistes désignées dans les parcs de Banff et de Jasper et à l'amélioration et l'expansion des pistes de ski nordique. La possibilité d'aménager de nouveaux réseaux de pistes de ski nordique sera considérée et l'on augmentera le nombre de pistes à entretenir dans les quatre parcs, suivant l'environnement. Si possible, ces réseaux seront reliés aux installations hivernales actuelles destinées aux visiteurs.

Parce que le ski de randonnée est toujours une activité populaire et des plus appropriées dans les quatre parcs, les possibilités de ski de randonnée dans l'arrière-pays seront améliorées et accrues. L'information sur les possibilités sera mise à jour et les pistes améliorées. Bien qu'un nombre sans cesse croissant de visiteurs viennent camper l'hiver, l'absence d'un réseau d'installations munies d'un simple toit en dissuade un certain nombre d'entreprendre des excursions qui durent plus d'une journée. L'augmentation de la capacité et du nombre d'abris d'arrière-pays et de refuges alpins aidera à redresser la situation (voir paragraphe 4.3.5).

Six pistes seront réaménagées dans les parcs conformément aux normes établies dans un plan de pistes en cours d'organisation pour les parcs nationaux de l'Ouest.

Énoncés d'orientation globale

A. *Parcs Canada fournira des renseignements à jour sur les possibilités et les conditions concernant tous les types de ski de fond (ski nordique, ski de randonnée et ski sauvage).*

B. *On procèdera à l'amélioration et à l'expansion des installations et des pistes de ski nordique, en réponse à la demande, à l'intérieur des limites établies dans les plans de gestion individuels des parcs. De nouveaux aménagements, notamment de nouveaux réseaux de pistes spécialement conçues et d'installations aux entrées des pistes seront créés, en suivant des considérations environnementales. Le nombre de pistes tracées et entretenues augmentera également.*

C. *Puisque de nombreux parcours de ski de randonnée suivent les sentiers utilisés l'été dans l'arrière-pays et conviennent peu au ski, des améliorations appropriées leur seront apportées.*

4.5.4 Canot, kayac et radeau pneumatique

Introduction

Plusieurs rivières dans ces parcs sont navigables en canot, en kayac et en radeau pneumatique. Les rivières les plus fréquentées sont les rivières Athabasca, Maligne et Miette dans le parc Jasper, Bow et Saskatchewan-Nord dans le parc Banff, Vermilion et Kootenay dans le parc Kootenay et la rivière Kicking Horse dans le parc Yoho. Des sections des rivières Athabasca, Saskatchewan-Nord et Kicking Horse traversant les parcs ont été proposées pour faire partie du Réseau de rivières du patrimoine canadien. La mise en candidature d'autres rivières est envisagée.

L'utilisation de ces rivières dans un but récréatif a augmenté au cours des quinze dernières années, malgré le peu d'installations de soutien telles que des rampes de mise à l'eau ou des sentiers de portage pour les canoteurs.

Des installations et des services relatifs aux activités de canot, kayac et radeau pneumatique seront améliorés et accrus en fonction de la demande, en rénovant les installations nécessaires et en améliorant les services d'information

Énoncé d'orientation globale

A. *Les installations et les services relatifs aux activités de canot, de kayak et de radeau pneumatique seront améliorés et accrus. Les installations existantes, notamment les rampes de mise à l'eau et débarcadères, les portages et les sources d'information seront améliorés. De nouveaux renseignements et installations seront fournis au besoin.*

4.5.5 Motoneige

Introduction

Depuis le milieu des années 70, la pratique de la motoneige dans les quatre parcs des Rocheuses a constamment diminué, en partie à cause des restrictions dans les parcs nationaux, alliées à la possibilité de pratiquer cette activité sur des terres provinciales adjacentes aux parcs et plus adéquates, et en partie à cause d'une baisse générale de la popularité de cette activité dans la région.

C'est au cours des années 60 que la pratique de la motoneige dans les parcs a atteint un sommet mais, au début des années 70, des conflits avec d'autres visiteurs et plusieurs préoccupations d'environnement conduisirent à essayer de contrôler cette pratique en séparant les pistes de motoneige de celles destinées au ski de fond. Depuis cette date, le nombre de pistes désignées de motoneige a été graduellement réduit, conformément à la *Politique de Parcs Canada*, qui encourage les moyens d'accès non motorisés sur la plupart des terres des parcs nationaux.

C'est l'engagement du ministère de l'Environnement et de toutes ses directions, dans le cas où des activités sont susceptibles d'endommager l'environnement, de préférer pécher par excès de précaution si nécessaire, que le contraire. En conformité avec cet engagement, Parcs Canada interdira toute activité récréative de

motoneige dans les parcs. Cette étape reflète l'opinion générale du public, les exigences des usagers de la motoneige dans cette région, les conflits potentiels avec les autres visiteurs des parcs, la prise en considération de la politique, et le fait que d'autres possibilités pour faire de la motoneige sont disponibles à l'extérieur des parcs.

Le public demande avec véhémence depuis plusieurs années l'interdiction de la motoneige dans les parcs. En même temps, les usagers de la motoneige de la région, d'après les associations de motoneige récréative qui en sont l'écho, souhaitent un accès aux routes de longues distances dans les régions à haute altitude (à l'exception d'un petit groupe de résidants de Jasper qui désire utiliser plusieurs routes fermées situées aux alentours de la ville). Ces besoins pourraient engendrer des conflits avec les autres usagers de l'arrière-pays en hiver, particulièrement avec les skieurs de fond. De plus, selon la politique de Parcs Canada, l'accès aux zones récréatives par véhicules motorisés n'est pas autorisé dans les zones I, II et III de l'arrière-pays et autoriser les motoneiges contreviendrait à cette disposition. Bien que les motoneiges modernes, conduites par des usagers conscients de l'environnement, peuvent avoir un impact minime sur celui-ci, les motoneiges endommagent malgré tout les ressources et en particulier la faune. De plus, la présence d'un véhicule, le bruit et les émanations qui y sont associés, et le besoin de surveiller les usagers, sont à l'opposé de l'essence même des parcs. Heureusement pour les usagers de motoneige, des terres forestières adjacentes aux quatre parcs leur sont ouvertes.

Énoncé d'orientation globale

A. *La pratique de la motoneige à des fins récréatives ne sera plus autorisée dans les quatre parcs des Rocheuses.*

4.5.6 Cyclisme

Introduction

Le nombre de cyclistes qui fréquentent les parcs augmente régulièrement. Le cyclisme dans les parcs des Rocheuses prend différentes formes : le cyclisme d'excursion, le cyclo-tourisme et le cyclisme dans l'arrière-pays. Les cyclo-touristes sont les groupes les plus fréquents et font habituellement des excursions de plusieurs jours. Les parcs offrent plusieurs itinéraires de longue distance, dont le plus populaire est celui de Banff-Jasper connu internationalement. Une moyenne de cinquante cyclistes par jour utilisent les routes des parcs pendant les mois de juillet et d'août. Environ la moitié des cyclistes couchent dans les auberges et l'autre moitié dans les terrains de camping.

Le cyclo-tourisme continuera d'être approuvé dans ces parcs. Là où cela sera nécessaire, l'état des installations existantes utilisées par les cyclistes (les auberges et les terrains de camping accessibles à pied par exemple) sera amélioré et rénové et de l'information sera fournie concernant les possibilités de cyclisme. Si nécessaire, de nouvelles installations et de nouveaux services, comprenant des petites armoires fermant à clef dans les terrains de camping, des débits d'alimentation ou des possibilités accrues de campings accessibles à pied seront fournis le long des routes les plus populaires.

La création de la bicyclette tout-terrain a beaucoup augmenté la popularité du cyclisme dans l'arrière-pays, mais a donné lieu à des préoccupations concernant l'incidence éventuelle sur les sentiers, la faune et les autres usagers de l'arrière-pays.

L'opportunité du cyclisme dans les parcs nationaux a récemment fait l'objet d'une évaluation et il a été décidé que le cyclisme dans l'arrière-pays constitue une activité appropriée et peut être pratiquée, à condition d'être contrôlée, le long de sentiers et de tranchées coupe feu désignés. Parmi les problèmes qui ont été considérés au cours de l'évaluation des sentiers destinés à cet usage, il y a eu : la protection des richesses; le danger inhabituel pour la sécurité des cyclistes; le potentiel d'incidence sur la faune; le potentiel de conflit avec les autres usagers des parcs; et la capacité des pistes à supporter l'usage des bicyclettes. On ne peut pas accorder trop d'importance à ces considérations car le cyclisme de sentier ne sera permis que là où Parcs Canada est convaincu qu'il n'y a pas de risques potentiels pour les richesses des parcs et pour ses usagers.

Énoncés d'orientation globale

A. *Le cyclo-tourisme sera encouragé en rénovant l'état des installations existantes et en fournissant une information améliorée. De nouvelles installations seront aménagées si nécessaire.*

B. *Le cyclisme d'arrière-pays sera permis sur des pistes désignées, dont l'étendue et le niveau dans chaque parc seront décidés lors du processus de planification individuel de gestion.*

4.5.7 Équitation

Introduction

L'équitation dans les quatre parcs des Rocheuses a précédé l'origine des parcs. Au tout début, les entreprises équestres étaient exploitées en association avec des hôtels. Des pourvoyeurs fournissaient aux visiteurs chevaux, guides, nourriture et matériel. L'intérêt du public pour les excursions régulières s'est traduit par la formation d'organismes comme les Trail Riders des Rocheuses canadiennes et les Skyline Hikers. De nos jours, ces organismes continuent de louer les services de pourvoyeurs pour des excursions annuelles dans l'arrière-pays. De plus, des entreprises équestres organisent des excursions d'une journée ou plus. Ces entreprises offrent aux visiteurs une occasion unique d'explorer les parcs des Rocheuses et de les apprécier.

Le nombre de randonneurs pédestres dans l'arrière-pays a considérablement augmenté au cours des années 70 et a conduit vers une opposition plus grande de la pratique de l'équitation, avec pour résultat d'accroître la gestion et les restrictions. Parmi les problèmes liés à l'environnement et à l'équitation se trouvent : la détérioration des sentiers et les déchets qui y sont laissés, les effets de la paissance, ainsi que les effets sociologiques et sur l'environnement de camps de groupe importants.

Tout en reconnaissant l'existence de ces problèmes, l'équitation est une activité appropriée et des solutions pour atténuer ces difficultés sont donc recherchées. Les formes d'équitation existantes se poursuivront. Certains changements dans les pratiques seront faits pour atténuer les problèmes liés à l'environnement et les conflits avec les visiteurs qui ne font pas d'équitation. Il n'y aura toutefois pas de réduction globale du niveau d'utilisation des chevaux. En outre, on prendra des mesures pour se rendre aux exigences des cavaliers qui font de l'équitation à titre privé. Néanmoins, l'équitation dans les parcs, peu importe la tradition, ne peut aller à l'encontre du besoin de protéger les richesses des parcs et spécialement de conserver les parcs intacts pour la jouissance des générations futures. La dimension des groupes de cavaliers sera soumise à des restrictions dans les zones sauvages.

Énoncés d'orientation globale

A. *L'équitation privée ou commerciale à des fins récréatives continuera d'être autorisée mais sera soumise à un contrôle.*

B. *L'équitation sera autorisée dans les régions où elle est acceptable sur le plan de l'environnement. Toutes les mesures possible seront prises pour atténuer les conflits entre les cavaliers et les autres visiteurs des parcs.*

4.5.8 Pêche sportive

Introduction

La pêche sportive est une activité qui existe depuis longtemps dans les parcs nationaux et est toujours considérée comme acceptable. Elle a fait et continuera de faire l'objet d'une surveillance afin de veiller au renouvellement des populations halieutiques régionales et exotiques.

Cette réglementation est nécessaire car la reproduction est faible dans les eaux des parcs de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho en raison de la basse température des eaux. Les populations halieutiques sont donc fragiles et aisément surexploitées, et, en vue de les protéger, il peut être nécessaire de considérer sérieusement la possibilité d'en modifier les modalités d'utilisation et d'accès.

Les méthodes de gestion de la pêche sportive pourraient varier et comprendre un système d'enregistrement obligatoire des pêcheurs, l'établissement de statistiques complètes sur les prises et de règlements concernant le nombre de poissons qu'il est permis de prendre durant la saison; des règlements relatifs à une saison de pêche fixe ou variable pourraient être adoptés, en se fondant sur des études portant sur les ressources et des enquêtes relatives au recensement des prises. Il pourrait y avoir une limitation journalière des prises suivant l'espèce, des limitations concernant l'attirail de pêche et d'autres règlements selon les circonstances (voir au paragraphe 3.1.7).

Énoncé d'orientation globale

A. *La pêche sportive sera autorisée, sous réserve des exigences de protection relatives à l'écosystème aquatique et au maintien de populations halieutiques régionales.*

4.5.9 Spéléologie

Introduction

Bien qu'il n'y ait jamais eu d'inventaire exhaustif, les quatre parcs des Rocheuses abritent un certain nombre de réseaux de cavernes. Les plus connues sont celles du mont Castleguard.

L'exploration récréative des cavernes a été un sport populaire pendant de nombreuses années. En fait, l'origine du réseau des parcs nationaux du Canada est lié de près aux sources thermales et à la grotte du mont Sulphur dans le parc national de Banff. Actuellement, les visiteurs qui désirent entrer dans une caverne doivent obtenir l'approbation du directeur du parc. Les membres d'organisations spéléologiques régionales prétendent que cette autorisation n'est pas nécessairement accordée et que, par conséquent, la plupart des explorations effectuées dans ces parcs se font sans autorisation. Le souci de Parcs Canada, c'est la protection de phénomènes karstiques qui ne figurent pas encore sur les levés mais peuvent être importants et délicats, et de sa capacité de rencontrer ses obligations concernant la sécurité publique advenant la nécessité d'effectuer un sauvetage dans une caverne.

Parcs Canada reconnaît toujours la spéléologie comme une activité appropriée à ces parcs, et tentera d'établir des ententes

coopératives et mutuellement acceptables avec des organismes spéléologiques responsables pour dissiper les craintes susmentionnées. Des détails plus précis seront fournis pour cette activité dans les plans de gestion individuels des parcs.

Énoncé d'orientation globale

A. *La spéléologie continuera d'être reconnue comme une activité acceptable dans les parcs. Les arrangements pour obtenir l'autorisation d'entrer dans les cavernes, la protection de caractéristiques importantes de ces richesses, et la sécurité du public seront assurés en collaboration avec les organismes de spéléologie reconnus. L'étendue et les limites de la spéléologie seront déterminées dans les plans de gestion individuels des parcs.*

4.6 HÉBERGEMENT DANS L'AVANT-PAYS

4.6.1 Généralités

Introduction

Des hébergements sont disponibles aux visiteurs au sein et à l'extérieur des agglomérations et du centre touristique des parcs (CT). Aux fins de ce programme de planification, les installations d'hébergement qui se trouvent à l'extérieur des villes et du CT ont été regroupées en trois catégories : les terrains de camping, les auberges et les logements commerciaux périphériques (LCP). Les installations commerciales d'hébergement situées en dehors des villes et du CT sont illustrées à la figure 5.

Toutes les installations d'hébergement atteignent un niveau de fréquentation très élevé pendant la haute saison estivale : lorsque toutes les installations sont exploitées, les parcs peuvent héberger jusqu'à 33 500 visiteurs (selon l'hypothèse que les groupes sont formés en moyenne de trois personnes). En période de pointe, les terrains de camping supplémentaires peuvent accueillir 4 500 personnes de plus.

Environ quarante-deux pour cent (ou 4 700 unités) du nombre total d'hébergements destinés aux visiteurs sont situés dans les communautés et le centre touristique. Les plans des villes de Banff et de Jasper ainsi que du centre touristique du Lac Louise prévoient l'aménagement d'installations d'hébergement supplémentaires, mais un tel aménagement doit tenir compte de la réalité, soit qu'il est situé dans les parcs nationaux qui sont, d'abord et avant tout, des régions de préservation et non des centres urbains.

En ce moment, les demandes ne sont pas suffisantes pour justifier une expansion substantielle des installations d'hébergement ou la construction de nouvelles installations. C'est surtout pendant les fins de semaine des deux mois de haute saison estivale que les visiteurs peuvent se trouver dans l'impossibilité de trouver où se loger dans des endroits précis de ces parcs. Ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Vers la fin des années 70, les hébergements étaient utilisés presqu'à pleine capacité pendant les semaines d'été et quelques fins de semaine en hiver.

Il n'est pas possible de prévoir les modifications qui interviendront à l'avenir dans la demande d'hébergement. Elles dépendent de nombreux facteurs, notamment la valeur du dollar canadien, la mesure où le Canada attire la clientèle par sa publicité touristique et le temps de loisir dont disposent les Canadiens. Les énoncés d'orientation globale qui suivent recommandent la réponse à l'augmentation de la demande, si cette augmentation est importante, sous réserve des conditions de l'environnement. Là où c'est possible, de nouveaux hébergements seront construits dans les agglomérations voisines des parcs.

Figure 5:

INSTALLATIONS D'HÉBERGEMENT EXISTANTES—AVANT-PAYS

0 10 20 30 40 Miles

0 10 20 30 40 50 60 Kilometres

Terrains de camping △

(à l'exclusion des camps de groupe et des terrains de camping supplementaires)

1. Two Jack Lakeside
2. Two Jack Main
3. Village II du mont Tunnel
4. Parcs-roulottes du mont Tunnel
5. Village I du mont Tunnel
6. Canyon Johnston
7. Mont Castle
8. Mont Protection
9. Lac Louise, tentes
10. Lac Louise, roulottes
11. Ruisseau Rampart
12. Lac Waterfowl
13. Ruisseau Rampart
14. Mont Cirrus
15. Ruisseau Wilcox
16. Champ de glace Columbia
17. Ruisseau Jonas
18. Lac Honeymoon
19. Mont Kerkeslin
20. Wabasso
21. Wapiti
22. Whistlers
23. Snaring
24. Pocahontas
25. Chutes Takakkaw
26. Kicking Horse
27. Ruisseau Hoodoo
28. Ruisseau Chancellor
29. Canyon Marble
30. Pres McLeod
31. Redstreak

Auberges ○

32. Riviere Spray
33. Banff
34. Mont Castle
35. Ruisseau Corral
36. Chutes Takakkaw
37. Ruisseau Mosquito
38. Ruisseau Rampart
39. Ruisseau Hilda
40. Ruisseau Beauty
41. Chutes Athabasca
42. Edith Cavell
43. Whistlers
44. Canyon Maligne

Logements commerciaux éloignés □

45. Timberline Hotel
46. Johnston Canyon Bungalows
47. Castle Eisenhower Chalets
48. Storm Mountain Lodge
49. Baker Creek Bungalows
50. Moraine Lake Lodge
51. West Louise (Wapta) Lodge
52. Cathedral Mountain Chalets
53. Emerald Lake Chalets
54. Num-ti-jah Lodge
55. Parkway Lodge
56. Columbia Icefield Chalets
57. Sunwapta Falls Bungalows
58. Becker s Bungalows
59. Jasper House Bungalows
60. Alpine Village
61. Tekarra Resort
62. Pine Bungalows
63. Patricia Lake Bungalows
64. Pyramid Lake Bungalows
65. Pocahontas Bungalows
66. Miette Hot Springs Bungalows
67. Vermilion Crossing Bungalows
68. Addison s
69. Blakely s Bungalows
70. Mt Farnham Bungalows
71. Radium Hot Springs Lodge
72. Paradise Bungalows
73. Rocky Mountain Resort

Énoncés d'orientation globale

A. *En réponse à la demande, un plus grand nombre d'installations d'hébergement sera autorisé dans les quatre parcs, sous réserve des considérations relatives au patrimoine et à l'environnement. Ceci peut être fait d'abord par l'accroissement du nombre d'hébergements situés à l'intérieur des limites des deux villes, par l'expansion des terrains de camping existants et par une expansion contrôlée des installations commerciales d'hébergement périphériques existantes.*

B. *Les plans mis en place dans les énoncés d'orientation globale relatifs aux installations d'hébergement dans l'avant-pays seront appliqués de façon compatible avec les énoncés d'orientation globale relatifs à la gestion et à la protection des richesses, et à ceux qui concernent l'appréciation, la compréhension et la jouissance des parcs par les visiteurs.*

4.6.2 Terrains de camping

Introduction

Dans les quatre parcs, trente-deux terrains de camping fournissent quelque cinq mille emplacements de camping d'été, qui atteignent leur pleine capacité principalement en juillet et en août. Pendant les longues fins de semaine de ces mois, de nombreux terrains de camping, en particulier près des villes de Banff et de Jasper, près du Lac Louise, et au sud de la promenade des Glaciers, atteignent leur pleine capacité et les secteurs de camping destinés aux périodes de pointe doivent être utilisés. Quelque mille cinq cents emplacements, répartis dans six terrains de camping, sont ouverts sur une base quotidienne en réponse à la demande.

Les terrains de camping temporaires destinés aux périodes de pointe furent aménagés vers la fin des années 60 en réponse à la demande de nombreux visiteurs qui ne pouvaient être hébergés dans les terrains habituels. À ce moment-là, on croyait que de nouveaux terrains de camping pleinement équipés seraient éventuellement établis et qu'on fermerait ceux destinés aux périodes de pointe. Cependant, on n'en ajouta que fort peu au cours des dix dernières années. Récemment, le nombre de visiteurs voulant camper a diminué, de telle sorte que la nécessité d'en aménager de nouveaux a quelque peu baissé elle aussi.

Vu que les installations destinées aux périodes de pointe sont considérées comme temporaires, peu d'argent a été investi dans leur aménagement. Beaucoup ne sont que d'anciennes carrières de gravier dans lesquels on a creusé des puits et installé des toilettes. On estime maintenant que ces installations devraient être permanentes pour accommoder le grand nombre de visiteurs qui continuent à venir pendant les longues fins de semaine en été. Plutôt que d'aménager des terrains de camping coûteux pour rencontrer les variations saisonnières, les terrains temporaires pour périodes de pointe seront améliorés et utilisés à cette fin.

L'utilisation des terrains de camping, qui a atteint son plus haut niveau à la fin des années 70, varie d'année en année et est fortement influencée par les conditions météorologiques et économiques. Certaines prévisions indiquent que la demande d'hébergement à bas prix, simple et familial augmentera à l'avenir, mais la demande anticipée est difficile à prévoir. Les propositions dans ce document soulignent comment Parcs Canada entend agir si une telle augmentation se produit.

Au cours des dix dernières années, la province de l'Alberta a aménagé plusieurs terrains de camping dans la région du versant est et les modifications apportées à la politique de gestion des richesses du gouvernement provincial pour cette région indique qu'encore plus de possibilités

de terrains de camping seront offertes. Si c'est bien le cas, la demande de terrains de camping devrait diminuer dans la région des parcs nationaux.

Au sein des quatre parcs, des groupes nombreux organisés sont hébergés dans six campements pouvant abriter huit cents personnes. Le volume d'utilisation de ces campements varie d'année en année. Il a décliné quelque peu au début des années 80, depuis le changement de la politique des commissions scolaires locales concernant les excursions destinées aux élèves. Comme pour les autres terrains de camping, la demande future reste incertaine.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les terrains de camping qui créent des problèmes graves relatifs à l'environnement et à l'exploitation, ou qui n'offrent qu'un intérêt limité pour les visiteurs, seront fermés, déplacés ou modifiés pour atténuer les problèmes existants.*

B. *Des mesures seront prises pour répondre à la demande de terrains de camping en périodes creuses. S'il faut en installer de nouveaux, le besoin en sera déterminé, en partie, par la fréquence de leur utilisation en périodes de pointe.*

C. *Là où il y a une demande insuffisante de terrains de camping, la considération sera d'abord accordée à l'expansion des terrains existants, sous réserve des préoccupations relatives à l'environnement, aux facteurs d'exploitation et aux besoins des visiteurs.*

D. *L'aménagement de nouveaux terrains de camping sera envisagé dans les régions où :*

– l'expansion des terrains existants ne permettrait pas d'augmenter suffisamment le nombre d'emplacements pour répondre à la demande pendant les périodes creuses; ou

– là où la demande ne peut être satisfaite par l'aménagement de terrains de camping situés à l'extérieur des parcs; ou

– l'hébergement n'est pas disponible mais serait souhaitable.

E. *Les terrains de camping temporaires destinés aux périodes de pointe seront maintenus, mais seul un minimum de services sera fourni. Une haute priorité sera accordée à la remise en état de l'environnement immédiat.*

F. *Des installations nouvelles ou agrandies destinées au camping collectif seront fournies suivant la demande, les conditions de l'environnement, les possibilités offertes en dehors des quatre parcs et suivant les facteurs opérationnels.*

G. *Les terrains collectifs de campement pour les visiteurs qui n'utilisent pas de tente (c'est-à-dire les usagers de caravanes motorisées) seront, pendant les saisons creuses et sur une base de réservation, les terrains affectés aux périodes de pointe.*

4.6.3 Auberges

Introduction

L'Association canadienne de l'ajisme (A.C.A.) exploite treize auberges, dans les quatre parcs, pouvant héberger quelque six cents personnes. Parcs Canada est propriétaire de toutes ces auberges, à l'exception de la nouvelle auberge située dans la ville de Banff, qui appartient à l'A.C.A. La plupart des auberges sont ouvertes toute l'année. Une chaîne d'auberges est exploitée le long de la promenade des Glaciers, qui sont très fréquentées par les cyclistes pendant l'été, et par les skieurs de fond l'hiver.

Parcs Canada a participé à des négociations concernant l'aménagement de deux nouvelles auberges dans les parcs. L'emplacement d'une nouvelle auberge importante a été déterminé au Lac Louise, et le Club alpin du Canada a été autorisé à construire une auberge de vingt-quatre lits dans la région de Pocahontas sur la route de Yellowhead dans le parc de Jasper.

Les renseignements sur la fréquentation des auberges sont incomplets. La fréquentation a connu une augmentation importante à la fin des années 70, mais en dépit du fait que de nombreux hôtels atteignent leur pleine capacité pendant l'été et la saison de ski, celle-ci a diminué au cours des deux dernières années.

Les auberges les plus anciennes sont des établissements petits, rudimentaires, situés à l'extérieur des villes. Elles s'adressent à divers usagers mais conviennent mieux à ceux qui utilisent leur propre moyen de transport, ou intéressés par les activités récréatives situées dans ces régions et qui préfèrent les aménagements primitifs. Les auberges aménagées dans les agglomérations et le centre touristique, comme l'auberge planifiée pour la ville de Banff, sont généralement plus grandes et mieux équipées. Elles répondent à des besoins différents de ceux des auberges plus anciennes, bien qu'elles fournissent également un hébergement à coût modique et sont destinées aux usagers qui n'utilisent pas leur propre moyen de locomotion et sont moins intéressés par les activités récréatives.

Un certain nombre d'usagers d'auberges ont indiqué qu'ils n'aimeraient pas que les auberges situées en dehors des agglomérations et du centre touristique soient agrandies pour héberger plus de quarante personnes, car les petites auberges assurent le genre de rapports, d'atmosphère et de comportements jugés importants par la clientèle.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les auberges continueront à remplir les deux fonctions suivantes :*

– donner des occasions d'apprécier les parcs et de profiter des activités extérieures en fournissant un hébergement à bas prix, offrant peu de services, à l'extérieur des agglomérations et du centre touristique; et

– offrir un hébergement à coût modique dans les agglomérations et le centre touristique.

B. *Le nombre de personnes hébergées dans les auberges augmentera en fonction de l'aménagement de plus grands hôtels dans les agglomérations et le centre touristique, une expansion mineure de quelques auberges existantes et la possibilité d'aménager de nouveaux hôtels.*

C. *Les auberges seront déplacées ou supprimées si elles sont décevantes pour les visiteurs ou si elles causent des situations conflictuelles avec l'environnement, l'exploitation, ou l'entretien, que l'on ne peut amoindrir. Le respect et la protection de l'environnement seront les critères d'évaluation pour les auberges.*

D. *Les auberges qui ne sont pas situées dans les agglomérations, dans la communauté de Field ou dans le centre touristique du Lac Louise, continueront à offrir des services limités dans des bâtiments rudimentaires. Bien qu'il soit possible d'agrandir une auberge pendant sa rénovation, les auberges périphériques resteront limitées dans leur dimension.*

E. *Au fur et à mesure que de nouvelles auberges sont aménagées dans les agglomérations et le centre touristique, on étudiera la possibilité d'éliminer les auberges les plus anciennes situées près des nouvelles. La capacité d'hébergement des nouvelles auberges pourrait égaler ou dépasser celle des anciennes installations.*

F. *La chaîne d'auberges le long de la promenade des Glaciers sera conservée. En améliorant celle-ci, on prendra en considération la demande relative aux besoins des cyclistes de l'avant-pays.*

4.6.4 Logements commerciaux périphériques (LCP)

Introduction

Il existe vingt-neuf logements commerciaux périphériques (LCP) ou camps de bungalows dans les quatre parcs. Les LCP possèdent environ onze cents unités d'hébergement accessibles par la route à l'extérieur des lotissements urbains et du centre touristique. Bien que ces installations appartiennent à des entreprises privées elles sont exploitées sur des terres louées à bail de Parcs Canada et font partie intégrante du réseau des parcs. Elles doivent, par conséquent, respecter toutes les questions relatives à l'environnement et au patrimoine qui s'appliquent à l'ensemble du réseau.

Les installations situées au mont Tunnel et le motel Pinewoods sont considérées comme faisant partie de la ville de Banff et ne sont pas, par conséquent, des LCP. Les énoncés d'orientation globale ne s'appliquent pas à elles. De même, les recommandations que l'on trouve dans cette section ne s'appliquent pas aux installations dans le haut et dans le bas du Lac Louise, à l'exception des Paradise Bungalows, vu que le plan d'action du Lac Louise s'en est chargé. Quant au Jasper Park Lodge, étant donné l'étendue de la propriété louée à bail et les services variés offerts, le « Lodge » n'est pas considéré comme un LCP. Il n'existe pas de statistiques sur le degré de fréquentation des logements commerciaux, bien que certains exploitants dans les parcs de Banff et de Jasper aient déclaré une diminution au cours des deux dernières années.

L'expression « aménager à la capacité de l'espace loué » est fréquemment utilisée lorsqu'il s'agit de LCP. Cela signifie que toute la superficie de l'espace détenu en vertu d'un bail pourrait être aménagé, ne laissant pas de place pour des agrandissements ultérieurs. Environ vingt pour cent des LCP existants ont déjà été aménagés à la capacité de l'espace loué, alors que d'autres n'ont été aménagés que dans une proportion de vingt-cinq pour cent.

En raison du potentiel d'agrandissement substantiel d'hébergement lié à l'expansion des LCP existants, de nouveaux LCP ne seront pas autorisés. Il y a suffisamment de LCP dans les quatre parcs en ce moment, et de nouvelles terres situées à l'extérieur des villes ne devraient pas être considérées à cette fin.

Par l'entremise du programme de planification, les exploitants de quelques LCP ont fait part de leurs préoccupations concernant la viabilité à long terme de leur entreprise dans les circonstances actuelles. Beaucoup d'entre eux pensent qu'il est nécessaire d'agrandir leur entreprise afin d'en assurer la viabilité économique ou de couvrir les dépenses découlant de l'amélioration des installations ou des travaux effectués afin de respecter les nouvelles normes relatives à l'évacuation des eaux usées.

Les LCP offrent aux visiteurs des unités d'hébergement plus près de la nature que ceux situés dans les villes. Dans le passé, les LCP ont également eu tendance à offrir moins de services à des coûts moins élevés que les hôtels des agglomérations. Au fur et à mesure que les LCP étaient réaménagés, les services furent améliorés et les loyers augmentèrent. Parcs Canada veillera à ce que les LCP continuent à offrir un mode d'hébergement plus rudimentaire que celui que l'on trouve dans les agglomérations et le centre touristique.

Énoncés d'orientation globale

A. *Les logements commerciaux périphériques continueront de remplir les deux fonctions suivantes :*

– offrir un hébergement aux visiteurs dans un aménagement de petite densité et dans un cadre naturel, à l'extérieur des agglomérations ou du centre touristique;

– offrir des services diurnes à l'extérieur des agglomérations pour répondre à la demande des voyageurs.

B. *Aucun LCP supplémentaire ne sera autorisé.*

C. *L'exploitation à l'année longue des LCP existants sera encouragée quand elle ne crée pas de problèmes d'exploitation excessifs, n'occasionne pas de frais pour les parcs et n'endommage pas l'environnement.*

D. *Des lignes directrices seront établies pour élaborer des plans de réaménagement pour les LCP. Les critères suivants seront utilisés pour l'élaboration de ces lignes directrices.*

i) *Le réaménagement sera limité aux terres actuellement louées à bail ou pour lesquelles un permis d'exploitation est requis, sauf en des circonstances spécifiques exposées dans les alinéas* vi *et* vii.

ii) *Les LCP seront classifiés par groupes en fonction de facteurs tels que leurs usages ou leur situation géographique. Les lignes directrices de réaménagement seront élaborées pour chacun des groupes et différeront d'un groupe à l'autre.*

iii) *On prendra en considération l'importance historique et architecturale des structures comprises dans les LCP, conformément au programme du ministère de l'Environnement pour la protection des édifices historiques sous juridiction fédérale.*

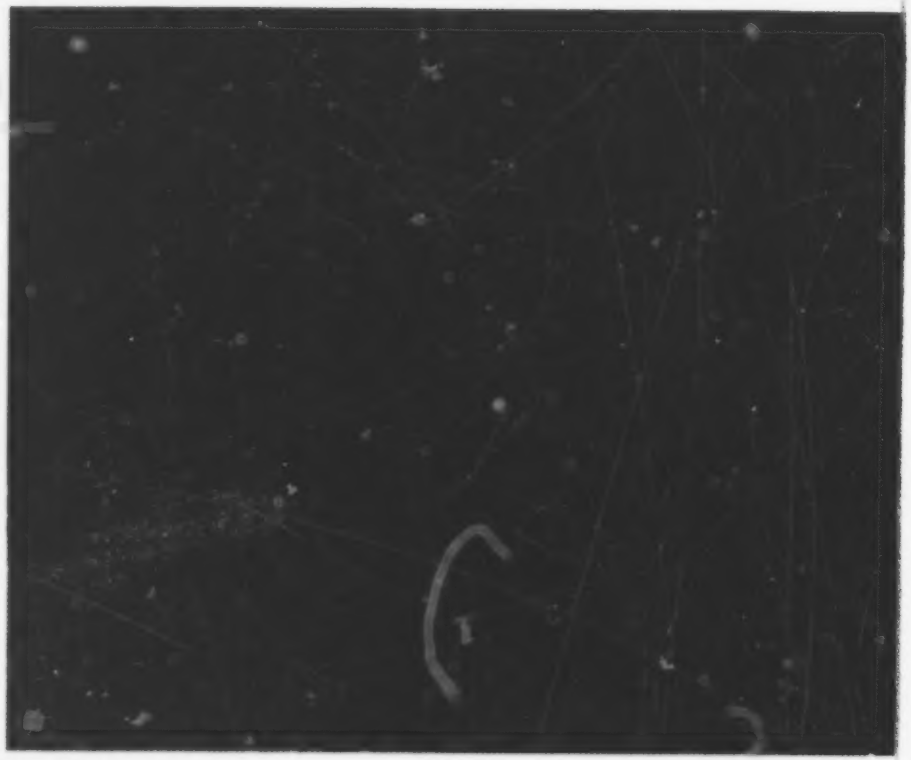

Baker Creek Bungalows, Banff.

iv) *Les lignes directrices indiqueront le genre de services et le niveau d'aménagement acceptables (densité, rapport aire/plancher). L'exploitant, en tant que participant au processus d'approbation de l'aménagement, suggérera quels services sont spécialement requis pour son LCP.*

v) *On considérera de permettre à certains LCP d'être aménagés, à l'intérieur des limites de l'espace loué à bail, dans une densité égale à celle des hôtels et motels, particulièrement pour les LCP situés près des agglomérations, des centres d'accueil ou d'un centre touristique.*

vi) *Afin d'améliorer les services et de réduire les dégâts à l'environnement, une considération sera apportée à l'ajustement des limites des secteurs loués à bail pour les LCP existants, tant que le nombre de secteurs loués à bail n'augmentera pas. L'échange de terres afin de déplacer les LCP existants sera envisagé en vue de réduire les incidences sur l'environnement ou pour améliorer le séjour des visiteurs.*

vii) *L'expansion de la superficie des secteurs loués à bail pour les LCP existants sera considérée suivant les besoins, dans le cas d'amélioration des services publics (systèmes d'aqueduc et d'égout), pour aider les installations des secteurs à bail. Une exception sera considérée pour le Parkway Lodge (bungalows situés au croisement de la rivière Saskatchewan) où une plus grande superficie aux fins de stationnement des autocars peut être nécessaire.*

4.7 AGGLOMÉRATIONS ET CENTRE TOURISTIQUE

4.7.1 Généralités

Introduction

Les villes de Banff et de Jasper, la communauté de Field et le centre touristique du Lac Louise ont toujours constitué des éléments importants de ces parcs. Ils ont servi à l'origine de campements lors de la construction du chemin de fer et ont été aménagés peu après pour y accueillir les touristes.

Un énoncé du rôle des villes de Banff et de Jasper a été préparé dans le cadre du programme de planification. Ces villes sont décrites comme étant « des communautés qui offrent des services aux visiteurs des parcs, qui abritent le siège des services et de l'administration des parcs et qui offrent la possibilité d'orienter les concentrations de visiteurs vers les activités et les programmes d'interprétation offerts dans les parcs nationaux ». Une orientation supplémentaire est contenue dans la *Politique de Parcs Canada* et dans les plans communautaires.

Il y a un plan pour chacune des communautés et pour le Lac Louise. Le plan communautaire de Field, approuvé en 1980, reste en vigueur. Le plan d'action du Lac Louise, le plan de conception du lotissement urbain de Banff et l'ébauche du plan communautaire de Jasper ont été élaborés à la suite d'études approfondies et de la consultation du public. Il faudra réviser ces plans selon les modifications apportées aux plans de gestion des parcs.

Le plan de gestion de chaque parc définira les dimensions, la forme, le but et le caractère de chacune des communautés et du centre touristique, et servira de point de départ aux révisions éventuelles des plans communautaires existants.

Le rôle touristique des agglomérations et du centre touristique sera accru. On veillera à ce que les villes orientent les visiteurs vers les autres secteurs des parcs. En vertu des plans des trois communautés, l'aménagement de nouveaux logements commerciaux, de résidences, de magasins et d'activités récréatives sera permis; celui-ci devra se conformer aux règlements et aux politiques de l'ensemble du ministère de l'Environnement portant sur la conservation et la protection du patrimoine et de l'environnement. Il n'y aura pas de nouveaux lotissements urbains ou centres touristiques dans ces parcs.

Il n'est pas dans l'ordre des choses que d'Ottawa le gouvernement fédéral légifère pour les résidants des parcs sur des questions locales telles que l'éclairage des rues ou l'enlèvement des ordures, alors que ces questions seraient traitées plus efficacement par les résidants, premiers intéressés. Un plan d'ensemble qui se préoccupe de l'environnement sera donc propice à l'instauration d'administrations municipales à Banff et Jasper. Parcs Canada a encouragé les communautés de Banff et de Jasper à se doter d'un système de gouvernement local identique à ceux des municipalités conformément à la loi de l'Alberta.

Il faudra amender la *Loi sur les parcs nationaux* et obtenir l'assentiment du gouvernement de l'Alberta pour mettre en place les administrations municipales. La première étape des modifications de la loi a déjà été proposée. Un gouvernement local comprendrait de nouveaux organismes de planification et d'aménagement pour les deux villes et exigerait une coordination étroite avec la planification générale des parcs afin d'assurer la protection des ressources du patrimoine.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les plans détaillés pour les villes de Banff et de Jasper, pour la communauté de Field et le Centre touristique du Lac Louise se conformeront aux lignes directrices générales contenues dans le présent document et à l'engagement de l'ensemble du ministère de l'Environnement à protéger l'environnement et les ressources du patrimoine.*

4.7.2 La ville de Banff

Introduction

La ville de Banff, fondée en 1886, a connu une augmentation considérable de touristes pendant les années 70 et au début des années 80, surtout pendant les mois d'hiver et au début du printemps, principalement en raison des installations de ski alpin situées dans le parc.

Banff offre toute une gamme de biens et de services aux visiteurs, les informe sur le parc et loge le centre administratif du parc. La ville comporte actuellement environ 1 700 résidences occupées par quelque 6 500 résidants, dont 4 627 sont permanents (recensement de 1981). Il existe environ 2 700 chambres (hôtels et motels) qui peuvent accueillir 9 100 personnes.

Banff restera une destination touristique importante. En augmentant les services la ville deviendra un grand centre d'interprétation du réseau des parcs nationaux.

Pour des raisons environnementales exprimées par l'étude ministérielle de 1984, la croissance future de la ville se fera, en général, par l'expansion des installations et services au sein

de la zone habitée. En outre, les normes d'exploitation du lotissement urbain seront maintenues afin de lui conserver un caractère et des proportions compatibles avec sa situation dans un parc national. Le développement futur se fera généralement par insertion à l'intérieur des limites établies selon des critères précis. On pourrait ajouter environ 1 200 unités d'hébergement, selon la capacité de la ville à répondre à la demande de logements et de services.

Le public et les groupes d'intérêt ont manifesté leur inquiétude face à certains problèmes sociaux particuliers à Banff. Sa vocation touristique et l'affluence de résidants temporaires font que Banff doit faire face à des problèmes sociaux qui épargnent d'autres collectivités de mêmes dimensions. La structure sociale, le bien-être de la communauté et les répercussions sociales d'un plus ample développement constitueront d'importantes considérations lorsque viendra le moment d'élaborer des plans pour la ville. Un programme sera par conséquent mis sur pied en vue d'améliorer l'environnement urbain tout en assurant son harmonie avec le décor du parc national.

Le but d'un tel programme sera de rehausser la qualité de vie de Banff comme petite communauté intime indissociable de son environnement. La planification insistera sur le contrôle de l'environnement et sur la fragilité de son riche patrimoine. L'accent sera mis sur l'attrait touristique de la ville et sur les services qu'elle prodigue, mais pas au détriment des objectifs environnementaux qui continueront d'occuper l'avant-scène. Le bon sens et le bon goût doivent guider la mise en oeuvre de ces objectifs.

Énoncés d'orientation globale

A. *Le lotissement urbain de Banff remplira les trois fonctions principales suivantes :*

1) *fournir des services accrus aux visiteurs;*

2) *constituer un important centre d'interprétation du parc et du réseau des parcs nationaux;*

3) *loger le centre administratif du parc.*

Par conséquent, le lotissement urbain continuera d'être un pôle d'attraction pour les touristes.

B. *On fixera les limites du lotissement urbain de façon à incorporer les endroits habités et subdivisés contigus, y compris les installations du mont Tunnel et le motel Pinewoods. Les limites seront indiquées dans le plan de gestion du parc. Le principe directeur sera de laisser libre cours à la croissance, dans le respect du patrimoine et de l'environnement, par le réaménagement et la construction à l'intérieur des limites seulement. Une évaluation des effets socio-économiques et physiques de la croissance orientera le niveau et l'intensité du développement ultérieur.*

C. *Parcs Canada aidera à embellir Banff qui continuera d'être un centre d'où les visiteurs pourront pratiquer les activités offertes dans le parc. Toute modification, quelle qu'elle soit, aura pour but de faire de Banff une charmante petite ville blottie au sein d'un parc national.*

4.7.3 La ville de Jasper

Introduction

Jasper offre toute une gamme de biens et de services. C'est à la fois une destination touristique, un centre des services du parc, un point de jonction des chemins de fer du Canadien National et une collectivité viable. Jasper compte une population d'environ 4 930 habitants, dont 3 422 sont résidants permanents (recensement de 1981). Il existe environ 1 250 résidences destinées aux résidants permanents et 1 200 unités d'hébergement (hôtels et motels) dans la ville. Ce chiffre n'englobe pas les LCP installés dans le

voisinage. L'ébauche du plan communautaire prévoit une augmentation d'environ 500 unités d'hébergement (hôtels et motels) qui pourront accueillir 1 500 visiteurs de plus. Les magasins pourront aussi s'agrandir en fonction de la demande.

Quoique Jasper soit administré selon les mêmes politiques de Parcs Canada que celles qui s'appliquent à Banff, son évolution a été plus lente et elle affiche une plus grande stabilité, probablement due au fait que le Canadien National emploie à lui seul au moins le tiers de la main-d'oeuvre locale.

La ville de Jasper continuera d'offrir des services d'accueil, d'interprétation et d'administration. Le plan communautaire prévoit l'accroissement de ces services. En raison de la diversité de ses services et de sa situation dans un panorama unique, la ville continuera d'être un pôle d'attraction touristique important.

Les critères relatifs au patrimoine et à l'environnement qui ont été appliqués au plan de Banff, le seront avec autant de vigueur pour celui de Jasper.

Énoncés d'orientation globale

A. *Le lotissement urbain de Jasper remplira les quatre fonctions principales suivantes : 1) fournir des services aux visiteurs; 2) constituer un centre d'interprétation important dans le parc; 3) constituer le centre administratif du parc; et, 4) être un point de jonction des chemins de fer du Canadien National. Parcs Canada reconnaît qu'en remplissant les trois premières fonctions, la ville de Jasper a comme vocation d'être un pôle d'attraction touristique dans un parc national.*

B. *Les limites de la ville de Jasper seront établies dans le plan de gestion du parc dont le point de départ est l'ébauche du plan communautaire de la ville. Le principe de base sera d'autoriser la croissance du lotissement urbain par le réaménagement et l'agrandissement de certaines installations existantes et par l'aménagement de nouvelles installations dans les limites actuelles de la ville. Une évaluation des effets socio-économiques et physiques de l'expansion déterminera le niveau et l'intensité du développement ultérieur.*

C. *Parcs Canada aidera à améliorer l'environnement urbain de Jasper qui restera un centre d'origine des activités du parc. Le but est de faire de Jasper un milieu urbain de qualité supérieure au sein d'un parc national.*

4.7.4 La communauté de Field

Introduction

Field est issu d'un campement pour la construction du chemin de fer, en 1884. Avec la création de la réserve du parc Yoho en 1901, ce lotissement est aussi devenu le centre administratif du parc. Depuis lors, Field demeure un centre administratif de Parcs Canada et un centre opérationnel du Canadien Pacifique. Mais Field n'est pas devenu un important centre d'hébergement ou d'accueil. On prévoit qu'en raison des aménagements et des réaménagements importants des installations au Lac Louise, situé à 28 km à l'est de Field, cette communauté continuera de jouer un rôle relativement mineur en matière de services aux visiteurs du parc.

Pourtant, il y a assez de place à Field pour offrir davantage de services aux visiteurs, tels un hôtel, une auberge, un restaurant et un magasin. Ces aménagements desserviraient les visiteurs s'hébergeant à Yoho et les résidants de Field qui sont moins bien pourvus que d'autres communautés de cette dimension.

Énoncé d'orientation globale

A. *Field demeurera un centre administratif de Parcs Canada et un centre d'activité des chemins de fer du Canadien Pacifique; davantage de services aux visiteurs pourraient s'y trouver. Les services d'information y seront améliorés.*

4.7.5 Centre touristique du Lac Louise

Introduction

Le centre touristique du Lac Louise comprend trois régions distinctes : la région du lac, la vallée, et le centre de ski. Bien que la région du lac et le centre de ski constituent des attractions majeures, les visiteurs ne restent en général qu'une journée, empêchant par conséquent Lac Louise de devenir une communauté structurée. Lac Louise offre toutefois moins de services et d'installations que Banff.

Le plan d'action du Lac Louise régit l'aménagement de la vallée et de la région du lac. Il établit que « l'aménagement doit veiller à contrôler et limiter la croissance à long terme du Lac Louise ». Il stipule également que l'aménagement doit se limiter à fournir les services essentiels aux visiteurs de passage plutôt que de créer de nouveaux services qui attireraient plus de visiteurs.

Lorsque les travaux de construction des installations approuvées (y compris des habitations pour le personnel, un nouveau centre d'accueil pour les visiteurs, une auberge et un complexe de magasins) seront achevés, une évaluation sera faite. Tout projet ultérieur relatif à l'aménagement sera inclus dans le plan d'action du Lac Louise et soumis à l'examen du public. La planification du centre touristique du Lac Louise et du centre de ski fait partie d'un processus distinct.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les aménagements prévus seront mis en chantier conformément au plan d'action du Lac Louise (1982). La création de nouvelles installations exigera une révision formelle du plan.*

4.8 ACCÈS

4.8.1 Généralités

Introduction

L'aménagement historique de voies d'accès aux quatre parcs des Rocheuses a résulté en un réseau de routes, lignes de chemin de fer et de terrains d'aviation. Non seulement les routes donnent accès aux parcs, mais elles permettent aussi à un nombre considérable de véhicules de les traverser. Les terrains d'aviation ne servent qu'à un nombre relativement peu élevé de vols de plaisance.

Les lignes de chemin de fer et les grandes routes constituent des corridors de transport importants à l'échelle nationale, pour lesquels la nécessité d'amélioration doit faire l'objet de priorités nationales. Il incombe à Parcs Canada de veiller à ce que les voies d'accès existantes aient le moins d'incidences possibles sur les richesses des parcs et sur la qualité de l'expérience qu'en retirent les visiteurs. C'est une mission à laquelle le ministère de l'Environnement s'est engagé de façon irrévocable.

La plupart des énoncés d'orientation qui suivent traduisent la politique de Parcs Canada sur l'accès aux parcs et sur la circulation. Ils comprennent des énoncés sur les nouveaux corridors de communication, de transport et de service, sur le transport public et sur les terrains d'aviation de Banff et de Jasper.

4.8.2 Corridors nationaux de transport et de service

Introduction

Les parcs contiennent des corridors de transport et de service d'importance nationale, notamment la Transcanadienne et la route de Yellowhead, ainsi que les lignes de chemin de fer principales du Canadien National et du Canadien Pacifique. Il est accepté qu'il faudra à l'intérieur de paramètres environnementaux précis, entreprendre des travaux d'amélioration et de réfection de ces routes (l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, par exemple). Aucun nouveau corridor de communication, de transport ou de services ne seront aménagés dans les quatre parcs des Rocheuses.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les corridors de transport et de service d'importance nationale seront gérés de façon à réduire au minimum leur incidence sur le patrimoine des parcs et sur l'expérience des visiteurs.*

4.8.3 Les routes des parcs

Introduction

Les quatre parcs des Rocheuses renferment un réseau étendu de routes locales, de voies de desserte et de voies à grande circulation. Ces routes constituent un élément clé dans la jouissance des parcs par les visiteurs. Les routes principales sont la promenade des Glaciers (241 km), la route Banff-Windermere (108 km) et la promenade de la vallée Bow (50 km). Il n'est pas question ici de la Transcanadienne ni de la route de Yellowhead, puisque ce sont des corridors de transport à l'échelle nationale.

Moyennant certaines améliorations et modifications mineures, le réseau est considéré comme adéquat pour les quinze prochaines années. Les modifications pourraient comprendre le prolongement de la promenade des lacs Vermilion pour effectuer son raccordement avec la promenade de la vallée Bow, bien que cela exige des études plus approfondies et une révision par le public. Les modifications et améliorations apportées aux routes donneront lieu à l'aménagement de superbes points de vue lorsque cela peut être effectué sans porter atteinte aux richesses.

Le canyon Sinclair, Kootney.

Les parcs contiennent également plusieurs routes coupe-feu dans l'arrière-pays, qui ont été construites entre 1930 et 1960. Ces voies ne sont plus nécessaires à la suppression des incendies, bien qu'elles soient utilisées par les randonneurs pédestres, les cavaliers, les cyclistes, les chercheurs et le personnel des parcs. Les véhicules privés et ceux des parcs ont accès à certaines routes coupe-feu, et les véhicules de transport en commun ont accès à certains tronçons de voies aux lacs Celestine, Geraldine et Moab.

Le réaménagement de routes qui ne sont plus utilisées fait l'objet de l'énoncé d'orientation globale 3.1.2.B.

Énoncés d'orientation globale

A. *Aucune route nouvelle ne sera construite dans les quatre parcs des Rocheuses, bien que des modifications et améliorations mineures pourraient être apportées aux routes existantes.*

B. *Les routes coupe-feu dont on n'a plus besoin aux fins de gestion des parcs feront l'objet d'une analyse en vue de les fermer. Les décisions seront reflétées dans le plan de gestion de chacun des parcs.*

4.8.4 Les pistes d'atterrissage

Introduction

Il existe des pistes d'atterrissage à Banff et à Jasper. Les deux installations ne détiennent pas de permis et sont des terrains gazonnés ne comportant ni système d'éclairage, ni hangar ou structure importante. L'utilisation des pistes d'atterrissage est réglementée par Parcs Canada. La *Politique de Parcs Canada* et les règlements qui en découlent (Article 15) interdisent l'accès par aéronef aux parcs sauf dans le cadre de situations strictement surveillées.

Une grande controverse a été engagée au sujet de l'avenir de ces deux pistes d'atterrissage. Celle de Banff est considérée dangereuse à cause de la turbulence de l'air provenant des montagnes voisines. Par conséquent, les demandes d'amélioration de la piste n'ont pas été nombreuses, bien que les aéroclubs de la localité aient fait pression pour qu'elle soit retenue comme piste d'atterrissage d'urgence. La construction proposée d'une nouvelle piste d'atterrissage dans le corridor Bow à l'extérieur du parc répondrait à ce besoin.

La piste d'atterrissage de Jasper, plus sûre, est plus utilisée que celle de Banff. Elle se trouve cependant en plein habitat de wapitis. Parcs Canada a reçu de nombreuses requêtes pour améliorer les installations de Jasper aux fins d'utilisation privée, et en certains cas, commerciale. La piste Jasper-Hinton, tout près de là, fournit au trafic aérien commercial et récréatif des installations plus sophistiquées.

Bien que la ligne de conduite préférée soit l'élimination entière des pistes d'atterrissage de Banff et de Jasper, il faut pousser plus avant les recherches pour déterminer ce qui est requis aux fins d'urgence. Elles seront entreprises en collaboration avec le ministère des Transports en vue d'évaluer les exigences en matière d'installations d'urgence à Banff et à Jasper. Les résultats de ces recherches se réfléteront dans le plan de gestion de chacun des parcs.

Le contrôle de l'espace aérien au-dessus des parcs constitue un autre sujet de controverse. Certains vols à basse altitude par des pilotes privés et quelques pourvoyeurs commerciaux ont été une source d'inquiétudes en raison du harcèlement possible de la faune et de l'irritation que provoque cette intrusion dans un décor sauvage. Il n'y a actuellement aucune restriction quant à l'altitude sinon au-dessus des régions habitées. Parcs Canada s'efforcera de trouver une solution à ce problème, situé au-delà du programme de planification et du ressort de la politique.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les pistes d'atterrissage de Banff et de Jasper sont des aménagements inadéquats et leur conservation ne paraît pas appropriée. Elles seront supprimées ou, si l'on arrive à prouver qu'elles sont nécessaires en cas d'urgence, elles seront conservées uniquement à ces fins.*

4.8.5 Transport public

Introduction

Le transport public soit par train ou en autocar, est encouragé dans les parcs nationaux. Les voyages organisés en autocar constituent ici une forme de transport public de plus en plus populaire. Parcs Canada a collaboré avec les transporteurs en fournissant des installations et des services visant à faciliter les voyages en autocar. Des enquêtes menées dans le passé sur l'utilisation des moyens de transport en commun en vue de réduire les encombrements aux pôles d'attraction (notamment au Lac Louise) ont indiqué que cette solution n'est pas viable économiquement si Parcs Canada ne fournit pas de subventions importantes.

L'utilisation des trains pour venir aux parcs et les traverser sera encouragée et l'on tentera d'enrichir l'expérience des voyageurs par train dans les parcs.

Énoncé d'orientation globale

A. *Les services et les installations seront améliorés là où cela sera jugé nécessaire, pour encourager l'utilisation des moyens de transport public dans les quatre parcs des Rocheuses.*

5. Parachèvement des plans de gestion des parcs

5. Parachèvement des plans de gestion des parcs

Le plan cadre de gestion des quatre parcs des Rocheuses fournit le contexte de la planification ultérieure de ces parcs. L'étape suivante du programme de planification consiste dans l'élaboration des plans de gestion individuels des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho.

Selon la *Politique de Parcs Canada*, 1979,

> Le plan directeur d'un parc précise, d'une manière générale mais exhaustive, ses objectifs de gestion et les moyens et stratégies qui seront utilisés pour les atteindre. On s'y limite à définir le type, la nature et l'emplacement des aménagements, et à fournir des lignes directrices sur la gestion et l'interprétation des ressources et leur utilisation par les visiteurs. Le plan directeur n'est pas une fin en lui-même : il constitue plutôt un canevas qui servira de point de départ à la gestion, aux nouveaux projets et à une planification plus détaillée.

Le parachèvement des plans de gestion des quatre parcs en 1987 établira les objectifs et les stratégies en vue de la gestion des richesses de ces parcs. Celles-ci recevront le plus haut degré de protection tout en ménageant maintes possibilités d'appréciation, d'éducation et de récréation. Les quatre plans seront élaborés de front, et demanderont environ deux ans pour leur mise au point. Le public sera invité à réviser et à commenter les ébauches des plans avant qu'ils ne soient remis au ministre de l'Environnement.

Le processus d'élaboration des plans de gestion des parcs suivra en général les mêmes étapes que le plan cadre de gestion. On pourra toutefois le modifier vu qu'une grande partie des recherches et de la documentation préparées pour le plan cadre de gestion peuvent aussi s'appliquer aux plans de gestion de chacun des parcs. Ces modifications et les considérations y afférant sont esquissées ci-dessous. Les termes du mandat, qui seront fixés avant d'entreprendre les plans de gestion des quatre parcs, détermineront de façon plus précise le but, le processus et les résultats des travaux de planification de gestion des parcs.

Une considération importante doit être apportée dans l'élaboration des plans de gestion à l'incorporation des nouvelles données relatives aux richesses, au développement régional, aux tendances touristiques, aux attentes des visiteurs, etc. Ces données seront incorporées aux propositions de plans au fur et à mesure de leur publication. Nous reconnaissons volontiers qu'une information exhaustive n'est pas toujours disponible pour la prise de décision et que les données sociales sont en constante évolution. La planification doit donc être un processus dynamique.

Les changements que connaîtront les valeurs sociales, le marché touristique et les préoccupations écologiques seront reflétés dans les plans lors des révisions informelles annuelles et des révisions plus formelles effectuées tous les cinq ans. Aucune modification ne sera apportée aux orientations globales des plans à long terme, ni aux projets d'importance qu'ils contiennent, sans une étude exhaustive et une consultation du public.

Certaines étapes du processus de planification de la gestion des parcs ont déjà été franchies. Un énoncé des buts et objectifs des quatre parcs a été préparé et approuvé en tant que partie intégrante du plan cadre de gestion. On a aussi beaucoup travaillé à développer diverses options de façon détaillée pour ce plan. Ces

options seront de nouveau examinées et évaluées en même temps que d'autres moyens de réaliser les objectifs contenus dans les énoncés d'orientation globale. Les propositions spécifiques qui résulteront de ce processus constitueront les plans de gestion de chaque parc.

Les énoncés d'orientation globale contenus dans le présent plan cadre de gestion seront le contexte des sections pertinentes des plans des parcs. À noter que cela ne signifie pas nécessairement que les énoncés d'orientation globale seront appliqués également aux quatre parcs. Ainsi, il pourrait arriver que des possibilités récréatives additionnelles conviennent dans trois des quatre parcs, mais non pas dans le quatrième en raison de conditions relatives à l'environnement, à l'exploitation ou encore à la jouissance du parc. Le principe général d'offrir davantage de possibilités s'appliquera toutefois à l'ensemble des quatre parcs.

Toutes les propositions seront assujetties à la révision du *Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement* (PÉEE). Ce processus assurera que l'ensemble des incidences environnementales, sociales et culturelles sont étudiées avant de prendre la décision de poursuivre, de rejeter ou de modifier les actions proposées.

L'évaluation des répercusssions environnementales dans la planification de la gestion des parcs constitue un processus de plusieurs niveaux. Les options de planification, qui furent présentées au public en juin 1984, contenaient une évaluation des incidences de chaque proposition au niveau conceptuel. Le plan cadre de gestion des quatre parcs des Rocheuses ne comporte pas de proposition visant un site particulier. Il n'a donc pas fait l'objet d'une évaluation spécifique des incidences sur l'environnement. Au cours de l'élaboration des plans de gestion de chaque parc, d'autres recherches exhaustives sur l'environnement seront effectuées. Des mesures de protection seront prises puis incorporées dans les propositions de plans. Si nécessaire, on verra à établir des mesures de surveillance et les lacunes en matière d'information seront notées en vue d'initiatives ultérieures. L'intervention du PÉEE se poursuivra une fois que les plans de gestion des parcs seront approuvés et que des propositions spécifiques seront mises à exécution. Chacune des propositions sera encore une fois passée au crible durant l'étape de mise à exécution avant d'entreprendre tout travail ou activité sur le terrain.

L'orientation offerte dans le présent plan cadre de gestion établit la position optimale quant à la conservation et à l'utilisation jugées appropriées pour les quinze prochaines années. Les plans de gestion plus détaillés qui seront élaborés pour les parcs au cours des deux prochaines années poursuivront cette orientation à l'aide de propositions spécifiques qui offriront un haut degré de protection des ressources tout en augmentant les possibilités d'utilisation et de jouissance des parcs.

La raquette à Kootney.

Bibliographie

Bibliographie

A. RAPPORTS RÉDIGÉS PAR PARCS CANADA POUR LE PROGRAMME DE PLANIFICATION DES QUATRE PARCS DES ROCHEUSES

i) Une DOCUMENTATION DE BASE a été préparée sur les sujets ci-dessous. Chaque texte comporte une synthèse de l'information disponible ainsi qu'une liste détaillée d'ouvrages de référence. Bien que les sujets soient répertoriés en français, la majorité des textes sont rédigés en anglais et n'ont pas été publiés.

Accès

Aspects de transport
Réseau de voies à grande circulation
Utilisation d'aéronefs et de pistes d'atterrissage

Activités et aménagements en arrière-pays

Abris et chalets alpins en arrière-pays
Aperçu de la gestion de l'arrière-pays
Équitation
Logements commerciaux en arrière-pays
Randonnée pédestre en arrière-pays : utilisation et gestion
Routes en arrière-pays (routes de feu)

Activités récréatives

Aperçu de certaines considérations portant sur les activités récréatives
Installations en bordure des routes et utilisation
Pratique de la bicyclette
Pratique de la motoneige
Ski de fond
Spéléologie

Agglomérations et centre touristique

Rôle des lotissements urbains et des centres de services destinés aux visiteurs : aperçu
Rôle des lotissements urbains et des centres de services destinés aux visiteurs

Communications

Services de communication de Parcs Canada – aperçu
Services de communication de Parcs Canada

Hébergement dans l'avant-pays

Auberges
Hébergement dans l'avant-pays : aperçu
Logements commerciaux périphériques (camps de bungalows) (LCP)
Terrains de camping en avant-pays

Protection et gestion des richesses

Aperçu des richesses historiques des quatre parcs des Rocheuses
Aperçu des richesses naturelles des quatre parcs des Rocheuses
Faune de la région frontalière; état et problèmes
Gestion et protection de la végétation
Interactions entre les ours et les humains
Parc national de Banff – gestion des ressources et sécurité publique
Pêche à la ligne et empoissonnement
Protection et gestion de la faune
Répartition et état des caribous
Répartition et état des loups
Travaux d'extraction du gravier

Autres

L'avenir – des hypothèses
Occasions pour les personnes handicapées
Parc national Kootenay – documentation

ii) DOCUMENTS RELATIFS À LA RÉPONSE DU PUBLIC

Exposés des interventions du public – Les quatres parcs des montagnes – Programme de planification, Stade d'introduction, septembre 1982.

Public Input Summary – Four Mountain Parks Management Planning Program, novembre 1983.

Rapport sur la participation du public : stade des options du programme de planification des quatre parcs nationaux des Rocheuses, mars 1985.

Réponse du public relative à l'ébauche du *Scénario de planification des quatre parcs des Rocheuses*. Ébauche du résumé préparé par le groupe DPA, avril 1985.

iii) RAPPORTS DIVERS

B.C. Research. *Profil des visiteurs en Colombie-Britannique (mai-octobre 1979) dans la région des parcs nationaux des Rocheuses : premier jet de l'analyse*. Préparé à l'intention de Parcs Canada, Division socio-économique, Ottawa 1982.

Cernenocks, A. et al. *Évaluation des logements commerciaux éloignés dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper, Kootenay et Yoho*. Parcs Canada, région de l'Ouest, janvier 1984.

Parcs Canada. *A Draft List of Trend Information Studies of Apparent Relevance to the Four Mountain Parks Planning Program*. Division socio-économique, gestion des programmes, Ottawa 1981.

Parcs Canada. *But et objectifs – parcs nationaux de Banff, de Jasper, Kootenay et Yoho*. Division de la planification, région de l'Ouest, octobre 1983.

Parcs Canada. *Documentation sur le projet de plan des quatre parcs des Rocheuses*. Division socio-économique, gestion des programmes, Ottawa 1982. Un sondage portant sur les particularités démographiques des visiteurs, leur degré d'instruction, leurs connaissances, leur faculté perceptive, les caractéristiques de leur mode de voyage, les influences extérieures, leurs activités récréatives et le tourisme.

Parcs Canada. *Introduction – Les quatres parcs des montagnes, Programme de planification*, février 1982.

Parcs Canada. *Scénario de planification des quatre parcs des Rocheuses (ébauche)*. Division de la planification, région de l'Ouest, novembre 1984.

B. RAPPORTS EXTERNES AU PROGRAMME DE PLANIFICATION DES QUATRE PARCS DES ROCHEUSES

Achuff, P.L., W.D. Holland, G.M. Coen, et K. Van Tighem. *Classification de la terre écologique du parc national Kootenay, Colombie-Britannique*. Alberta Institute of Pedology, publication nº M-84-10. 1984.

Alberta. Alberta Recreation and Parks. *A Look at Leisure*. Nos 1 à 3. Résultats du sondage de 1981 sur la récréation.

Alberta. Bureau de la statistique. *Alberta Statistical Review, First Quarter, 1984*.

Bahnuik and Wright. *Evergreen Tourism Destination Area Study*. Prepared for Planning Unit, Travel Alberta, Alberta Tourism and Small Business. Mars 1984.

British Columbia. Ministry of Industry, Tourism and Small Business Development, Central Statistics Bureau. *British Columbia Population Projection 1981-2008*. Victoria. 1982.

British Columbia. Ministry of Industry, Tourism and Small Business Development. *Economic Review and Outlook 1981*. Vol. 32. Victoria. 1982.

British Columbia. Ministry of Lands, Parks and Housing. *Applied Research for Parks and Recreation in the 1980's*. Symposium held March 22, 1980 at the University of Victoria. Victoria. 1980.

British Columbia. Ministry of Tourism. *B.C. Ski Survey, 1980*. Victoria. 1981.

British Columbia. Ministry of Tourism. *British Columbia Tourism Development Strategy : An Opportunity for the Eighties. A Discussion Paper*. Victoria. 1979.

British Columbia. Ministry of Tourism. *Reaching Our Peaks, The Tourism Marketing Plan 1982-1986*. Victoria. 1982.

Clark, R.N. and G.H. Stankey. *The Recreation Opportunity Spectrum : A Framework for Planning, Management and Research*. U.S. Department of Agriculture – Forest Service, General Technical Report. PNW-98. 1979.

Coen, G.M. and P. Kuchar. *Biophysical (Ecological) Inventory of Yoho National Park, British Columbia, Canada*. Alberta Soil Survey Unit, Agriculture Canada. 1982.

Conference Board of Canada. *Quarterly Canadian Forecast*. Ottawa. Octobre 1982.

Conference Board of Canada. *Quarterly Provincial Forecast*. Ottawa. Novembre 1982.

Gouvernement de l'Alberta. *A Policy for Resource Management of the Eastern Slopes. Revised 1984*. Edmonton, 1984.

Hendee, J.C., G.H. Stankey and R.C. Lucas. 1978. *Wilderness Management*. U.S. Forest Service, Misc. Pub. 1365.

Holland, W.D. and G.M. Coen. *Ecological (Biophysical) Land Classification of Banff and Jasper National Parks*. Alberta Institute of Pedology, Publication No. M-83-24. 1983.

Iles, Lynne. *Le troisième âge, clientèle de plus en plus importante pour les parcs nationaux*. Division des Services d'interprétation et d'accueil, Parcs Canada. 1981.

Parcs Canada. *Banff Townsite Peripheral Land Use. Initial Environmental Evaluation (Interim Report)*. Calgary. June, 1983.

Parcs Canada. *Banff Townsite Peripheral Land Use. Initial Environmental Evaluation (Interim Report II).* Calgary. May, 1984.

Parcs Canada. *Banff Urban Concept Plan.* 1979.

Parcs Canada. *Demande d'inscription des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes à la Liste du patrimoine mondial.* 1983.

Parcs Canada. *Données sur l'utilisation des parcs,* Division socio-économique. Ottawa. Publié tous les ans depuis 1976.

Parcs Canada. *Draft Jasper Town Plan.* 1985.

Parcs Canada. *Evaluation of the Impact on the Canadian Economy of Spending Attributable to National Heritage Locations Administered by Parks Canada.* Division socio-économique. Ottawa. 1983.

Parcs Canada. *Field Community Plan.* 1980.

Parcs Canada. *Manuel de planification de la gestion des parcs nationaux.* Ottawa. 1972.

Parcs Canada. *Manuel du processus de gestion des ressources.* Ottawa. (1982).

Parcs Canada. *National Parks and Tourism : Policy Analysis and Strategy.* Parks Activity Division, Parcs Canada. Ottawa. 1978.

Parcs Canada. *Politique de Parcs Canada.* Ottawa. 1979.

Parcs Canada. *Traffic Volumes 1977/78-1981/82, and 5 Year Trend.* Division socio-économique, Gestion de programme. Ottawa. 1982.

Parcs Canada. *Zonage dans les parcs nationaux.* 2e édition. 1979.

PARD Associates Ltd. *Jasper Townsite Plan, Vol. 1.* Prepared for Parks Canada. 1979.

PARD Associates Ltd. *Lake Louise Development Guidelines.* Prepared for Parks Canada. 1981.

Stevenson & Kellogg Ltd. Canadian Facts Co. Ltd. *Alberta Travel Survey – Gordon Study – Vols. I-IV.* Prepared for Tourism Division, Business Development and Tourism, Travel Alberta. 1976.

Travel Alberta. *Alberta Destined Canadian Produced Package Tours Spring/Summer/Fall.* 1980.

Travel Alberta. *Southwest Alberta Tourism Development Concept.* Discussion Paper. Edmonton. 1981.

Travel Alberta. *Tourism 2000 : A Framework for Tourism in Alberta to the Year 2000.* Edmonton. 1982.

Travel Alberta. *Tourist Zone Profiles, Zones 1-14.* 1978.

Annexes

Annexe A
Explication du concept de possibilités dans l'arrière-pays

Les visiteurs fréquentent l'arrière-pays pour des motifs très variés. Les uns sont en quête de solitude, d'autres apprécient la compagnie de randonneurs. Une partie des visiteurs recherchent le confort d'un abri pour la nuit tandis que plusieurs évitent ces commodités.

Plus de 95 p. 100 du terrain des quatre parcs des Rocheuses est géré de façon à offrir ces activités dans l'arrière-pays. Il s'agit d'un immense territoire de 19 000 km^2 dont l'éventail va de la région très fréquentée du lac Égypte dans le parc national de Banff à la paisible vallée de la rivière Snaring dans le parc national de Jasper.

Le concept d'activité récréative est basé sur le fait reconnu qu'il existe un concours de conditions physiques, biologiques, sociologiques et administratives qui donnent de la valeur à une région (Clark and Stankey, 1979). Quatre facteurs sont à considérer pour déterminer les activités récréatives dans l'arrière-pays : l'accès, le contact entre les visiteurs, la gestion de l'emplacement et la dégradation des ressources. Voici une courte description de chacun de ces facteurs :

Gamme d'activités possibles dans l'arrière-pays

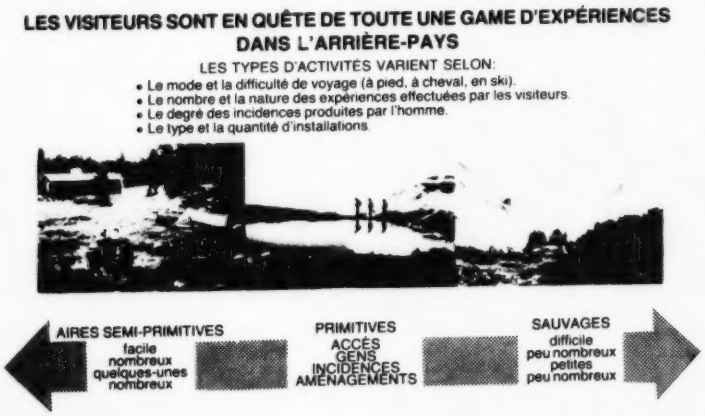

A) ACCÈS

Dans les parcs des Rocheuses, la plupart des usagers de l'arrière-pays doivent rester sur les sentiers en raison de la topographie et des forêts denses. Les sentiers constituent donc un outil important pour déterminer l'usage-type de l'arrière-pays et ils influent sur l'expérience qu'en retirent les visiteurs. (Hendee, et autres, 1978).

Le mode et la facilité d'accès constituent des variables particulièrement importantes. La facilité d'accès est liée à la difficulté du sentier et aux normes de conception. Le mode d'accès est lié à celui de l'excursion à pied, à cheval ou en ski. Dans les parcs des Rocheuses, la facilité et les modes d'accès varient.

B) CONTACT ENTRE LES VISITEURS

Les expériences dans l'arrière-pays sont altérées par la quantité et la nature des contacts avec d'autres visiteurs. De nombreuses études sur la fréquentation ont indiqué une préférence marquée pour la solitude dans le décor de l'arrière-pays, surtout aux terrains de camping. Des observations du comportement actuel démontrent que 1) bon nombre de visiteurs recherchent à des degrés divers le contact d'autres usagers et 2) on ne désire pas rencontrer de gens qui ont vis-à vis la nature des attentes et des valeurs trop différentes des siennes. Le taux acceptable de contacts varie selon les attentes et les perceptions des visiteurs. L'arrière-pays des parcs des Rocheuses offre déjà toute une gamme de possibilités allant du milieu fréquenté à la solitude.

C) GESTION DES EMPLACEMENTS

Dans un décor d'arrière-pays, la gestion des emplacements consiste habituellement en aménagement d'installations et en stabilisation du terrain, avec parfois une restauration de la végétation. Des installations comme les refuges alpins, les abris près des pistes et les emplacements de camping primitif désignés ont été utilisés afin de concentrer et de canaliser les activités de l'arrière-pays. Le succès de ces techniques de protection des richesses dépend toutefois des conditions du site. Les installations peuvent aussi viser le confort, le plaisir et la sécurité des visiteurs. Les zones très fréquentées par les utilisateurs relativement novices exigent plus d'aménagements que les autres. Le niveau et le genre d'aménagement doivent être compatibles avec l'activité souhaitée.

D) DÉGRADATION DES RICHESSES

Il est difficile de déterminer les niveaux acceptables d'incidence sur l'environnement. On se base sur l'évaluation objective de l'impact des visiteurs sur un emplacement et sur l'importance des dommages. De plus, il faut connaître les moyens de réduire cet impact. Alors que la dégradation de zones très fréquentées dans l'arrière-pays n'est pas acceptable, il faut, tout en adoptant des mesures de contrôle, tolérer certains dommages si l'on veut permettre l'accès à l'arrière-pays.

Ensemble, la fréquentation, la gestion des emplacements et la détérioration des ressources influent sur les activités disponibles dans l'arrière-pays. Chacun de ces facteurs est assujetti à certaines conditions qui permettent d'identifier les secteurs propices à la récréation. Le tableau I illustre trois catégories de secteurs récréatifs – semi-primitifs, primitifs et sauvages – ainsi que les facteurs de gestion qui s'y rapportent.

Les secteurs semi-primitifs sont faciles d'accès, achalandés et comportent des installations tels les campings, les abris et les chalets commerciaux. Il s'agit de pôles d'attraction tels que la vallée Tonquin dans le parc national de Jasper et le lac Égypte dans le parc national de Banff.

Dans les secteurs primitifs, la présence humaine est moins évidente que dans les secteurs semi-primitifs. C'est actuellement la catégorie la plus répandue dans les parcs des Rocheuses. La région du ruisseau Helmet-lac Floe dans le parc national Kootenay et la région Ottertail – Goodsir dans le parc national Yoho appartiennent à cette catégorie.

Les secteurs sauvages sont peu utilisés et l'ingérence humaine y est presque nulle. Les vallées Snake, Indian et Snaring au parc national de Jasper, et la partie nord-ouest du parc national de Banff sont représentatives de cette catégorie.

Tableau 1: AIRES D'ACTIVITES EN ARRIERE-PAYS

FACTEURS DE GESTION	AIRES D'ACTIVITÉS		
	SEMI-PRIMITIVES	PRIMITIVES	SAUVAGES
ACCÈS			
1. Normes de sentiers	(hautes)	(moyennes)	(faibles)
2. Difficulté	(facile)	(modérée)	(très) (pas de sentiers)
CONTACTS			
1. Niveau	(élevé)	(modéré)	(faible)
GESTION DES LIEUX			
1. Confort et installations	(nombreux)	(quelques-uns)	(peu ou pas)
2. Nécessité d'affermir les terrains	(oui)	(quelques-uns)	(non)
DEGRADATION DES RESSOURCES			
1. Incidences acceptables	(certaines)	(peu)	(très peu)
2. Atténuation acceptable	(gestion de la zone)	(gestion modérée de la zone)	(gestion des visiteurs)

Ce concept n'a pas pour but de remplacer ou d'étendre la portée du système de zonage de Parcs Canada. Il s'agit plutôt d'en faire usage aux fins suivantes :

1. inventorier les activités présentement possibles dans l'arrière-pays;

2. planifier la prestation et l'attribution d'une gamme d'activités dans l'arrière-pays;

3. déterminer les effets des décisions et des approches de la gestion en matière d'activités dans l'arrière-pays;

4. harmoniser l'offre et la demande d'activités dans l'arrière-pays; et

5. surveiller toute dégradation des ressources due à l'utilisation et assurer que les objectifs de protection des ressources et de satisfaction des visiteurs sont atteints.

Annexe B
Système de zonage des parcs nationaux

Le zonage est un outil de gestion des parcs nationaux qui sert à déterminer les niveaux d'utilisation et de protection du territoire. La mise en oeuvre du plan de zonage soutient les buts et objectifs du parc, tout en tenant compte des études sur les ressources et des possibilités de récréation. On peut recourir à une panoplie de règles et de techniques de gestion des ressources pour réaliser les objectifs de zonage.

La section 2.0 de la *Politique de Parcs Canada, Parcs nationaux,* fait état de cinq zones.

Zone I – Préservation spéciale

Aires ou phénomènes particuliers qui méritent tout particulièrement d'être préservés parce qu'ils contiennent ou constituent des éléments de la nature uniques, rares ou menacés ou les meilleurs exemples d'un élément naturel. L'utilisation et l'accès en sont rigoureusement réglementés ou même interdits. Aucune circulation automobile ni aucune construction n'y sont permises.

Zone II – Milieu sauvage

Vastes aires qui représentent bien chacun des thèmes du parc et qui sont conservées à l'état sauvage. Seules les activités pour lesquelles les visiteurs n'ont besoin que d'installations rudimentaires appropriées à l'aventure en milieu sauvage sont permises. Le nombre des visiteurs est contingenté et aucune circulation automobile n'est permise. La gestion des milieux sauvages favorise la dispersion des visiteurs plutôt que leur concentration.

Zone III – Milieu naturel

Certains loisirs de plein air individuels ou de groupes restreints qui demandent un minimum d'installations sont pratiqués dans ces aires sans dommage sérieux au milieu naturel. Elles sont ouvertes au transport public mais les véhicules non motorisés sont préférés. La circulation contrôlée des véhicules privés n'est autorisée qu'aux endroits où la tradition fait autorité.

Zone IV – Loisirs de plein air

C'est la zone des activités éducatives de plein air et des installations connexes dont l'aménagement respecte le paysage naturel tout en demeurant sécuritaire et pratique. La circulation automobile est permise mais on peut lui interdire les voies réservées aux autres modes de déplacement.

Zone V – Services du parc

Dans certains parcs nationaux, c'est la zone des agglomérations et du centre touristique. On y offre de nombreux services aux visiteurs. Les bâtiments de l'administration du parc et des installations de service s'y trouvent. La circulation automobile est permise.

Politique de Parcs Canada, Parcs nationaux, section 2.0

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1986
QS-8840-000-FF-A1

This publication is also available in English.